7e ANNEE — QUEBEC, SAMEDI, 11 AVRIL 1891

ABONNEMENTS:

Par an (d'avance)..... $1.00
Payable dans le cours de l'année.... $1.50

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

Le *Canadien*, quotid. par an.. ..... $5.00
" " semi-q., " $3.00

LE CULTIVATEUR

Edition Hebdomadaire du CANADIEN

ANNONCES:

Première insertion..... 10 cts
Autres insertions..... 05
Naissances, mariages ou décès.... 25 "

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:

Demandes d'emploi, demandes de domestiques ou employes. Annonces pour chambre ou pension.

J. ISRAEL TARTE, Editeur-Propriétaire | BUREAU: 86, rue St-Pierre, Québec.

QUEBEC

SAMEDI, 9 AVRIL 1891

SIR JOHN THOMPSON
MINISTRE DE LA JUSTICE

Le nom de Sir John Thompson est aujourd'hui plus devant le public que celui d'aucun autre homme politique. Il vient d'apposer sa signature à un rapport qui permet l'entrée en opération de la loi de la législature du Manitoba qui prive les catholiques, c'est-à-dire les habitants d'origine française, de leurs écoles séparées. Il a aussi conclu au maintien de l'acte qui supprime l'usage de la langue française. Ici au moins, il n'y a pas de subtilité légale et de prétexte constitutionnel à invoquer. Il s'agit purement et simplement d'un fait: l'Acte d'Union garantissait l'usage de la langue française, la législature du Manitoba l'a aboli, et le pouvoir central laisse cette abolition s'opérer.

Telle est la situation. Elle n'est pas couleur de rose. L'histoire de l'Angleterre, dans ces derniers temps, n'offre pas d'exemple de violations aussi flagrantes des pactes et de statuts sanctionnés par la Couronne.

Nos concitoyens anglais sont le nombre, il n'y a pas de doute sur ce point, et ils consentent, ils veulent enfin, que la minorité française accepte les institutions de la majorité.

Cette politique n'a pas prévalu dans les pays les plus civilisées de l'Europe, où il existe plusieurs langues reconnues par l'Etat. Nous verrons si la sagesse coloniale produira des résultats heureux en Canada.

NOTRE AVENIR INTELLECTUEL

Un canadien distingué des Etats-Unis, M. Ch. Pothier, étudie dans un article remarquable, qui vient de voir le jour dans l'*Indépendant* de Fall River, les progrès matériel et intellectuel des canadiens émigrés de l'autre côté de la frontière.

M. Pothier arrive, après une assez longue dissertation, à cette conclusion, que le progrès intellectuel n'a pas suivi le même dégré de développement que le progrès matériel.

Nous citons un passage de l'article en question:

Le progrès matériel des Canadiens immigrés a probablement été assez satisfaisant durant les quinze années passées, si nous considérons tous les désavantages qu'ils ont eus. Il est assez difficile, cependant, d'établir le degré de ce progrès qui a dû souvent être stimulé par le déplacement de capitaux apportés aux Etats-Unis par l'émigrant à l'aise. Admettant qu'ils aient réussi autant qu'il leur était possible, ce succès a été dans une seule direction, et cette direction a été matérielle. Le mouvement intellectuel a été presque nul parmi nous. Nous avons bien eu ça et là de beaux talents qui ont jeté de l'éclat sur l'élément canadien des Etats-Unis,—des journalistes et écrivains tels que Authier, Martel, Archambault, Vaillant, de Tonnancour, St-Germain, Tardivel, Lemay et autres; des orateurs, des tribuns et des défenseurs tels que Gagnon, Dubuque; des poëtes tels que Madame Duval-Thibault,—ces beaux talents se sont bien noblement consacrés à la cause canadienne, quelques uns ont bien été jusqu'à sacrifier santé et avenir pour la défense de nos droits, pour ne cueillir en retour qu'indifférence et quelquefois la haine noire et meurtrière de la jalousie, ces hommes ont bien été des chefs reconnus dans nos affaires patriotiques, mais ils n'ont pu être les chefs e'un mouvement intellectuel, car nos groupes n'ont pu ou n'ont pas voulu suivre.

A quoi donc attribuer ce retard ou cette stagnation?

M. Pothier en indique sommairement les causes; le défaut d'entente entre les groupes canadiens, l'absence de générosité, de libéralité et surtout l'envie excitée par le succès d'un compatriote.

Sortons de l'ornière, élevons nos cœurs et n'ayons qu'un but, même un différant d'opinion parfois: celui de rendre notre race prospère, grande et glorieuse.

Que le clergé canadien, cette seule puissance qui nous reste, prenne l'initiative dans les réformes nécessaires. Il a l'influence, il a les moyens aussi, et tous les hommes de bonne volonté applaudiront et aideront. Le pasteur d'une paroisse canadienne qui voudrait s'occuper sérieusement de ces questions serait béni et aurait le bonheur de voir, en peu d'années, des résultats merveilleux, un élan admirable vers le progrès sain, et cela, sans qu'il en coûte un centin, et cela, sans nuire aux œuvres paroissiales



SIR JOHN THOMPSON

LE GRAND-TRONC

La Compagnie du Grand-Tronc a fait récemment d'importantes additions à son matériel roulant. Celui-ci était déjà considérable et composé des wagons les plus confortables et les plus élégants. Mais la compagnie a jugé à propos de faire l'acquisition de nouveaux chars à passagers admirablement bien construits et d'une richesse remarquable. Le public voyageur n'aura sans aucun doute qu'à se louer des améliorations splendides que la Compagnie du Grand-Tronc a cru devoir faire pour la plus grande commodité des passagers de sa voie.

De tous ces nouveaux chars, le plus remarquable est sans contredit le char dortoir. Son intérieur est décoré avec autant de goût que de luxe. En entrant le passager se trouve dans une tabagie des mieux meublées. Immédiatement en face de cet appartement un espace suffisant est réservé pour le avoir. Vient ensuite la principale chambre du wagon. Les sièges sont richement couverts en pluche verte ce qui donne à cet intérieur une apparence aussi riche qu'élégante. Les pans du char sont peinturés en gris avec ornements dorés, et ces deux couleurs forment un contraste agréable. Le salon spécial des dames se trouve à l'autre extrémité du char. Cet appartement est décoré et meublé de manière à satisfaire les goûts les plus délicats, de même que le boudoir dont l'entrée est sur le salon. Ce char est éclairé à la lumière électrique et pourvu de sonneries électriques, de sorte que le passager n'a pas à se déranger lorsqu'il a besoin des services de l'un des employers du convoi. Il n'a qu'à toucher un des boutons qui sont placés sur les différents sièges et immédiatement la personne requise est avertie.

Les autres chars à passagers sans être aussi richement meublés et décorés que celui dont nous venons de parler, ne sont pas moins remarquables. Il sont pourvus de sièges magnifiques couverts en pluche verte, de lavoirs pour femmes et hommes et d'un système de chauffage à la vapeur. Le dossier de chaque banc est fixé par une serrure et ne peut être déplacé à moins que trois ou quatre passagers qui désirent faire cercle à part, en demandant la clé au conducteur, celui-ci fait jouer la serrure et donne aux sièges la position désirée.

Les convois d'immigrants du Grand Tronc sont généralement très confortables. Les chars de ces convois sont propres et entretenus avec beaucoup de soins et les passagers qu'ils transportent ont tout-à-fait leurs aises. D'ailleurs la compagnie possède à sa gare de la Pointe Lévis un personnel d'une trentaine d'hommes actifs dont l'ouvrage spécial est de tenir en ordre aussi parfait que possible l'intérieur et l'extérieur des chars à passagers qui sortent de cette gare.

Le trafic par la voie du Grand-Tronc, durant l'hiver, a été considérable. Il est arrivé à Lévis dans une seule journée jusqu'à 28 chars chargés de marchandises, et une quinzaine ont été reçus de Québec et envoyer à leur destination. La perspective du trafic pour l'été prochain est excellente et la Compagnie semble convaincue qu'il sera beaucoup plus élevé que celui de l'été dernier.

Le petit Robert aborde sa maman avec des airs mystérieux:

—Dis, chère maman, n'avais-tu pas recommandé à la domestique de fermer toujours à clé le buffet de l'office?

—Pourquoi cette question?

—Je vais te dire, petite mère: hier soir elle ne l'avait pas fermé; alors, pour lui donner une leçon, j'ai mangé tous les gâteaux qui restaient!

DEPECHES D'EUROPE

L'affaire de la Nouvelle-Orléans, etc

Londres, 8.—La famille du prince Napoléon a décidé de ne pas publier la partie politique de son testament, parce que son fils, le prince Victor y est traité avec trop de sévérité. Dans cette partie du document le prince Napoléon appelle son fils un rebelle et un traître et lui enjoint de ne pas assister à ses funérailles.

Rome, 8.—Le *Messager* annonce que, lors de la réunion de la chambre des députés, le premier ministre Rudini soumettra à sa considération la correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et l'Italie relativement à l'affaire de la Nouvelle-Orléans. Le *Messager* ajoute que cette correspondance démontrera que M. Rudini a remporté un succès dans ce litige, et que le Président Harrisson a manifesté dans les dépêches qu'il a envoyées au roi Humbert, sa grande sympathie pour l'Italie et la maison de Savoie. Le président demande aussi au roi Humbert de l'aider à reconcilier les deux nations, est autant que la dignité de l'une ni de l'autre ne sera sacrifiée.

Dublin, 8.—Il existe une grande excitation dans les cercles politiques au sujet de la nouvelle à sensation qui a été publiée relativement à Parnell. Si l'on réussit à prouver la nouvelle qui pèse sur le chef irlandais, plusieurs de ses partisans qui l'ont jusqu'ici suivi avec enthousiasme, menacent de l'abandonner.

Bureau de santé

M. Le Dr. LaRue, officier de santé a adressé la lettre suivante à toutes les autorités religieuses de cette ville, catholiques et protestantes, afin de leur demander un concours pour empêcher autant que possible la propagation des maladies contagieuses ou épidémiques dans la ville de Québec:

Rév. Monsieur,

Vous êtes prié de vouloir bien avertir vos ouailles que tout chef de famille est obligé, sous peine d'amende de vingt piastres, d'avertir le bureau de santé lorsqu'une maladie contagieuse ou épidémique telle que diphthérie, choléra, variole, (picote) fièvres typhoïdes, rougeole, et toute autre maladie contagieuse ou épidémique existe dans la famille.

La loi défend les funérailles publiques et l'entrée dans l'église pour toutes les personnes mortes de maladie contagieuse ou épidémique.

Les instituteurs et institutrices qui ont raison de croire qu'une maladie contagieuse existe dans la famille d'un de leurs élèves, doivent en avertir aussitôt le bureau de santé et interdire la fréquentation de l'école aux enfants de cette famille, jusqu'à ce que la chose ait été vérifiée par le médecin de famille ou l'officier de santé.

Par ordre,

L. LaRue, M. M. C. R.

POUR RIRE

Les Balandard rencontrent Grosbinet.

—On ne vous voit pas! gémit la charmante Mme Balandard. Voyons, monsieur Grosbinet, ce n'est pas bien! Il faut venir ces jours-ci, la semaine prochaine, nous demander à déjeûner..... ou à dîner.

Grosbinet toujours aimable:

—Les deux, madame!

A la mairie.

Un nouveau marié salue le maire, qui vient de consacrer son union, et, avec un gracieux sourire:

—A la prochaine fois!

L'Huile de Berthé est l'huile de foie de morue pure, préparée avec des foies importés directement pour la Maison L. Frere, 19, rue Jacob, Paris.

Elle ne se vend qu'en flacons accompagnés d'une instruction.

Malade

Nous avons le regret d'annoncer que la santé de M. le Grand Vicaire Doucet, curé de la Malbaie ne s'améliore pas. Les dernières nouvelles disent qu'il est à la dernière extrémité et que l'on désespère de sa vie.

UN DRAME EMOUVANT
Une femme mariée avec son frère

Suicide dans un accès de honte et de désespoir

On écrit d'Halifax qu'un drame de plus émouvants s'est déroulé la semaine dernière à Newport, sur la rivière Avon, près de Windsor.

On a trouvé dans la rivière, il y a quelques jours, le corps d'une belle et jeune femme, Mme Madeline Duval. Les restes de la défunte ayant été transportés à son domicile, on a constaté que son mari, Lucien Duval, avait disparu, et on l'a soupçonné aussitôt bien qu'il eût une excellente réputation, d'avoir assassiné sa femme. Le monde est ainsi fait, et bien fou qui essayerait de le changer. Les époux Duval passaient pour un ménage modèle dans la région. On savait qu'ils s'adoraient, et cependant le mari ne s'étant pas trouvé chez lui lorsqu'on avait rapporté le corps de sa femme, on l'avait accusé immédiatement de l'avoir assassinée!

Des recherches ont été commencées immédiatement et l'on n'a pas tardé à découvrir le pauvre Duval errant comme un fou dans les bois de la région. Plus de doute, ce misérable avait évidemment tué sa femme! On lui a permis pourtant d'assister à l'enterrement, et il en a profité pour s'évader. Le soir même on le retrouvait pendu dans une grange. C'est alors seulement que l'on a eu la clef de ce drame mystérieux, par une lettre découverte dans les poches du défunt.

Le père et la mère de Lucien Duval qui demeuraient à Newport, s'étaient séparés à la suite d'une querelle de ménage. Le jeune Lucien était resté avec son père qui l'avait emmené avec lui à l'île du Prince Edouard. Quelques mois après cette séparation, Mme Duval mère mettait au monde une enfant auquel elle donnait le nom de Madeline. La mère étant morte, sa fille a été adoptée par une famille de Newport, Lucien revenu à Newport et Madeline s'étant rencontrés, et ne sachant pas qu'ils étaient frère et sœur, ont été pris l'un pour l'autre d'un attachement subit qu'ils ne s'expliquaient pas eux-mêmes et qu'ils ont considéré comme ce que l'on appelle vulgairement le "coup de foudre". Ils se sont mariés, et, pendant tout le temps qu'elle a duré, leur union a été des plus heureuses. Mais un jour, à la requête de sa femme, Lucien a fait des recherches sur la famille naturelle de celle-ci et a découvert avec horreur qu'elle était sa sœur.

C'est alors que Lucien est devenu fou et que sa femme, dans un accès de honte et de désespoir, est allée se jeter dans l'Avon!

Nouvelles des Etats-Unis

Le Dr J. Larivière, de Manville, R.I. un ex-zouave pontifical, a été nommé médecin examinateur du "Bureau des Pensions" par le gouvernement de Washington. C'est une position que peu de nos médecins des Etats-Unis, ont obtenu et qui fait honneur aux canadiens.

Le Dr Larivière a refusé la candidature de membre de la législature qui lui a été offerte par le parti républicain, sa santé et ses nombreuses occupations ne lui permettant pas d'accepter.

Démangeaison de la peau

En trois applications, la Pommade Salari guérit les Démangeaison de la peau même les plus accentuées. A vendre dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt général à la pharmacie Larue, coin des rues St Joseph et de l'Eglise St Roch, Québec.

N. B.—Expédiez par la malle aux réceptions de 52 centins. Ecrivez lisiblement.

Les écoles du Manitoba

Comme nous nous y attendions, le gouvernement ne désavouera pas la législation infâme de M. Greenway, et les catholiques de la province du Manitoba qui, avant leur union avec nous, en 1870, possédaient des écoles séparées, en sont désormais privés, et seront dans l'obligation de payer leur part d'impôts pour un système d'instruction publique contraire à leurs idées religieuses.

La clause 22 de l'acte du Manitoba donne clairement et distinctement à nos coreligionnaires droit d'appel au gouverneur-général en conseil. Cet appel a été pris, et le gouvernement se décharge de la responsabilité que la constitution lui impose en renvoyant devant les tribunaux la question qu'il a le devoir de décider lui-même.

Nous supposons qu'il faudra se soumettre à l'inévitable—si tant est qu'il est inévitable pour la minorité de voir ses droits les plus certains foulés aux pieds, même quand ils sont garantis par l'autorité de la Couronne.

Dans le cas actuel, les catholiques du Manitoba ont consenti à faire partie de la Confédération à la condition expresse et formelle que leurs écoles seraient maintenues. Cette condition est violée, cela est incontestable. Cependant, le remède indiqué par la constitution elle-même est mis de côté pour faire place à des procédures dans le résultat desquelles il est permis de ne pas avoir une confiance implicite.

La théorie adoptée par la Cour Supérieure et la Cour Suprême du Manitoba, à savoir, que des écoles neutres ne sont pas de nature à porter atteinte aux droits des catholiques, pourrait fort bien être adoptée aussi par la Cour Suprême du Canada et par le Conseil Privé. Et quand Sir George Cartier a fait insérer dans la constitution ce droit direct d'appel au gouverneur-général en conseil, il avait en vue de donner à nos compatriotes du Manitoba la protection de la présence des députés canadiens-français dans le parlement canadien.

C'est l'acte de 1870 qui, en justice et en honneur, devrait régir le cas actuel, et en appliquant des statuts passés ultérieurement, on manque à l'esprit de la loi et l'on expose à un deni de justice une partie importante des sujets de Sa Majesté, dont le tort a consisté à avoir confiance dans une constitution revêtue de la sanction de la Souveraine.

L'*Electeur* dit que l'insuccès de la tentative de négociations entre Sir John A. Macdonald et les autorités américaines au sujet de la réciprocité sera due à deux choses. Premièrement, le défaut d'entente entre sir John et M. Blaine au sujet des articles qui seraient admis en franchise ; deuxièmement au défaut d'entente entre le Dominion et Terreneuve.

QUESTION IMPORTANTE

Une députation de marchands de bois de la province de Québec est allée ces jours derniers à Ottawa pour exposer au cabinet de la Puissance les inconvénients de la législation fiscale actuelle.

On se souvient que l'automne dernier le gouvernement a aboli le droit d'exportation de $2.00 par mille pieds sur les billots d'épinette aux Etats-Unis. En considération de cette démarche, le gouvernement américain a réduit à $1.00 par mille pieds les droits sur le pin.

La conséquence de cette mesure a été désastreuse pour la province de Québec, parce que les américains achètent ici des limites, transportent en franchise les billots aux Etats-Unis où il les manufacturent en bois scié. Nos compatriotes sont ainsi privés de l'ouvrage qu'ils devraient faire ici et vont naturellement le chercher aux Etats-Unis. En outre, le bois d'épinette vaut en moyenne $8.00 le mille pieds, pendant que le bois de pin en vaut vingt. Or, mille pieds de bois de pin entrent aux Etats-Unis en ne payant qu'une piastre de droit pour $20 de valeur, pendant que la même valeur d'épinette exportée aux Etats-Unis paiera $5.00 de droit, bien que le montant d'affaires soit beaucoup plus considérable, puisqu'au lieu de mille pieds, il s'agit de 2,500 pieds d'épinettes.

Il paraît que cette politique aurait été adoptée par le gouvernement sous pression de plusieurs marchands de la Vallée d'Ottawa qui sont propriétaires de limites de pin.

Le *Canadien* disait l'autre jour qu'il est de la plus haute importance que la province de Québec soit représentée dans la commission qui doit dans un temps plus ou moins rapproché se rendre à Washington. Voici un fait entre cent qui démontre la vérité de notre théorie et la justice de cette observation sur laquelle devraient insister comme nous tous les journaux dirigés par des hommes occupant quelque situation responsable dans cette province.

NOS CHEMINS DE FER AUX ETATS-UNIS

Le *Globe* déclare que l'arrangement qui vient d'être conclu entre le Pacifique Canadien et le New-York Central est de nature à convaincre le Congrès américain et le gouvernement de Washington qu'il n'est pas de l'intérêt du peuple des Etats-Unis d'exclure les voies ferrées canadiennes de son territoire, mais de les protéger comme des auxiliaires importants dans le développement de ce pays.

Le Pacifique transporte maintenant le trafic à Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, à St Paul, à Minneapolis et dans les Etats du Nord-Ouest, tandis que le Wabash le débarque à Chicago, et sa ligne de steamships de Port Moody à Orégon et aux villes de la Californie lui permet de faire un montant de commerce considérable pour les Etats du Pacifique. Fermer et détruire ce grand réseau rien que pour plaire à ses rivaux transcontinentaux serait un acte de folie que nos voisins, qui sont très pratiques en affaires, vont se garder de commettre.

Le Grand Tronc fait aussi beaucoup pour les Etats-Unis. Il a fait de Portland un important port de mer et a développé un commerce de bois considérable dans le Maine. Plus à l'ouest il a terminé le tunnel sous la rivière Ste Claire. Il a prolongé son réseau jusqu'à Chicago à la demande pressante de cette ville, et a donné naissance à de nombreuses industries le long de son parcours. Il échange le trafic avec la plupart des chemins de fer américains et leur fournit presqu'à tous le seul moyen de communication avec l'ouest à partir de Buffalo. Il a largement contribué à la création du commerce du bœuf préparé, et chaque année il dépense des sommes d'argent considérables dans les Etats non seulement à compte du capital, mais pour l'entretient et le fonctionnement de ses lignes et pour leur donner du trafic. Aucune ligne n'a observé plus fidèlement les dispositions de l'acte de commerce " interstate. "

Nos lignes canadiennes ont des ennemis au Congrès, mais l'hostilité dont leurs rivales font preuve à leur égard doit être considérée avec raison comme indiquant l'étendue de leur utilité pour le peuple américain.

CANAUX

Les travaux du nouveau canal américain au Sault Ste-Marie seront poussés avec vigueur cet été. On a commencé à construire le premier canal à cet endroit en 1853, et en 1855 le premier vaisseau y passa du lac Huron au lac Supérieur. On l'a construit en partie avec le produit de la vente de 750,000 acres de terre accordés par le gouvernement des Etats-Unis à l'Etat du Michigan. On a commencé le nouveau canal en 1870. Il a coûté $2,250,000.

Le nouveau canal est parallèle à l'ancien et deux fois plus considérable.

Il a 800 pieds de longueur entre les portes, 100 pieds de largeur et 44 pieds de profondeur. Le coût dépassera $5,000,000. Il n'y aura pas de taux de péage, pas plus pour les vaisseaux canadiens que pour les vaisseaux américains.

La canal que le gouvernement fédéral fait construire sur le territoire canadien va être bientôt ouvert au trafic.

AVIS AUX EXPLORATEURS

Tout récemment, au cours d'une conférence faite devant le Club des naturalistes d'Ottawa, M. G. M. Dawson, docteur ès-sciences et membre de la commission géologique du Canada, nous donnait l'étendue des régions inexplorées du Canada.

A partir de l'extrême nord-ouest du Canada, le savant canadien nous a tracé les contours de ces régions. La plupart de ces régions se trouvent au nord de la limite des terres propres à l'agriculture. M. Dawson a énuméré seize régions absolument inexplorées. Ce sont :

1. Un circuit sis entre la frontière orientale de l'Alaska, la rivière du Porc-Epic et la côte arctique, mesurant 9,500 milles carrés, ou une fraction moins que la Belgique, et situé entièrement dans les limites du cercle polaire.

2. Une étendue de terres à l'ouest des rivières Lewes et Yukon, confinant à la frontière de l'Alaska, et comprenant 32,000 milles carrés, c'est-à-dire un territoire un peu plus grand que l'Irlande.

3. Une région contenue entre les rivières Lewes, Pelly et Stikins, bornée à l'est par la chaîne montagneuse de la côte, ayant 27,000 milles carrés, c'est-à-dire à peu près la superficie de l'Ecosse.

4. Un territoire de 100,000 milles carrés entre les rivières Pelly et Mc Kenzie, englobant environ 600 milles en longueur de la chaîne principale des Montagnes Rocheuses, c'est à dire que ce territoire est deux fois grand comme l'Angleterre.

5. Une étendue de terrain de 50,000 milles carrés, sise entre le grand lac de l'Ours et l'Océan Arctique, et égalant la superficie de l'Angleterre.

6. Une région située entre le grand lac de l'Ours, la rivière McKenzie et la partie occidentale du grand lac des Esclaves, et mesurant 35,000 milles carrés, ou plus que le Portugal lui-même. Cette région a été traversée en partie par l'abbé Petitot.

7. Un territoire bornée au nord par les rivières Stikine et Liard et au sud par les rivières Skeena et de la Paix ; superficie, 81,000 milles carrés, ou plus que deux fois la superficie de Terreneuve. Ce territoire comprend une portion de la Cordillière occidentale ; entre les rivières Liard et de la Paix il y a un vaste plateau de terres propres à l'agriculture, dit-on.

8. Un morceau de terre se trouvant entre les rivières de la Paix, Athabaska et Loon, mesurant 7,500 milles carrés ou environ la moitié de l'étendue de la Suisse.

9. Un espace de 35,000 milles carrés au sud-est du lac Athabaska, de quoi loger encore une fois tout le Portugal.

10. Une région de 7,500 milles carrés à l'est de la rivière des Mines de Cuivre et à l'ouest de Bathurst Inlet, capable de donner encore une fois l'hospitalité à la moitié de la Suisse.

11. Un coin de terre enclavé entre la côte arctique et la rivière Back, mesurant 31,000 milles carrés.

12. Un territoire environné par la rivière Back, le grand lac des Esclaves, le lac Athabaska, les lacs de la Hachette et du Renne, la rivière Churchill, et la côte occidentale de la baie de Hudson ; il mesure 178,000 milles carrés, c'est-à-dire qu'il est beaucoup plus grand que l'Angleterre et l'Irlande réunies, et même que toute la Suède. Le Dr Dawson dit que relativement aux lacs et rivières de cette région, la seule autorité qui existe est Hearne qui a parcouru ce pays-là depuis 1769 jusqu'à 1772.

13. Un pays situé entre les rivières Severn et Attawapishkat et la côte de la baie d'Hudson ; superficie, 22,000 milles carrés ; plus grand que la Nouvelle-Ecosse.

14. Un territoire de 15,000 milles carrés situé entre le lac de la Trinité, le lac Seul et la rivière Albany.

15. Une étendue de terrain de 35,000 milles carrés à l'est de la baie James.

16. Presque tout l'intérieur de la péninsule du Labrador ou le territoire du nord-est, c'est-à-dire 289,000 milles carrés ou deux fois la superficie de l'Angleterre et de l'Irlande.

La superficie entière du Canada est de 3,470,257 milles carrés, dont 954,000 milles carrés de ce continent, à l'exclusion de la région inhabitable du cercle arctique, sont absolument inconnus. Nous serions plus près de la vérité en disant que les régions inconnues du Canada mesurent un million de milles carrés ou entre un tiers et un quart de sa superficie totale.

LE MOUCHOIR BLEU

A la fin du mois d'octobre de l'année dernière, je retournais, à pied, d'Orléans au château de Bardy. Devant moi, et sur la même route, marchait un régiment de la garde étrangère. J'avais hâté le pas pour entendre cette musique militaire que j'aime tant ; mais la musique se taisait : seulement quelques mesures de tambour venaient, de loin en loin, marquer le pas uniforme des soldats.

Après une demi-heure de marche, je vis le régiment entrer dans une petite plaine entourée d'un bois de sapins. Je demandai à un capitaine que je connaissais si l'on allait faire l'exercice.

—Non, me dit-il ; on va juger et probablement fusiller un soldat de ma compagnie, pour avoir volé le bourgeois qui le logeait.

—Comment, lui dis-je, on va le juger, le condamner, l'exécuter dans le même moment !

—Oui, reprit-il, ce sont nos capitulations.

Ce mot pour lui était sans réplique, comme si tout avait été prévu dans ces capitulations, la faute et le châtiment, la justice et l'humanité même.

—Au reste, si vous êtes curieux, ajouta le capitaine, je vais vous faire placer. Cela ne sera pas long.

J'ai toujours été avide de ces tristes spectacles : je m'imagine que je vais apprendre ce qu'est la mort sur la figure d'un mourant. Je suivis le capitaine.

Le régiment s'était formé en carré ; derrière la seconde ligne, et sur le bord du bois, quelques soldats creusaient une fosse. Ils étaient commandés par un sous-lieutenant, car tout, au régiment, se fait avec ordre, et il y a une certaine discipline pour creuser la fosse d'un homme.

Au centre du carré, huit officiers étaient assis sur des tambours ; le neuvième, à droite et plus en avant, écrivait quelques mots sur ses genoux, mais avec négligence, et simplement pour qu'un homme ne fût pas tué sans quelques formes.

On appela l'accusé. C'était un jeune homme d'une taille élevée, d'une figure noble et douce. Avec lui s'avança une femme, seul témoin qui déposât dans cette affaire. Mais lorsque le colonel voulut interroger cette femme :

—C'est inutile, dit le soldat ; je vais tout avouer : j'ai volé un mouchoir chez cette dame.

Le colonel. —Vous, Piter ! vous passiez pour un bon sujet !

Peter.—Il est vrai, mon colonel ; j'ai toujours tâché de contenter mes chefs : aussi ce n'est pas pour moi que j'ai volé. C'est pour Marie.

Le colonel.—Quelle est cette Marie ?

Peter.—C'est Marie qui demeure là-bas, où est ce grand pommier. Je ne la verrai donc plus !

Le colonel.—Je ne vous comprends pas, Piter. Expliquez-vous.

Peter.—Eh bien, mon colonel, lisez cette lettre..

Et il lui remit la lette suivante, dont tous les mots sont présents à mon souvenir.

Mon bon-ami Peter,

Je profite du soldat Arnold, qui est engagé dans ton régiment, pour t'envoyer cette lettre et une bourse en soie que j'ai faite à ton intention. Je me suis bien cachée de mon père pour la faire, car il me gronde toujours de t'aimer tant, et dit que tu ne reviendras pas. N'est ce pas que tu reviendras ? Au reste, quand tu ne reviendrais jamais, je t'aimerais malgré cela. Je me suis promise à toi le jour où tu ramassas mon mouchoir bleu, à la danse d'Arenenberg, pour me le rapporter. Quand te reverrai-je donc ? Ce qui me fait plaisir, c'est que l'on me dit que tu es estimé de tes supérieurs et aimé des autres. Mais tu as encore deux ans à faire. Fais-les vite, parce qu'alors nous nous marierons. Adieu, mon bon ami Piter.

Ta chère MARIE.

P. S.—Tâche de m'envoyer aussi quelque chose de France, non pas de peur que je t'oublie, mais pour que je le porte avec moi. Tu baiseras ce que tu m'enverras : je suis bien assurée que je retrouverai tout de suite la place de ton baiser.

Quand la lecture fut achevée, Piter reprit la parole.

—Arnold, dit-il, me remit cette lettre hier soir, quand on me donna mon billet de logement. Toute la nuit, je ne pus dormir ; je pensais au pays et à Marie. Elle me demandait quelque chose de France. Je n'avais point d'argent ; j'ai engagé mon prêt pendant trois mois pour mon frère et mon cousin, qui sont retournés au pays il y a quelques jours. Ce matin, quand je me suis levé pour partir, j'ai ouvert ma fenêtre. Un mouchoir bleu était suspendu à une corde ; il ressemblait à celui de Marie : c'étaient les mêmes raies blanches. J'ai eu la faiblesse de le prendre et de le mettre dans mon sac. Je suis descendu dans la rue : je me repentais ; j'allais revenir à la maison, quand cette dame a couru après moi. On a trouvé le mouchoir : voilà la vérité. La capitulation veut qu'on me fusille. Faites-moi fusiller, mais ne me méprisez pas.

Les juges ne pouvaient cacher leur émotion. Cependant, lorsqu'on alla aux voix, il fut condamné à mort à l'unanimité. Il entendit l'arrêt avec sang-froid ; puis, s'approchant de son capitaine, il le pria de lui prêter quatre francs. Le capitaine les lui donna.

Je le vis ensuite qui s'avançait vers la femme, à qui l'on avait rendu le mouchoir bleu, et j'entendis ces mots :

—Madame, voilà quatre francs : je ne sais si votre mouchoir vaut plus ; mais, cela serait, je le paye assez cher pour que vous me fassiez grâce du reste.

Reprenant alors le mouchoir, il le baisa et le donna au capitaine.

—Mon officier, lui dit-il, dans deux ans vous retournerez à nos montagnes ; si vous allez du côté d'Arenenberg, demandez Marie : remettez-lui ce mouchoir bleu, mais ne lui dites pas comment je l'ai acheté.

Ensuite il s'agenouilla, pria Dieu et marcha d'un pas ferme au supplice.

Je m'éloignai alors et j'entrai dans le bois pour ne pas voir la fin de cette cruelle tragédie. Quelques coups de fusils, m'apprirent bientôt qu'elle était terminée.

Je revins une heure après : le régiment s'était éloigné, tout était calme ; mais en suivant le bord du bois pour regagner la route, j'aperçus à quelques pas devant moi des traces de sang et une butte de terre fraîchement remuée. Je pris une branche de sapin, j'en fis une espèce de croix, et je la plaçai sur la tombe du pauvre Piter, oublié maintenant de tout le monde, excepté de moi et peut-être de Marie.

ETIENNE BÉQUET.

Commerce de bois

Le commerce de bois d'après les apparences ne sera pas aussi considérable cette année que l'an dernier. La maison John Burstall & Co de cette ville a fermé l'un de ses chantiers, Spencer Cove. On nous dit que M. Gauvreau, employé de cette maison depuis nombre d'années à l'intention de continuer les affaires de Spencer Cove pour son propre intérêt.

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies.

NEGOCIATIONS REMISES

La *Gazette* de Montréal de jeudi annonce, officiellement sans doute, que les négociations entre les Etats-Unis et le Canada ne seront entamées d'une manière sérieuse qu'à l'automne.

Le gouvernement a pourtant dissous les chambres en donnant comme raison au gouverneur-général qu'il était de la plus haute importance de procéder sans retard au règlement des difficultés actuelles entre les deux pays. La date même du départ des membres de la commission canadienne pour Washington était fixée. C'était immédiatement après le 5 mars que nos représentants devaient aller s'installer sous murailles du Capitole.

La *Gazette* est d'opinion qu'il n'y a pas raison de se hâter, vu qu'un traité, s'il en était conclu un, ne pourrait être ratifié qu'en 1892 par le congrès américain. De nouveau, pourquoi le gouvernement a-t-il été dissout ?

Nous ne faisons pas cette observation dans le but d'embarrasser le gouvernement d'une manière inutile, mais pour bien faire comprendre à l'électorat qu'en ces matières il faut toujours prendre *cum grano salis* les déclarations apparemment les plus certaines des ministères.

Il nous semble aussi évident que le cabinet de Sir John a dû faire pressentir la diplomatie américaine et en avoir reçu des réponses peu encourageantes, car autrement Sir John eût été trop heureux de tenir parole et d'entrer sans retard en négociation avec M. Blaine.

Ce serait folie que de se cacher la gravité de la situation et de dire que nous suivrons quand même telle ou telle théorie politique et fiscale. Nous sommes en face de problèmes que nous ne pouvons résoudre seuls, nous devrons nécessairement tenir compte de l'attitude de nos voisins, sans oublier en même temps le soin de notre avenir et des grands intérêts qui réclament notre sollicitude.

EST-CE CONSTITUTIONNEL ?

Nous n'avons pu encore décider les organes accrédités des deux partis politiques à nous dire si le gouvernement de la Puissance doit ou ne doit pas désavouer l'acte de la législature du Manitoba de 1890 qui supprime l'usage de la langue française dans les délibérations législatives, les procédures judiciaires, les documents officiels de cette province. Ce statut, qui est en contravention formelle de l'acte d'Union de 1870, viendra finalement en vigueur le 11 de ce mois, si l'exécutif fédéral n'y oppose son veto.

Est-il constitutionnel pour la législature d'une province de s'insurger contre les dispositions de la loi qui lui a donné existence et vie ? Et si cela est constitutionnel de la part d'une législature provinciale, est-il politique, juste et honorable de la part du pouvoir central, auteur de telle constitution, de permettre qu'elle soit outrageusement violée au détriment de la minorité qui avait reçu les assurances les plus positives, assurances sans lesquelles elle n'aurait pas consenti à faire partie de la confédération ? La conspiration du silence ne saurait remédier à rien.

Nous comprenons que la majorité qui connaît la constitution comme nous n'aime pas à admettre qu'elle la méconnaît. Mais enfin les faits sont les faits : la constitution est méprisée, foulée aux pieds. Nous tenons à le dire et à le dire hautement afin que plus tard l'on ne puisse invoquer comme argument contre nous notre acquiescement à ce qui se passe aujourd'hui.

Au mois prochain on attend trente pères Capucins de France au monastère de cet ordre à Ottawa.

Une dépêche d'Ottawa dit que l'hon. M. DeBoucherville sera probablement le prochain orateur du Sénat.

La contestation de l'élection de M. Marion, député de l'Assomption, sera reprise le 17 avril courant.

Nous regrettons d'apprendre que notre collaborateur et ami, M. Faucher de St Maurice, est encore très mal, sans être toutefois en danger imminent.

M. S. J. Dawson, qui représentait la circonscription d'Algoma dans le dernier parlement, est encore candidat à la prochaine élection.

La Cie de steamships Cunard a donné un contrat pour la construction de deux steamships de 14,000 tonnes chaque, capables de traverser l'océan en cinq jours.

Le général Herbert doit se rendre à Halifax dans quelques jours pour s'enquérir de certaines irrégularités militaires qui ont eu lieu dans cette partie du pays.

L'*Empire* attribue à une maladie de M. Blaine—qui serait souffrant d'une attaque de goutte depuis deux semaines—le délai apporté dans les négociations de réciprocité.

On écrit de Rome que le comité pour les constructions navales a terminé le projet de quatre navires cuirassés de 14,000 tonneaux.

Ils coûteront 30 millions de francs chacun.

L'œuvre poétique de M L H Fréchette vient de faire les frais d'une soirée littéraire à Toronto durant laquelle on ne s'est exprimé qu'en français.

Le revenu du ministère des Terres de la Couronne de la province d'Ontario a été l'année dernière de $1,113-052, dont $185,571 provenant de la vente des terres et $916,155 de la vente des limites à bois.

Dans l'article intitulé "Question importante" on a lu ce qui suit :

Or, mille pieds de bois de pin entrent aux Etats-Unit en ne payant qu'une piastre de droit pour $20 de valeur, pendant que la même valeur d'épinette exportée aux Etats-Unis paiera $5.00 de droit, bien que le montant *d'affaires* soit beaucoup plus considérable, puisqu'au lieu de mille pieds, il s'agit de 2,500 pds d'épinettes.

C'est montant *d'ouvrage*..." qu'il faut lire.

Les affaires d'administration de l'asile d'aliénés protestant de Montréal ne sont bien brillantes, à ce qu'il paraît. Au mois de février dernier, on disait qu'il fallait absolument avoir $50,000 pour maintenir cette institution ; on a recueilli des souscriptions au montant de $14 688 seulement.

Une personne qui prend beaucoup d'intérêt à cet asile dit qu'il va tomber aux mains du gouvernement si une administration plus économique n'est pas inaugurée au plus vite.

—Comment donc la maison de ton papa est-elle couverte ?

—En ardoises.

—Pas chic ! j'entends toujours papa dire que la sienne est couverte d'hypothèques.

AFFAIRES D'IRLANDE

L'élection de Sligo s'est terminée par le triomphe du candidat de M. McCarthy à une majorité relativement considérable : 771 voix.

Le candidat de M. Parnell a reçu près de 3,000 voix dans cette division, malgré l'intervention très active du clergé catholique, malgré le fait que le nom du pape a été jeté dans la lutte par les adversaires de M. Parnell.

Il est donc hors de doute que M. Parnell contrôle encore en Irlande un parti puissant ; il est également hors de doute que ce parti est la minorité, mais c'est une minorité suffisante pour perpétuer la division qui a été la conséquence de la lettre de M. Gladstone refusant d'accepter plus longtemps Parnell comme chef du parti irlandais.

UN CONFLIT

L'attitude du gouvernement italien à l'égard des Etats-Unis prend de jour en jour un caractère plus sérieux.

L'Italie est d'avis que les raisons données par le gouvernement américain pour refus d'intervention sont absolument spécieuses et qu'elles ne seraient acceptées par aucun gouvernement qui se respecte.

Aux Etats-Unis, l'opinion publique prétend que le gouvernement italien a agi avec trop de précipitation en rappelant son ministre et qu'il aurait dû attendre au moins le résultat des travaux du grand jury qui est encore en séance.

L'avenir nous dira bientôt comment va se dénouer toute cette affaire.

D'après le "Rapport historique du recensement de Montréal," la population de la métropole commerciale est maintenant de 211,302,âmes. Femmes, 110,098 ; hommes, 102,204 ; femmes catholiques, 81,189 , hommes catholiques, 74,322 ; femmes protestantes, 27,896 ; protestants, 25.939 ; chinois, 28 ; juives, 923 ; juifs, 1,005.

Le discours du trône prononcé à l'ouverture de la législature de la Nouvelle-Ecosse annonce la politique des chemins et des ponts du gouvernement, l'établissement d'une école d'agriculture, etc. Le lieutenant-gouverneur attire aussi l'attention du gouvernement de la Puissance sur les réclamations de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Il paraît que les farouches enfants d'Albion ont failli partir en guerre, hier, à Ottawa, parce qu'à l'occasion de la mort de M. Béland on avait mis en berne un pavillon français au-dessus de l'Union Jack. On a crié à la "French Domination !" Le tricolore a dû céder sa place aux couleurs de l'Angleterre.

La députation que le gouvernement de Terreneuve envoie en Angleterre cette semaine se compose du premier-ministre, l'hon M. Whiteway, de l'hon M. Emerson, orateur de la législature, et de M. A. B. Morine, chef de l'opposition. Sir Charles Tupper et le sénateur Howlan représenteront le Canada.

Deux rumeurs recueillies dans le *N. Y. Press* :

—Mgr l'archevêque Fabre serait fait cardinal.

—Les Canadiens résidant à Londres croient que M. Blake va former un troisième parti qui aura pour programme la libre échange avec la Grande-Bretagne et le refus de la réciprocité illimitée avec les Etats-Unis, laquelle amènerait l'annexion.

Il y a actuellement devant la législature d'Ontario un projet de loi autorisant un arbitrage entre cette province et le gouvernement fédéral pour décider les comptes en souffrances des vieilles provinces. Le parlement du Canada devra présenter un projet de loi semblable.

Il y aura trois arbitres, tous des juges, et leurs décisions seront finales, sauf sur les questions de droit qui pourront être soumises à la Cour Suprême.

LE RETOUR DE NOS NATIONAUX

Inutile de se casser la tête au sujet du rapatriement de nos compatriotes des Etats-Unis, inutile surtout de vouloir les violenter à ce sujet.

Laissons-leur entière liberté d'opter entre notre pays et la confédération américaine. Il ne nous servirait de rien au reste d'imposer nos goûts qui ne seraient pas acceptés et d'émettre des conseils d'autant plus suspects qu'ils paraîtraient intéressés. La question du rapatriement se videra d'elle-même, par la seule force des choses ou par la nature des circonstances.

L'expérience du passé nous a appris que nos appels à nos compatriotes de là-bas étaient vains, puisqu'ils sont demeurés sans écho. C'est pourquoi il est absurde de songer à exercer de nouveau une pression quelconque pour faire réintégrer aux foyers ceux qui en sont sortis.

Le rapatriement n'a nul besoin du clairon de la réclame ou même d'une pression officieuse et officielle pour s'opérer. Tous ces moyens d'action auxquels on a eu recours dans le passé ont péniblement avorté et avorteront encore si l'on y revient.

Il va de soi en effet que ceux de nos compatriotes qui ont trouvé là-bas, sur la terre américaine, la réalisation de leurs espérances, il va de soi, disons-nous, que les canadiens émigrés qui ont réussi à se créer une situation assez enviable aux Etats-Unis, ne peuvent songer et ne songent point à abandonner ce qu'ils possèdent ou ce qu'ils ont acquis pour un bien éventuel qu'on leur offre au pays. De ce côté donc, toute propagande serait oiseuse.

Quant à ceux qui ont été attirés de l'autre côté de la ligne quarante cinquième—et ils sont nombreux—par des promesses alléchantes et qui n'y ont rencontré que déboires et déceptions, toute propagande pour les faire revenir est encore inutile.

Ils reviendront d'eux-mêmes comme ils reviennent d'ailleurs tous les jours, poussés comme ils le sont par la force des choses, par la gêne, par la misère et par le chômage prolongé des fabriques américaines.

En d'autres termes, le rapatriement est déterminé par l'intérêt du moment, par la nécessité.

Nos démonstrations n'y sont pour rien. Si l'on revient au pays, ou si l'on doit y revenir, c'est parceque l'on n'a point trouvé aux Etats-Unis l'aisance rêvée, c'est parceque l'on en est arrivé à se pénétrer de cette vérité ; que le Canada, bien que sujet, comme les autres pays, à toute espèce de vicissitudes économiques, offre encore un champ d'action aussi avantageux, aussi lucratif que celui de la grande république américaine.

Quelle démonstration plus évidente de cette vérité que le courant qui se produit en ce moment ? Chaque semaine, on signale le retour au pays de centaines de familles fixées depuis quelques années, depuis quelques mois aux Etats-Unis, et qui n'y ont rencontré que le désœuvrement ou encore qui ont été obligées de s'assujettir à un travail ardu qui ne leur rapportait pas de quoi à sustenter leurs familles.

Le dernier fait de ce genre signalé l'a été par l'*Etendard* de mercredi dernier.

Le train de Boston disait-il, a amené, mardi, environ 100 Canadiens français qui reviennent dans les districts de Québec et Trois-Rivières, venant de Lowell, Nashua et autres endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Un grand nombre sont de jeunes gens, et tous jeunes et vieux semblent heureux de revoir encore une fois leur province natale.

Quelques uns ont été surpris de voir que presque toute la neige était disparue ici, quand il en reste beaucoup plus au sud de Montréal.

—Comment sont les choses là-bas leur a-t-on demandé.

—Il n'y a pas beaucoup d'ouvrage ont-ils répondu. Voilà pourquoi nous sommes revenus et ceux qui s'y rendront au printemps s'apercevront qu'il en est ainsi et ils feraient mieux de rester ici.

Ils feraient mieux de rester ! C'est aussi le conseil que nous donnons à ceux qui seraient tentés de s'expatrier dans le vain espoir d'améliorer notablement leur situation.

Une grève en Pennsylvanie

UNE EMEUTE SANGLANTE

Neuf morts et quarante blessés

Mount Pleasant, P., 3—Hier matin, une émeute a éclaté parmi une foule d'environ 500 hommes aux usines Standard. Ils ont détruit quelques unes des propriétés de la compagnie et ont ensuite commencé à couper les fils télégraphiques et téléphoniques. Quelques heures après les émeutiers, au nombre d'environ 400 à 500 se sont dirigés sur Morewood. A Morewood, on a été averti à temps du projet des grévistes et le député shérif s'est, en conséquence, préparer à soutenir l'attaque. Les hommes dont il pouvait disposer furent divisés en trois groupes et placés aux endroits les plus exposés. Les grévistes attaquèrent les usines de Morewood mais ils furent reçues par une vive fusillade. Ils sont parvenus à briser les barrières et au moment où ils allaient y passer, le capt. Lauer qui dirigeait un des trois groupes d'hommes réunis pour la défense, s'est avancé et leur a ordonné de faire halte, sinon qu'il allait commander à ses hommes de faire feu sur eux. Ils répondirent par une fusillade ; mais heureusement personne n'a été atteint. Le capitaine Lauer a alors commandé à ses hommes de faire feu sur les grévistes. Les grévistes n'ont pu tenir sous le feu, ils ont retraité en désordre en laissant sur le champ sept morts et un grand nombre de blessés. Les grévistes se sont dispersés dans toutes les directions.

On craint des troubles à Greensburg où les grévistes se proposent d'attaquer les "Coal Brooke Works." A Greensburg on se prépare pour un long siège et les grévistes n'ont qu'à se bien tenir.

Le coroner Wakefield a ouvert une enquête hier après-midi.

Les médecins qui ont été appelés auprès des victimes de l'émeute disent que quarante grévistes et ont été blessés et plusieurs d'entre eux le sont mortellement.

Le député shérif a été arrêté hier après midi sous l'accusation de meurtre. Il a été admis à caution.

Tous les hommes qui ont été tués sont de nationalités étrangères et aucun d'eux n'est naturalisé. On suppose aussi que tous les blessés sont étrangers.

A Leisining, le constable Campbell a opéré l'arrestation d'un russe du nom de John Lusika pour complicité au sujet de l'émeute qui s'est produite à cet endroit lundi. Lusika a opposé une vigoureuse résistance et il a appelé au secours ; finalement, il est parvenu à se dégager et s'est enfuit en sautant par une fenêtre. La police est à sa recherce, mais le fugitif et ses compagnons sont armés et on croit qu'il va s'en suivre une rude bataille.

Pittsburg, Pa., 3.—Une dépêche privée reçu de Greensburg dit que 11 grévistes ont été tués et 27 blessés dans l'engagement qui a eu lieu hier matin, à Morewood.

Le gouverneur a donné ordre aux officiers du Tenth Regiment de prêter main forte au shérif de Westmoreland pour réprimer les désordres dans la région minière. Le 18e Régiment a aussi reçu ordre de se tenir prêt à toute éventualité.

Londres, 3—La ligne Cunard vient de donner le contrat pour la construction de deux steamers, de 14,000 tonneaux chacun, destinés au service transatlantique dans cinq ans.

LE DIFFEREND ITALIEN

La plupart des grands journaux américains déplorent la précipitation qu'a mise le gouvernement italien à rappeler son ministre de Washington.

Le *Sun* se déclare d'autant plus étonné de ce procédé que le chef du cabinet italien, M. de Rudini, interpellé à la chambre il y a quelques jours sur les événements de la Nouvelle-Orléans, a fait une réponse qui était loin de faire pressentir une telle hâte.

"Le gouvernement de Sa Majesté, a-t-il dit, ne manquera pas de protester énergiquement auprès du gouvernement fédéral, qui a déjà, du reste, officiellement déploré les événements et donné des ordres pour que les chefs du mouvement soient référés à la justice. Quant à présent, nous attendons l'action du gouvernement fédéral, en demandant expressément que des dispositions soient prises pour éviter le retour de pareils excès."

Après cette déclaration, le *Sun* et plusieurs autres journaux ne s'expliquent pas que M. de Rudini se soit hâté de prendre une mesure à laquelle la diplomatie n'a recours généralement que quand tous les moyens de conciliation amiable ont été épuisés, et que la situation est tendue au point de faire pressentir une rupture violente.

Le gouvernement italien, disent encore les journaux de New-York, ne peut pas s'attendre à ce que les Etats-Unis fassent plus pour les victimes qui étaient des sujets italiens qu'ils ne peuvent faire pour leurs propres nationaux. Il est impossible pour le gouvernement fédéral d'exercer une pression sur les autorités locales de la Louisiane. Naturellemenc, il ne saurait être question de guerre. L'Italie serait mal venue à faire la guerre tout exprès pour obliger les Etats-Unis à changer leur constitution.

NOTRE COMMERCE DE SUCRE

La mise en vigueur depuis mercredi de l'amendement au tarif sur les sucres aux Etats Unis donne un regain d'actualité à l'article suivant du *Moniteur du Commerce* :

Comme on le sait, les droits d'entrée sur le sucre sont de $1.50 par 100 livres. L'année dernière, nous avons importé 189,282,237 livres qui ont donné comme droits de douane $2,851,547, versés au trésor fédéral.

En 1874, les droits sur cet important article de consommation étaient beaucoup plus élevés, ils atteignaient $2.50 par 100 livres. Cette année-là, comme notre importation de sucre fut de 111,005,850 livres, le revenu provenant de cette importation produisit $2,515,828

Soit par suite de l'augmentation de notre population, soit parce que le sucre est devenu parmi nous un objet de consommation de plus en plus nécessaire, l'importation du sucre a augmenté au Canada de 70 pour cent pendant les douze dernières années.

Le tableau suivant montre les chiffres des importations en 1878 et 1890, et les lieux de provenance.

	1878	1890
Grande Bretagne	53,238,162	9,459,239
Etats-Unis	42,212,229	17,974,352
Indes Occid.	12,622,174	61,940,116
Allemagne	.....	34,274,474
Indes Orientales	.....	11,818,571
Brésil	.....	18,830,177
Autres pays	533,285	34,985,329
Livres	11,005,850	189,282,237

Nous allons voir aussi en quelle quantité les importations de sucre des Indes Occidentales ont été faites en Canada, soit directement soit en passant par les Etats-Unis, en 1878 et en 1890 :

1878

	Direct.	Par les E. U.
Ontario	$ 10	$148,882
Québec	63,014	40,995
Nouvelle Ecosse	261,119	679
Nouv.-Brunswick	32,932	.....
Ile du P. Edouard	20,286	.....
Totaux	$377,361	$190,555

1890

	Direct.	Par les E. U.
Ontario	$ 10,010	$17,699
Québec	894,349	4,866
Nouvelle Ecosse	778,796	85
Nouv.-Brunswick	61,369	.....
Ile du P. Edouard	8,753	.....
Totaux	$1,753,277	$22,650

Comme on le voit, de 1878 à 1890 nos importations de sucre des Indes Occidentales ont augmenté de $1,375,916. En 1876, et pendant quelques années après, plus du tiers de nos sucres importés nous arrivait en passant par les Etats-Unis, tandis qu'en 1890, ce n'est qu'une très petite quantité des sucres que nous avons importés qui est passée par les Etats-Unis, avant de nous parvenir.

LA TABLE CHEZ NOS PERES DE FRANCE

M. Franklin, conservateur à la bibliothèque Mazarine, raconte, dans son ouvrage sur la *Vie privée d'autrefois*, les origines de la salle à manger, la chambre de parade de jadis, où l'hôte étalait tout ce qu'il avait de plus beau, dressoirs, buffet, crédence, et sur ces meubles, la vaisselle d'argent, dont il était très fier.

Les grands seigneurs l'éclairaient, le soir, au moyen de torches tenues à la main par des valets. Plus on a de torches, plus on est un seigneur cossu.

La serviette fait son apparition dans la salle à manger.

On la met d'abord sur l'épaule ou sur le bras gauche. Puis on s'avise de protéger sa belle fraise contre les taches, et on noue la serviette derrière le cou. Opération peu commode à réussir sans aide; les efforts qu'elle exige donnent naissance au proverbe? *Nouer les deux bouts de sa serviette* pour marquer la difficulté qu'on éprouve à aller jusqu'à la fin de l'année avec un modeste revenu. On dit seulement aujourd'hui : *Nouer les deux bouts.*

Le beau linge de table devient rapidement une coquetterie; on le parfume avec de l'eau de rose, de l'eau de nèfle et de mélilot. Il y a vingt-sept manières différentes de plier les serviettes; on les plie en "pigeon qui couve dans un panier", en "deux chapons dans un pâté."

L'Anglais Arthur Young, voyageant en France, à la fin du dix-huitième siècle, écrivait : "Le linge de table est ici plus propre et mieux entendu qu'en Angleterre. On n'en a que de grossier, pour le changer souvent. Il semble ridicule à un Français de dîner sans nappe; chez nous, on s'en passe, même chez les gens de fortune moyenne.

"Un charpentier français a sa serviette aussi bien que sa fourchette; et, à l'auberge, la fille en met une propre à chaque place sur la table, servie dans la cuisine pour les plus pauvres voyageurs."

On mange les mets liquides dans des écuelles, encore n'y en a-t-il souvent qu'une pour deux personnes.

Un vieux roman dont l'auteur décrit un magnifique repas, nous apprend qu'il y avait "jusqu'à huit cents chevaliers séans à table et si n'y eust celui qui n'eust une dame ou une pucelle à son écuelle."

Pour les mets solides, chacun reçoit un épais morceau de pain coupé en rond qui se nomme *tranchoir*.

Les invités prennent dans le plat avec trois doigts, un des morceaux découpés d'avance et le placent dans leur tranchoir Après le repas, tous ces tranchoirs imbibés de jus sont donnés aux pauvres.

Dans les ménages bourgeois, la salière est un morceau de pain creusé.

L'heure des repas varie suivant les temps. Un vieux proverbe cité par Rabelais, donne les indications suivantes :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre l'homme dix fois neuf.

On a dit depuis :

Lever à dix, dîner à dix,
Souper à dix, coucher à dix,
Fait vivre l'homme dix fois dix.

Au commencement du XVIIe siècle, on dîne entre onze heures et midi; vers la fin du siècle, le dîner est à midi, le souper est à huit heures. Les pique-assiettes s'appellent des *Chercheurs de midi*. On dit des "écornifleurs" qui viennent avant l'heure du dîner pour ne pas le manquer, qu'ils "cherchent midi quand il n'est que onze heures."

L'heure des théâtres varie suivant l'heure des repas. Sous Henri IV, ils commencent à deux heures; sous Louis XIII, à trois heures, sous Louis XIV, à cinq heures.

Mort au monastère

On annonce de Paris que le Frère Anselme, portier de nuit à la Grande-Chartreuse, vient de mourir dans ce monastère.

Sous cet humble nom et cette humble fonction, se cachait un homme qui avait joué un rôle assez brillant dans la haute société parisienne : M. de Brécourt.

M. de Brécourt s'était marié trois fois. A la mort de sa première femme, il épousa sa belle-sœur et, à la mort de celle-ci, il se remaria avec sa belle-mère, dont il eut une fille.

Un jour, en revenant de la chasse, il déchargea son fusil dans un fourré derrière lequel se trouvait sa fille, qui tomba raide morte.

Au désespoir, M. de Brécourt entra comme simple frère à la Grande-Chartreuse.

UN PROVERBE STUPIDE

Oui, bien stupide est le proverbe prétendant que : "L'appétit vient en mangeant!"

A l'en croire, il suffirait de ne jamais se mettre à table pour n'avoir jamais faim, puisque l'appétit ne doit venir qu'en mangeant! Que n'est-ce vrai! comme ce serait heureux pour les classes pauvres qui s'exempteraient de la faim en ne mangeant pas!

Un certain docteur a jadis fait et gagné le pari de rester quarante jours sans manger : allez donc lui demander si le quarante-et-unième jour, il ne se sentait aucun appétit pour cela même qu'il ne mangeait plus depuis six semaines!

D'où il résulterait aussi, par contre, de ce proverbe idiot que plus on mangerait, plus on aurait faim.

Oui, oui, je sais ce que vous allez répondre! J'interprète mal le sens du proverbe. Il veut dire qu'après être attablé avec la bouche veule et l'estomac paresseux, aussitôt qu'une cuisine succulente, épicée, savante, vous a taquiné le palais, vous vous sentez peu à peu entraîné à jouer des mâchoires.

Pardon! mais ce n'est plus de l'appetit, cela! C'est tout bonnement de la gourmandise, cette faculté divine donnée à l'homme de manger au delà de ses besoins! Et il y a un abîme entre l'appétit qui se gave de n'importe quoi et la gourmandise d'où est né l'art culinaire qui a inventé les bons morceaux.

L'appétit vous pousse vers la table, la gourmandise vous y guette.

Ah! oui, le proverbe serait de toute vérité, s'il disait : "La gourmandise vient en mangeant." L'appétit m'a fait souvent avaler d'affreuses choses que la gourmandise m'aurait interdit même de flairer.

*** Exemple d'appétit. Quand j'étais étudiant en droit, tout l'établissement du restaurateur où je prenais mes repas, tenait dans une ancienne et fort étroite loge de portier, munie de trois placards.

Deux de ces placards, on en avait retiré les planches, servaient de cabinets particuliers! La loge était la grande salle! Et dans le troisième placard se... commettait la cuisine, et quelle horrible cuisine!

C'était l'épouse du gargotier qui triturait les plats; mais, dans l'étroit placard, l'odeur du charbon, ne trouvant pas à se dégager, causait à l'infortunée d'épouvantables migraines, dont le plus désastreux effet était de lui faire perdre ses cheveux, que nous retrouvions éparpillés dans tous les fricots.

Dame! dans le commencement, cela avait été dur pour nous, et on avait tenu conseil. Un de nous avait fait remarquer : Que la nature n'avait pas été généreuse en cheveux pour notre hôtesse; que cette modeste chevelure était déjà fort appauvrie par les précédentes migraines; qu'il y avait lieu d'espérer que les futures migraines achèveraient l'œuvre commencée et que la tête de la dame deviendait chauve, et, par conséquent, sa cuisine aussi.

En conséquence, plaise à la société de souffrir un ennui qui n'était qu'une affaire de patience!

Sur l'affirmation d'un étudiant en médecine que la calvitie complète de la gargotière ne demanderait pas plus de trois semaines, on se décida à patienter. Effectivement, lorsque la troisième semaine tira vers sa fin, la tête de la bonne dame ressemblait exactement à une bille de billard recouverte d'un mince filet.

On compta : Vingt-sept cheveux n'avaient pas encore pris congé de leur propriétaire. Nous touchions au port!..

Mais jugez de notre surprise quand, le lendemain, au lieu de notre cuisinière chauve, nous nous trouvâmes en face d'une tête nouvelle!..

Notre gargotier, nous l'ignorions, n'était pas marié. Cette chute de cheveux, qui faisait notre joie, causait son désespoir. Il s'était donc décidé du soir au matin à remplacer la première dame par une seconde compagne, et celle-là, chevelue! chevelue!...

—Pourvu qu'ils tiennent! nous dîmes-nous en contemplant cette montagne de cheveux.

Le soir même, l'odeur du charbon fit son œuvre sur la malheureuse enfermée dans l'étroit placard qui servait de cuisine. Elle eut sa première migraine.

Le lendemain, en fouillant une omelette, nous trouvions un long cheveux noir. On se regarda tristement.

—Combien de temps peut durer cette nouvelle tête? demanda-t-on à l'étudiant en médecine.

—Elle tiendra au moins trois ans! nous dit-il douloureusement.

Nous n'eûmes pas le courage de patienter encore, et nous quittâmes cet endroit où nous étions si mal nourris, mais où nous avions passé tant de joyeuses heures!

*** Retour au faux proverbe : Suivant lui, si l'appétit vient en mangeant, plus nous aurions mangé de cheveux, plus notre appétit se serait régalé, et nous n'avions alors, aucune raison de quitter notre "gargot!"

EUGÈNE CHAVETTE.

Le congrès des mineurs

Paris, 4—Au cours de la session du congrès internationale des mineurs qui se tient en cette ville, on a reçu des chefs des mineurs dans le district de la Saar une dépêche disant que toutes les personnes appartenant à l'industrie minière, qui avaient pris part à l'organisation du congrès, avaient été renvoyées par les propriétaires des mines.

La proposition du délégué Defuet, que tous les votes aient lieu par nationalité et non à la majorité, a été adoptée par 58 voix contre 40.

Après ce vote, les délégués anglais ont déclaré que le principe de la représentation proportionnelle devrait être la base d'une fédération pour avoir l'appui des mineurs anglais. Les délégués ont renvoyé à la fin de la conférence la suite des études sur la formation d'une fédération générale, à cause des nombreuses discussions soulevées par cette question.

Le club démocratique belge a offert ce soir un banquet aux membres du congrès. Les délégués allemands ont chanté la "Marseillaise" au milieu d'applaudissements enthousiastes. Les délégués anglais ont refusé de chanter l'hymne national et l'ont remplacé par un air écossais. Tous les délégués ont ensuite chanté en chœur la "Carmagnole."

Accidents

C'est avec regret que nous apprenons que madame Elisée Beaudet s'est cassé un bras mardi soir.

Madame Beaudet était déjà couchée, lorsqu'elle entendit sa servante, qui était allée assister à la soirée de l'hospice Nazareth, travailler avec difficulté à ouvrir la porte de la rue.

Craignant qu'elle n'eut oublié son passe-partout, madame Beaudet se leva précipitamment pour aller ouvrir, et, s'embarrassant les pieds dans une couverture, tomba pesamment sur le parquet. Dans sa chute elle s'est cassée un bras au-dessus du coude. La fracture est très douloureuse, mais elle a été réduite avec succès.

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral-Cerise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Nul Remède Universel

N'a encore été découvert; mais, comme au moins les quatre cinquièmes des maladies humaines ont leur source dans **l'Impureté du Sang**, une médecine qui restaure ce fluide à une condition saine arrive presque à être une cure universelle. **La Salsepareille d'Ayer** agit sur le sang dans toutes les périodes de sa formation, et est, par conséquent, adaptée à une plus grande variété de maladies qu'aucune autre médecine connue. Les

Furoncles et les Boutons

Qui résistent à un traitement ordinaire, cèdent à la Salsepareille d'Ayer après un essai comparativement court.

Mr. C. K. Murray, de Charlottesville, Va., écrit que durant des années il était affligé de furoncles qui lui causaient beaucoup de souffrances. Ceux-ci furent suivis de boutons rouges dont il avait plusieurs à la fois. Il commença alors à prendre de la Salsepareille d'Ayer, et après en avoir pris trois flacons, les boutons disparurent, et depuis six ans il n'a pas eu même l'apparence du moindre petit bouton.

Cette insidieuse maladie, la **Scrofule**, est la cause fertile d'innombrables maux, la **Consomption** étant l'un de plusieurs également fatals. Les éruptions, les ulcères, le mal aux yeux, la faiblesse et l'épuisement des muscles, un appétit capricieux et autres maux semblables, sont presque des indications certaines d'une infection scrofuleuse dans le système. Beaucoup de figures, qui autrement seraient belles, sont défigurées par des boutons, des éruptions, de vilaines pustules, qui proviennent de sang impur, montrant le besoin de la Salsepareille d'Ayer pour remédier au mal.

Tous ceux qui souffrent des désordres du sang devraient essayer de la Salsepareille d'Ayer—éviter de se servir de toutes poudres, onguents, lotions, et spécialement de compositions bon marché et sans valeur, lesquelles, non seulement, manquent d'effectuer une guérison, mais plus fréquemment aggravent et confirment les maladies que des annonces mensongères promettaient de guérir.

Ayer's Sarsaparilla,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens. Prix $1; six flacons, $5.



REMEDE DU DR. SEY

Le GRAND REMEDE FRANCAIS contre la Dyspepsie, les Affections Bilieuses, la Constipation, et toutes les Maladies de l'Estomac, du Foie, et des Intestins.

Le *REMEDE DU Dr. SEY* est un composé d'aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Chose importante à noter, le *REMEDE DU Dr. SEY* peut être pris à n'importe quelles doses sans déranger les habitudes et le régime de celui qui le prend.

Vendu par les Pharmaciens, $1.00 la bout

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal



CHEMIN DE FER

Québec, Montmorency et Charlevoix

Le et après Dimanche le 12 Octobre 1890, le départ et l'arrivée des trains se feront à la Jetée Louise et circuleront comme suit:

LA SEMAINE

Laissent QUEBEC pour Ste. Anne à.....7.30 A. M. et 6.30 P. M
Laissent SAINTE-ANNE pour Quebec à.....5.20 A. M. et 2.50 P. M

LES DIMANCHES

Laissent QUEBEC — à 7.30 A. M.. 1.45 P. M. et 6.00 P. M
Laissent STE-ANNE — à 5.55 A. M. 12.00 *midi* et 4.00 P. M

Pour les taux spéciaux du fret et des passagers, s'adresser au surintendant.

C. S. CRESSMAN, Gérant
W. R. RUSSELL, Surintendant.

DÉCOUVERTE PLUS d'**ASTHME** POUDRE CLÉRY—Se vend partout.

ECOLES DU MANITOBA

Attitude de l'Episcopat

LETTRE PASTORALE

Des archevêques et evêques des provinces ecclésiastiques de Quebec, de Montreal et d'Ottawa, au sujet de la question des écoles dans la province de Manitoba

NOUS, PAR LA GRÂCE DE DIEU ET DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVEQUES ET EVEQUES DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE QUÉBEC, DE MONTRÉAL ET D'OTTAWA.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de ces provinces, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous croyons opportun, Nos Très Chers Frères, de vous rappeler aujourd'hui quelques-uns des graves principes qui régissent les rapports entre l'Eglise catholique et les écoles où les enfants reçoivent, avec l'instruction primaire, les premières leçons de la morale chrétienne.

S'il est vrai de dire que l'enfant dépend *naturellement* de l'autorité paternelle, *surnaturellement* il dépend de l'autorité de l'Eglise qui est la société surnaturelle pour laquelle Dieu l'a crée et dans laquelle il est tenu d'entrer, parce que seule, dans l'ordre actuel de la Providence, elle est capable de lui faire atteindre sa fin dernière. Le baptême, qu'il reçoit de l'Eglise, à la demande de ses parents, le fait entrer dans cette auguste société, dont il doit observer toutes les lois concernant son salut. Dans le plan de son Divin Fondateur, l'Eglise par ses ministres a donc non seulement le pouvoir, mais le devoir de diriger l'éducation morale des enfants. Ce devoir résulte de la mission elle-même confiée par le Sauveur à ses apôtres et à leurs successeurs dans l'Eglise : " Enseignez toutes les nations . . . *leur apprenant à observer* tout ce que je vous ai commandé." (Math. XXVII, 20.) Ainsi l'Eglise catholique seule, a mission de donner l'enseignement religieux et moral aux nations comme aux individus de tous les âges, et cela à l'exclusion de tout autre pouvoir. Seule donc, elle a mission de diriger l'enseignement moral non seulement dans les écoles supérieures, mais aussi, et peut-être plus encore, dans les écoles où l'éducation morale est étroitement liée, inséparablement unie à l'instruction, comme, c'est le cas dans les écoles primaires. Sans ce contrôle sur les écoles, l'accomplissement de sa mission divine serait rendue impossible. En effet, l'enfant a besoin de connaître au plus tôt ses devoirs envers Dieu, d'être prémuni contre les passions mauvaises, et cela dans un temps où son âme est plus prompte à recevoir une empreinte qu'elle conserver a toujours et l'aidera à passer à travers les dangers que le monde et le démon sèmeront sur sa route. " Le jeune homme suit sa première voie, dans sa vieillesse même il ne la quittera pas." (Prov, XXII. 6.)

Si, dès son enfance, le jeune homme n'a pas été nourri des préceptes de la morale, il aura des difficultés presque insurmontables à observer ces mêmes préceptes, et par conséquent à vivre de la vie surnaturelle, ou de la grâce, et la sollicitude de l'Eglise ne recevra pas chez l'individu la correspondance suffisante pour le conduire à sa fin dernière. Les premières habitudes de la jeunesse l'entraîneront dans une autre direction ; d'où il ressort que l'Eglise étant seule chargée par Dieu pour donner l'enseignement moral aux hommes ne peut, à aucune époque de leur vie, renoncer à sa mission. Elle n'est pas libre de renoncer à son action et à son contrôle dans les écoles ; elle ne peut approuver, pour aucune considération, sous aucune forme de gouvernement, des écoles où l'enfance ne reçoit pas d'enseignement moral. C'est pourquoi elle a toujours réprouvé et réprouvera toujours les écoles appelées "écoles neutres" ; parce que ce système, *de sa nature*, est un grave danger pour l'éducation religieuse et morale de l'enfance, bien que accidentellement il n'ait pas toujours le funeste résultat. Ce malheureux système, qui rencontre l'approbation en certains lieux, a causé la perte de bien des âmes et amoncelé bien des ruines morales où il a été mis en pratique. Nous avons sur cela le témoignage compétent et irrécusable de l'Episcopat des Etats-Unis, réuni en Concile plénier à Baltimore : " Une longue expérience, est-il dit, a surabondamment prouvé les graves désastres, les dangers intrinsèques que cause la plupart du temps à la jeunesse catholique en ces régions, la fréquentation des écoles publiques. Grâce au système en vigueur dans ces écoles, il ne peut pas se faire que les jeunes gens catholiques ne soient exposés à de grands périls, par rapport à la foi et aux mœurs. Ce n'est pas à une autre cause que semblent être attribués les progrès si considérables de l'indifférentisme en ces régions et cette corruption de mœurs dont on est infesté chez nous si déplorablement et dans laquelle va se perdre l'âge le plus tendre." (Concile plenier, Baltimore, II., No 126.)

C'est donc avec une grande surprise et une profonde douleur que Nous avons appris que même dans notre pays, où l'on proclame si haut la liberté religieuse, l'on a, au moyen de la légalité, tenté d'introduire ce système réprouvable et réprouvé des écoles neutres pour priver l'Eglise d'un droit inséparable du libre exercice du culte catholique, garanti par la foi des traités. Dans une autre province de notre pays, habitée par des catholiques, l'on tente encore une fois contre les droits sacrés de l'Eglise une persécution sourde et diabolique. C'est le cœur ému que nous avons entendu le vénérable pontife archevêque de St-Boniface, élever encore la voix contre cette iniquité. Dans une lettre pastorale, en date du 15 août dernier, l'illustre prélat fait connaître cette perfide tentative de pervertir l'enfance, contre laquelle il prémunit ses ouailles, et en fait voir en même temps tout l'odieux :

" Une épreuve d'un genre nouveau est venue fondre sur nous. Dans un pays où l'on réclame hautement la liberté religieuse, on vient de mettre des entraves à cette liberté. Nos institutions sociales et politiques nous garantissaient la protection de tous nos droits, et voilà que ces mêmes droits sont violés par ceux mêmes qui devaient les sauvegarder. Nous voilà en butte à la persécution ; non pas à la persécution sanglante, s'attaquant au corps ou à la vie extérieure, mais à une persécution astucieusement déguisée, s'attaquant aux intelligences pour les empêcher de s'éclairer de la lumière chrétienne et d'être guidés par les reflets de ses divines splendeurs.

" . . . . Vous savez qu'il faut que tous ceux que Dieu vous a confiés soient, dès leur enfance, formés à la vie chrétienne ; de là, la nécessité des écoles chrétiennes ; et toute école qui n'a pas ce caractère ne saurait commander la confiance des parents chrétiens.

" . . . . Vous êtes donc tenus de ne permettre à vos enfants que la fréquentation d'écoles où leur foi et leurs mœurs seront en sûreté. Hélas ! malgré tous vos soins et votre vigilance, il n'arrivera que trop souvent qu'en sortant de sa demeure pour aller chercher l'instruction, le jeune âge sera exposé à de pernicieuses influences ! Que du moins l'école que vous choisirez ne soit pas pour ces jeunes cœurs un lieu dangereux ! Que les instituteurs auxquels vous les confierez vous offrent toutes les garanties désirables ; qu'ils continuent auprès de vos enfants le ministère sacré que vous exercez vous-mêmes ! Que l'école s'harmonise avec le toit paternel pour la formation du cœur ! Que la parole du maître ou de la maîtresse soit l'écho de la parole du père ou de la mère enseignant à l'enfant ce qu'il doit croire et lui expliquant les devoirs multiples qui requièrent le service de Dieu et l'amour du prochain."

Puis, Sa Grandeur établit clairement les droits de la minorité et de l'Eglise catholique et fait connaître la nature de ces écoles que l'on veut imposer à nos frères de Manitoba.

" . . . . Une majorité parlementaire, peu soucieuse du strict spectacle qu'a donné l'ignorance de quelques-uns de ses membres, en matière d'éducation, cette majorité a décrété l'abolition de nos écoles, et a décidé que les écoles protestantes seules seraient reconnues par l'Etat et favorisées par lui. On a bien répété, imprimé même les mots ECOLES NATIONALES, ECOLES PUBLIQUES, ECOLES NEUTRES ; tous ces mots peuvent sonner plus ou moins harmonieusement à l'oreille de certaines gens, mais le fait pur et simple, dénudé de tout ce qui peut tromper et réduit à sa triste réalité, c'est que la législature, tout en abolissant les Ecoles Catholiques, a passé des lois qui, non-seulement, maintiennent les écoles protestantes dans toute leur intégrité, mais même leur assurent, quoique *sectaires*, toute la part d'argent public à laquelle les catholiques auraient droit. La loi prétend même forcer les catholiques à payer pour le support de ces écoles où la foi de leurs enfants ne peut manquer d'être exposé et où vos convictions les plus sacrées, Nos Très Chers Frères, reçoivent un démenti aussi pénible qu'injuste.

" L'examen le plus rapide des nouvelles lois suffit pour montrer qu'elles ont été inspirées par un sentiment d'hostilité contre les catholiques, et que l'idée protestante domine toute cette législation."

A la vue de cet état de choses par lequel on veut ravir la foi des enfants catholiques de Manitoba, dépouiller l'Eglise de ses droits sacrés et indestructibles, notre cœur est navré de douleur. Nous ne pouvons pas, comme gardiens des prérogatives de notre Sainte Mère l'Eglise, rester froids spectateurs des persécutions que l'on veut lui faire subir. C'est un devoir de conscience pour Nous de rappeler à tous les fideles de nos province la vraie doctrine touchant le contrôle de l'Eglise sur l'éducation des enfants catholiques dans les écoles.

Sans vouloir entrer sur le terrain politique, Nous Nous croyons dans la nécessité de proclamer ces principes et d'en réclamer l'application au nom de l'Eglise. Comme citoyens, nous pouvons faire des concessions ; mais comme catholique nous ne pouvons transiger. C'est aussi le devoir de tous les catholiques, à quelque parti, à quelque position sociale qu'ils appartiennent, de s'affirmer les enfants soumis et dévoués de l'Eglise. Il ne serait pas digne de ce nom celui qui sacrifierait ces droits pour quelque considération d'un ordre inférieur. Ce serait une trahison de laisser persécuter l'Eglise et lui ravir ses enfants. C'est donc un devoir pour tous de prier, de travailler, chacun dans sa sphère d'action, pour que justice parfaite soit rendue et cela sans troubler la paix qui est si nécessaire à la prospérité de notre pays.

Sera la présente Lettre Pastorale ue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos trois provinces, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par nous dans le mois de mars mil huit cent quatre vingt onze.

E.-A. Card. Taschereau, Arch. de Québec.

EDOUARD-CHS. archev. de Montréal.

J.-THOMAS, Arch. d'Ottawa.

JEAN, Arch. de Léonpopolis.

L.-F. Ev des Trois-Rivières.

ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

L.-Z. Ev. de St Hyacinthe.

N.-ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac.

ELPHEGE, Ev. de Nicolet.

LOUIS-NAZAIRE, Ev. de Chicoutimi.

ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint Germain de Rimouski.

Par mandement de Son Eminence et de Nos Seigneurs.

B. PH GARNEAU, Ptre,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

Deux nouveaux sénateurs

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* d'Ottawa, contient la nomination de deux nouveaux sénateurs :

M. Hypolite Montplaisir, pour la division de Shawinegan, en remplacement de l'hon. James Ferrier, décédé.

M. Jos Tassé, pour la division de De la Salabery, en remplacement de l'hon. F. X. A. Trudel, décédé.

UN CONCOURS AGRICOLE

Le conseil d'agriculture a préparé le programme du prochain concours du mérite agricole qui aura lieu cette année.

Les concurrents sont invités à transmettre leurs entrées au secrétaire du Conseil d'Agriculture avant le premier mai prochain. On leur fournira à cet effet, sur demande, les formules nécessaires.

Le concours du mérite agricole n'est ouvert cette année que pour le district numéro deux qui comprend les comtés de Bagot, Beauharnois, Brome, Chambly, Chateauguay, Compton, Drummond, Huntingdon, Iberville, Laprairie, Missisquoi, Napierville, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Sherbrooke, Stanstead, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Verchères et Yamaska.

Par la même occasion, les sociétés d'agriculture du district No 3 savoir : celles des comtés suivants : Arthabaska, Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Dorchester, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Mégantic, Montmagny, Nicolet, Rimouski, Témiscouata sont invitées à offrir cette année, à tous leurs membres, un concours de terres les mieux tenues, soit de comté, ou de paroisse.

On se préparera mieux par ce moyen au concours provincial de mérite agricole l'an prochain.

L'UTILITE DU RECENSEMENT

Les divers officiers préposés au recensement ont commencé hier leur travail. Nous espérons qu'ils seront partout bien accuellis et qu'on leur fournira tous les renseignements dont ils sont chargés de s'enquérir. Chez un nombre malheureusement trop grand de nos concitoyens l'apparition de l'énumérateur est un véritable cauchemar ; on redoute une nouvelle taxes, on craint, en cas de guerre, d'être appelé sous les armes, etc, etc Tout cela n'est que préjugé.

Pour que le recensement de 1891 soit efficace il faut que tout le monde réponde franchement et sans détours à toutes les questions posées par les énumérateurs, que l'on fasse connaître le nombre de personnes dont se compose chaque famille, leur âge, leur sexe, etc, de même que la valeur de la propriété, l'état des affaires commerciales, etc.

Une chose dont il faut se convaincre une fois pour toutes, c'est que le recensement n'a pas pour objet l'imposition de nouvelles taxes. Il est fait tout simplement pour des fins d'administration, pour donner une connaissance générale des besoins et des ressources du pays. Chaque recensement est effectué de manière à constater avec toute l'exactitude possible dans les différentes divisions territoriales du pays—la population classée par âge, sexe, état civil des personnes, culte, degré d'instruction, nationalité, profession et autre désignation. Le nombre des maisons et autres bâtiments classés en maisons habitées, inhabitées, en voie de construction ou autrement, l'étendue du terrain occupé, avec distinction de ville ou village et de sol rural, cultivé, non cultivé et autrement :—le produit, l'état et les ressources de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie forestière, de minière, des arts mécanique, des manufactures, du commerce et des autres industries—le nombre d'institutions municipales, d'éducation, de charité et autres, etc., etc. Tel est l'objet d'un recensement : faire connaître le chiffre, le mouvement et les besoins de la population, les richesses et la production d'un pays. Il est donc du devoir et de l'intérêt de tout citoyen d'y donner son concours.

Nous espérons que nos industriels nos manufacturiers ne redouteront pas de faire connaître l'étendue de leur commerce. Il ne s'agit pas de savoir quel est la somme de leurs profits ou le montant de leurs pertes, mais on veut connaître la production totale. L'importance de ces statistiques est trop évidente pour que nous insistions davantage sur la nécessité de fournir des renseignements exacts, complets et précis.

Nous invitons donc nos compatriotes à faciliter, par leur franchise, la tâche de officiers chargés de cet important travail, destiné à faire constater la situation économique de notre pays, les progrès accomplis ou les réformes nécessaires pour parvenir à un plus grand degré de prospérité.

Une précaution nécessaire

La compagnie transatlantique de la ligne Cunard s'énorgueillit avec raison que depuis son incorporation, elle n'a subi aucune perte par suite d'accidents arrivés à leurs vaisseaux. Elle n'a eu à déplorer aucune perte de vie parmi ses matelots ni parmi ses passagers.

Veut-on avoir une idée des précautions qu'elle prend pour donner aux passagers tout le confort désirable ? Dans chaque compartiment et dans chaque cabine du vaisseau il y a des appareils de sauvetage à l'usage des personnes qui se trouvent à bord.

De plus, on met à la disposition de chaque passager et de chaque homme d'équipage une certaine quantité d'Huile St-Jacob afin de guérir promptement les indispositions auxquelles ils sont exposés pendant la traversée.

UNE BELLE FAMILLE

AU TOTAL 279 PERSONNES

Il y a quelques semaines est arrivé à Barcelone un vieillard de quatre-vingt-treize ans, né en Galice, qui avait quitté son pays à vingt ans pour aller chercher fortune en Amérique.

Ce vénérable nonogénaire, nommé Lucas Negreiras Paez, est revenu en Espagne avec sa famille qui se compose ainsi : 16 filles dont 6 veuves, 9 mariées, et 1 jeune fille.

23 fils, dont 4 veufs, 13 mariés et 6 garçons.

34 petites-filles dont 3 veuves, 22 mariés et 9 jeunes-filles ;

47 petits-fils dont 4 veufs, 26 mariés et 17 garçons ;

45 arrière-petites-filles dont 2 mariées et 43 jeunes filles.

39 arrière-petits fils tous garçons

3 arrière-arrière petits fils.

72 gendres et brus.

Au total 279 personnes.

Lucas Negreiras Paez, qui a été marié trois fois, possède une fortune considérable. Il est venu avec sa smala en Europe sur un navire qui lui appartient et que commande un de ses petit-fils.

LES ETRANGERS EN FRANCE

La France est le seul pays qui ait plus d'étrangers sur son territoire que de nationaux au dehors. Elle compte plus d'un million d'étrangers, tandis qu'il n'y a que 300,000 Français établis à l'étranger.

L'Angleterre a plus de 4 millions de ses enfants répartis sur tous les points du globe et ne reçoit que 300,000 étrangers.

L'Allemagne compte près de 3 millions d'émigrés et reçoit environ que 300,000 immigrants.

L'Italie a plus d'un million de nationaux en dehors de son territoire et n'a guère chez elle que 60,000 étrangers.

Enfin, la Russie a 300,000 émigrants et 150,000 immigrants.

Un remède pour le printemps

A cette saison de l'année, il faut aider la nature pour reconstituer une santé délabrée. Pour arriver à ce résultat, on ne peut faire usage de meilleur remède que les Pilules du Dr William. Elles ont pour effet d'enrichir le sang et de réorganiser tout le système vital. Les hommes et les femmes peuvent s'en servir avec l'assurance d'en retirer pour leur santé de grands avantages. Ces pilules sont en vente chez tous les pharmaciens. On peut aussi se les procurer à 50 cts. la boîte ou $2 pour cinq boîtes en s'adressant directement au Dr William, Brockville, Ont.

Distribution de prix

La distribution des médailles aux élèves les plus méritants des classes du soir de St-Romuald, aura lieu le dernier dimanche d'avril. Cette distribution de prix donnera lieu à une belle démonstration.

LETTRE DE ROME

Le programme financier Luzatti.—L'équilibré du budget 1891-92—Enormité de la dette flottante — Obligations de chemins de fer, etc., etc.

M. Luzatti, économiste distingué, aujourd'hui financier soumis à l'épreuve, plein de bonnes intentions comme tous les esprits d'élite, et les hommes nouveaux qui arrivent au pouvoir, a encore l'heureuse fortune de rencontrer une bonne presse, non seulement en Italie, mais hors de son pays. Si Mazarin l'avait connu, il lui aurait dit : "Monsieur, vous êtes un homme heureux. La presse française accueille avec une sympathie enthousiaste les déclarations du ministre du Trésor, phénomène qui n'est pas sans valeur si on songe que l'Italie a les yeux tournés de nouveau vers les coffres-forts de la France, et qu'un matin ou l'autre, un peu plus tôt un peu plus tard, il faudra bien, comme Moïse, faire jaillir l'eau du rocher.

Le *Temps*, lui consacre un dithyrambe, et les *Débats* se plaisent à saluer dans son programme, "l'honnêteté des conceptions et la clarté des déductions." En ce qui nous concerne, et à la suite d'une méditation de huit jours sur ce programme, nous tiendrions nous, plutôt pour le premier compliment que pour le second, plutôt pour l'honnêteté du concept que pour la clarté des formules ou leur efficacité. Une certaine partie du programme, le plan financier immédiat, les économies pour rejoindre l'équilibre du budget nous semble assez pratique ; toute la seconde, les conceptions du système des banques, des relations de celles ci avec le Trésor, devenant ses pourvoyeurs, les moyens pour éteindre ou atténuer l'énorme dette flottante, nous paraît se réfugier toujours dans le domaine des hautes théories et dans l'optimisme olympien qui a été si fatal jusqu'ici aux finances italiennes.

La première partie, l'équilibre du budget 1891-1892, ne manque point d'une certaine franchise. Revisant les chiffres du budget de prévision de son prédécesseur qui lui-même avait dû remanier ceux de M. Giobatti, M. Luzatti adopte d'abord le déficit fixé à 38,597,280 fr. 08, tout en admettant que les dernières estimations de M. Grimaldi tont susceptibles elles-mêmes d'être soumises à diminution.

Pour faire face à ce déficit, le combler et même obtenir une légère avance, le ministre retient 9,253,550 fr. d'économies introduites par son prédécesseur, et y ajoute la somme respectable de 36 millions 859,398.77 cueillis sur chaque ministère :

Ministère du trésor.....Fr	2,611,052.50
Ministère des finances..	2,106,050 ...
Ministère de grace et de justice.....	1,051,033.25
Ministère des affaires étrangères.....	1,116,552.20
Ministère de l'instruction publique.....	1,540,428.61
Ministère de l'intérieur..	2,158,557.09
Ministère des travaux publics.....	5,644,318.52
Ministère des postes et télégraphes.....	2,256,616 ...
Ministère de la marine..	6,500,000 ...
Ministère de l'agriculture et du commerce.....	1,096,061.60
Ministère de la guerre...	7,088,630 ...
Ministère de la guerre, réduction de dépenses extraordinaires.....	3,700,000 ...
Fr	36,859,398.77

Quelques esprits chatouilleux, strictement économes, estimeront médiocres les amputations pratiquées sur les deux gros chapitres rongeurs budgétaires, la guerre et la marine ; 7 millions pour la première ? 6 millions pour la seconde ? c'est maigre franchement, on pouvait, sans désorganiser la puissance militaire de la nation, pratiquer des entailles plus larges. Mais il faut tenir compte au ministère Rudini, soit des résistances exercées en haut lieu, soit de courants belliqueux qui soufflent de nouveau *grand frais* sur l'Europe.

La *Riforma* adresse encore à M. Luzatti le reproche du double emploi à propos de 9 millions d'économies recueillies sur l'héritage Grimaldi ; mais son raisonnement ne nous a pas convaincu.

En tout état, ces 9,263,550, venant grossir les 36,859,398.77 fournissent un total d'économie de 46,122,498.77 fr., qui balancent le déficit prévu à 38,597,280,08 et laissent encore un boni de 7 millions.

Mais, attendu les diminutions constantes et croissantes des impôts de consommation et de la taxe sur les affaires, le ministre est d'avis de présenter une note de variations de 10 millions portant sur le budget des recettes et faisant monter le déficit de 17 à 27,212,250. Donc, nouveau déficit de 3 millions.

M. Luzatti y pare en réclamant aux banques d'émissions un sacrifice de 4 millions en compensation du renouvellement de leur privilège. Jusqu'ici tout va bien, et dans le budget de prévisions, nonobstant les rabais consécutifs que chaque ministère qui se succède, est contraint, par l'expérience des rentes actuelles, de faire subir aux recettes, malgré un budget de 1891-92 qui en moins de trois mois passe de l'équilibre et même d'un léger éxédant à 38 millions et même à 48 millions de déficit en évaluation, démontrant l'art italien de jongler avec les chiffres, on voit, que grâce aux économies ajoutées l'équilibre offre toute les chances de renaître. Donc de ce côté il y a effort, et effort couronné de succès. Mais, voyons la suite, le trésor, les banques, l'économie nationale toute entière sont-elle susceptibles de retrouver leur élasticité et leur équilibre à l'instar du budget ?

Sur ce second domaine, l'honorable Luzatti nous apparait plus théoricien, plus illusioniste, plus dosé d'optimisme.

Le ministre avoue loyalement l'énormité de la dette flottante du Trésor qui est allée toujours glossissant, qui ne sera inférieure, dit-il, à 430 millions encore à la fin de l'exercice 1890-91, malgré la liquidation complète de 230 ou 240 millions de la laisse des pensions, et qui constitue un danger sérieux pour le crédit public, le taux de l'intérêt, les réserves métalliques de la nation.

M. Luzatti a bien raison ; nous avons sous les yeux *la situation du Trésor italien* au 31 Janvier 1891, et nous attendons avec impatience celui du 28 Février, mais telle quelle celle-ci est éloquente.

Au 31 Janvier, l'excédant de dettes de trésorerie sur les crédits était de 529,284,092, en diminution sur la balance de fin de Décembre 1890, qui était de 577,703,135.

A cette somme il faut ajouter la balance passive d'un autre compte ou d'une autre bouteille à l'encre, la *Caisse de Résidui*, 283,820,058-20, qui, si nous sommes bien informés, ne doit pas se confondre avec le compte propre du trésor, mais qui n'en élève pas moins la dette flottante au total de 809,104,150,809 millions en tous pays seraient un chiffre respectable, en Italie cette dette flottante exigible est fabuleuse.

Ce n'est pas tout : la situation du trésor indique, que pour les sept premiers mois de l'année la somme des paiements s'élève à un milliard 36,498,851, en diminution de 47,753,330 sur la période correspondante de 1889-90, tandis que la somme de recettes ne s'élève qu'à 946,781,591, en diminution de francs 170,339,217, sur la même période.

Or, qui ne comprend à première vue, sans phrases, les difficultés que le trésor doit éprouver à fonctionner avec une dette flottante de 525 millions d'abord, puis de 809 millions, et avec une rentrée moindre dans ses caisses de 170 millions à la fin de janvier ! ! tout cela à la fois.

Le discours de M. Luzatti réflète, disons-le, cette situation serrée, pénible ; et on comprend l'apostrophe ironique du Capitan Francesca de l'autre jour, *tantum mutatus*.. lorsqu'il dit : "Nous espérons bien que la fameuse concentration de M. Rothschild va nous fournir d'ici un mois au plus tard les 150 millions qu'il nous faut pour négocier à n'importe quel prix, en obligation de chemins de fer, *150 millions dont vous avez un besoin imprescriptible pour le service du trésor* !

Service du trésor les obligations de chemins de fer ? Lorsque nous signalions ces mêmes emplois ou ces mêmes applications, sous le ministère Crispi, on nous accusait à la *Consulta*, de fausser la vérité et de dénigrer le crédit public ; mais cette fois nous pouvons le dire "nous tenons le loup par les oreilles...." voilà un aveu à retenir.

On comprend aussi les objurgations du *Popolo romano* à la maison Rotschild, la grande colère contre le ministre du trésor, parce que celui ci a permis la négociation de 40 millions d'obligations, dernières séries de l'emprunt de la ville de Rome, au taux de 80 francs ; c'est-à-dire à 10 et 15 unités au dépens de la Rente et du taux des émissions précédentes. C'est peut-être que la caisse communale est plus gênée encore que celle du trésor ?

Voyez, consultez, ajoute le *Popolo*, vos annexes au budget du trésor ; il figure là 225,609 obligations d'Etat 4 p. c. net, pour le 1er octobre, dont vous calculez le capital net à retirer à 101,521,005 francs,—et 181,959 obligations même type 4 p. c. à créer en 1891-92, et dont vous espérez retirer un capital net de 81,881,623 fr. 31. Vos calculs d'aliénation sont fixés sur le taux de 90 p. c., comment pouvez-vous espérer vendre sur le pied de 450 francs demain, des obligations identiques comme garantie à celles que vous cédez aujourd'hui à 400 francs ?

Ce second raisonnement n'est pas sans valeur, mais il est clair que si la situation du trésor, celle des finances publiques ne s'améliorent pas, malgré "que ce peuple, comme le dit quelque "part Luzatti, ait maintenu, aux épo-"ques les plus difficiles scrupuleuse-"ment ses engagements, et que même "durant les dommages du cours forcé "et des gros déficits et ait payé ponc-"tuellement en or, les intérêts de la "dette, qu'il ait diminué les dépenses "de plus de 100 millions ", il est clair que les obligations de chemins de fer auront de la peine à trouver preneur au taux de 90 fr. On sait que l'an dernier il a été impossible aux syndicats allemands réfractaires de s'entendre avec M. Gilliotti.

Maiss revenons au trésor : M. Luzatti ne parle point de consolides,—ce qui serait, suivant nous, le procédé héroïque le plus prompt et le plus naturel—cette énorme dette flottante, un demi-milliard au plus bas mot, dans un cas, et 800 millions dans l'autre (avec les résidui) il ne fait aucune allusion à une opération de trésorerie, il promet même, promesse plus facile à formuler qu'à tenir, " de ne plus émettre de *bons du trésor* " ; il est vrai qu'il compte réclamer des Banques d'émission à un prix très-réduit de fortes anticipations statuaires et de puissantes avances à l'Etat, autre conception peu commode celle-la aussi à harmoniser avec la diffusion plus large du crédit du pays au commerce, à l'escompte ; enfin il espère rembourser la dette flottante moyennant une somme annuelle de 3 à 4 millions à percevoir sous la forme de petits impôts (taxe sur les poudres, sel, tabac, loto) et de *futurs excédants de recettes*.....

Ici il nous semble vraiment, que le ministre navigue dans un monde lunaire, planétaire, autre que l'orbite terrestre. En effet, calcule les excédants de recettes à venir quand le présent ne fait qu'enregistrer de constantes et perpétuelles diminutions, est le fait d'une âme sereine, d'un esprit confiant mais peu pratique. Eteindre la dette flottante avec 2 ou 4 millions de petits impôts nouveaux, tandis que le seul intérêt de cette dette, au taux de 4½ ou de 5 p. c. absorbe 20 ou 25 millions, seconde et plus forte fantaisie de calcul. Malgré nous, devant ce merveilleux optimisme digne du professeur de Candide, nous manifestons quelque réserve et nous sentons de la méfiance ; il nous paraît difficile, après avoir loué les prémisses et le talent du médecin, du spécialiste, à diagnostiquer le mal, de féliciter également celui-ci sur "ses claires, fortes et logiques déductions". Sur ce thême nos aimables confrères de la Presse de Paris naviguent eux aussi dans l'azur lorsqu'ils acceptent si facilement ces augures.

Il nous reste beaucoup à dire touchant la question des Banques, leur fonctionnement, leurs relations réciproques, leurs avances au Trésor, les fameux courants de la circulation métalique. Il nous demeure aussi à développer pas mal de considérations relatives au reveil de l'activité économique du pays ; mais l'espace nous force à renvoyer ces considérations à un deuxième article.

L'étude sévère des programmes impose, comme on le voit, si sympathique que l'on soit au nouveau régime, des réserves et inspire de sérieuses réflexions.

PRINTEMPS 1891

LA MAISON PAQUET

TOUT EN REMERCIANT MES nombreuses pratiques et le public en général pour le généreux encouragement qu'ils ont bien voulu donner à mon établissement, je désire les informer que mes importations de nouveautés sont plus considérables que jamais. La grande impulsion que le commerce de notre ville a reçue depuis quelques années, surtout dans cette branche d'affaires, m'a obligé à augmenter mon fonds de commerce de manière à répondre aux besoins de l'acheteur ; mais c'est une obligation que je suis heureux de remplir pour donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui ont contribué au développement de mes transactions commerciales.

Mes affaires se sont tellement accrues que je ne puis installer convenablement toutes mes marchandises dans les 2 vastes magasins que je possède déjà ; il y a encombrement. Il me faut par conséquent plus d'espace, et c'est pour cette raison que je me suis décidé à ériger un nouveau magasin, dont les travaux de construction avancent rapidement, comme on pourra s'en convaincre en y jetant un simple coup d'œil.

Maintenant, que l'acheteur me permette de lui faire visiter à pas de course quelques unes de mes principales branches de commerce. Nous commencerons par le département des dames, car ce sont elles qui se chargent ordinairement de faire les emplettes pour toute la famille.

Ici, vous voyez des MANTEAUX, des CHAPEAUX, des ETOFFES à ROBES, noires et de couleur, avec toutes les garnitures qui leur conviennent.

Là, des SOIES noires et de différentes couleurs, les plus riches et les plus variées.

Plus loin, des INDIENNES, les plus nouvelles et du meilleur goût.

Plus loin encore, des MANTEAUX IMPERMEABLES, des OMBRELLES ou PARASOLS de la dernière mode ; des RUBANS, des FLEURS, des PLUMES de toutes les qualités et de toutes les couleurs.

Il n'est pas nécessaire de continuer cette énumération, parce qu'elle serait trop longue. Cependant je prends la liberté de dire aux dames que mes MANTEAUX et mes CHAPEAUX importés sont d'une très grande richesse et d'une élégance tout à fait admirable. Quant à ceux que nous confectionnons sur commande, nous y apportons tout le soin et toute la promptitude possibles. J'ajouterai de plus que toutes mes marchandises sont remarquables par leur richesse, leur fini et leur nouveauté, trois qualités indispensables pour celui qui vend et pour celui qui achète.

Faisons à présent une courte visite au département des hommes.

Regardez ces TWEEDS de toutes sortes, ces magnifiques SERGES, ce DRAP VENITIEN qui est en si grande renommée, ces HARDES FAITES sur commande pour hommes et pour enfants. La maison peut garantir la coupe et le fini des ces habillements, car elle s'est assuré les services de tailleurs et de couturiers habiles.

Voyez encore cet assortiment considérable de CRAVATES, de COLS, de PARAPLUIES, de VALISES et de PORTEMANTEAUX en cuir solide, de PALETOTS IMPERMEABLES importés ou faits sur commande, D'ETOFFES imperméable, etc. Le tout se distingue encore par la richesse, le bon goût et la qualité supérieure.

Je tiens constamment à la disposition de l'acheteur, un fonds considérable de TAPIS, PRELARTS, COUCHETTES EN FER, RIDEAUX, PORTE-RIDEAUX, (pole,) et garnitures de maison en général.

MALADIES D'ESTOMAC «Vin Chassaing»

AU CLERGE

ET AUX

Communautés Religieuses

Je m'empresse d'adresser mes remerciements les plus sincères aux membres du clergé et aux communautés religieuses pour les nombreux achats qu'ils ont faits à mon établissement pendant le cours de l'année. J'espère qu'ils continueront à m'encourager comme par le passé, et de mon côté je ferai tout en mon pouvoir pour les satisfaire en leur vendant des marchandises de première qualité. Aujourd'hui, je possède un fonds des mieux assortis d'TOFFES à SOUTANES, de FRANGES, de GLANDS et de GALONS d'or, de BAS d'AUBES, de DEVANTS d'AUTELS, etc, etc.

Voilà le temps de la première communion qui approche. Je suis en mesure d'annoncer aux parents des enfants qui auront ce bonheur, que je puis leur vendre, comme par le passé, des habillements de premier choix et qui n'auront pas à redouter la concurrence ; car tout le monde sait, que j'en fais une spécialité depuis plusieurs années.

TAPISSERIE

95,000 PIECES

Je viens de recevoir 95,000 pièces de tapisserie. Le patron en est des plus nouveaux, des plus variés et des plus fashionables. Il n'y a ici que l'embarras du choix. Ayant fait mes achats à d'excellentes conditions, je puis vendre cette énorme quantité de tapisserie à des prix extrêmement réduits. Que les familles qui sont obligées de déménager ce printemps, n'oublient pas les avantages signalés que je leur offre aujourd'hui. C'est une chance exceptionnelle qu'elles auront de réparer leurs nouvelles résidences à si bon marché. Songeons-y donc : 95,000 pièces ! Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

A tous mes concitoyens, je dis : Venez voir mes nouvelles importations, et je suis convaincu que vous serez enchantés de votre visite.

Z. PAQUET

MALADIES D'ESTOMAC

DYSPEPSIES, GASTRALGIES

Une commission nommée par l'*Académie de Médecine de Paris*, pour étudier les effets du Charbon de Belloc, a constaté que les Maux d'estomac, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions difficiles ou douloureuses, Crampes, Aigreurs, Renvois, etc., cessaient après quelques jours d'usage de ce médicament, soit en Poudre, soit en Pastilles. D'ordinaire, le bien-être se fait sentir dès les premières doses ; l'appétit revient et la constipation si habituelle dans ces maladies disparaît. Les propriétés antiseptiques du Charbon de Belloc en font un des moyens les plus sûrs et les plus inoffensifs à opposer aux maladies infectieuses, telles que la Dysenterie, la Diarrhée, la Cholérine, la Fièvre typhoïde. Le Charbon de Belloc est employé soit pour prévenir, soit pour guérir ces maladies.

Chaque flacon de Poudre et chaque boîte de Pastilles doivent porter la signature et le cachet du Dr Belloc.

En vente dans toutes les pharmacies. — Prix : Poudre, 2 fr. ; Pastilles, 1 fr. 50.

Deux Fermes à vendre

Situées dans le comté de Portneuf, en la paroisse de St-Augustin. Une qui est le No. 55 du cadastre, a quatre arpents de largeur sur 30 de longueur, avec maison bien finie ayant 16 chambres, l'eau à la main. Etables, granges, hangars et toutes les autres dépendances en bon ordre. C'est un endroit d'arrêt pour les cultivateurs venant de Québec ou y allant. Un bon poste pour boucher, boulanger, forgeron ou maison de pension.

L'autre ferme est le No. 37 ; on y trouve une excellente maison et autres bâtisses.

Bonnes conditions. S'adresser à

CHAS. PICKFORD,

15 mars—5t St-Augustin, Co. Portneuf

LE RECENSEMENT

La population du Canada à diverses époques

Le recensement qui est commencé hier dans toute la Puissance du Canada est le troisième depuis l'établissement de la Confédération, mais le septième qui soit fait au Canada. Le premier recensement régulier date de 1831.

Avant cette époque le dénombrement de la population se faisait à divers intervalles, mais il n'y avait pas une date fixe pour cela.

Québec lors de sa fondation en 1608, comptait à peine 28 habitants, tous des européens, qui aidèrent à Samuel de Champlain à fonder un établissement stable sur les rives du St. Laurent.

Vers 1620, la population de la Nouvelle France ne s'élevait qu'à une soixantaine d'habitants et en 1629, lorsque Kerth s'empara de Québec, il ne trouva dans la colonie que 117 colons. De 1629 à 1667, la population de la Nouvelle France a fait des progrès sensibles, car à cette époque il a été constaté qu'elle se chiffrait à 3,918 habitants

Voici ce qu'était le chiffre de la population de la Nouvelle France à diverses époques :

1672	6,705	habitants
1692	12,431	"
1698	13,355	"
1720	24,434	"
1739	42,701	"
1760	70,000	"

La ville d'Halifax fut fondée par Lord Halifax en 1749, et dès sa fondation, elle se trouva avec une population de 2,544 habitants qui avaient tous immigrés d'Angleterre à la suite de Lord Cornwallis, le premier gouverneur de la Nouvelle Ecosse En 1762, la population d'Halifax s'élevait à 3,104

En 1784, le Canada comptait 113,012 habitants et la Nouvelle Ecosse, 32,000 Ces chiffres ne comprennent pas cependant les loyalistes de la Nouvelle Angleterre, qui à cette époque allèrent s'établirent dans le Haut-Canada, ni les 11,000 acadiens français qui résidaient dans la Nouvelle Ecosse.

En 1784, lorsque le Nouveau Brunswick fut séparé de la Nouvelle Ecosse pour former une province à part, il y avait sur ce territoire une population de 11,457 A cette époque la population du Canada augmenta d'une manière marquable par suite de l'immigration des Loyalistes qui s'éloignaient des Etats-Unis pour aller vivre sous le pavillon anglais

En 1791, la population des deux Canadas était de 161,311 et de 320,718 en 1806 En 1798, l'île du Prince Edouard portait 4,500 habitants

Bref, au commencement du siècle actuel, le vaste territoire que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de Puissance du Canada, possédait une population d'environ 450,000 à 460,000.

A la fin de la guerre de 1812, la population du Haut-Canada était de 95,000 et celle du Bas-Canada, 335,000. Le recensement de 1831 a démontré comme suit la population de ces deux provinces Haut-Canada, 236,702; Bas-Canada, 553,134. En 1841, le Haut-Canada comptait 465,688 habitants et en 1844, le Bas-Canada en comptait 697,084. Depuis cette époque, la population d'Ontario a augmenté rapidement et le recensement de 1851 a démontré qu'elle était plus élevée que celle de Québec, ainsi qu'on peut le constater par le tableau qui suit

Haut-Canada	952,004
Bas-Canada	890,261
Nouveau-Brunswick	193,804
Nouvelle-Ecosse	276,850

Le recensement de 1861 établit comme suit la population des diverses provinces du Canada

Haut-Canada	1,396,091
Bas-Canada	1,111,566
Nouveau-Brunswick	252,047
Nouvelle-Ecosse	330,857
Ile du Prince-Edouard	80,857
Ile Vancouver	3,024
Total	3,174,442

Ce dernier tableau permettra à nos lecteurs de comparer le recensement de 1871 avec celui de 1881 :

	1871.	1881.
Ile du P. Edouard	94,021	108,891
Nouvelle-Ecosse	387,800	440,572
Nouv. Brunswick	285,594	321,233
Québec	1,191,516	1,395,027
Ontario	1,620,851	1,923,228
Manitoba	18,995	65,954
Colombie Anglaise	36,247	49,459
Territoire du N. O.	.....	56,446
Totaux	3,635,024	4,324,810

Un autre recensement fait au Manitoba et dans le Nord-Ouest en 1886, a trouvé 108,640 habitants au Manitoba et 48,362 dans les Territoires.

Les statisticiens prétendent que la population du Canada est actuellement de cinq millions et un quart ; nous espérons que le recensement commencé hier va leur donner raison.

Les Compagnies d'Assurance Mutuelle contre le feu

De la province de Québec

Il y a dans la province de Québec neuf compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, savoir :

Les compagnies du comté de Beauharnais, des Cantons de l'Est, du comté de Maskinongé, de la cité de Montréal, des comtés Missisquoi et Rouville, des comtés de Richmond, Drummond et Yamaska, de Montmagny, des comtés de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, de Stanstead et Sherbrooke.

L'état comparatif et récapitulé des opérations de ces compagnies démontre qu'elles sont dans un état assez prospère Il est d'ailleurs facile d'en juger par l'exposé qui suit :

Compagnie du comté de Beauharnois dont le bureau principale est a Huntingdon, est en opération depuis 1852.

Actif au 31 août 1890	$14,636.13
Passif	650 00
Revenus pour 1889 90	3,485.94
Dépenses	2,047 22

Pendant cette année la compagnie a émis 417 nouvelles polices, de sorte qu'au 31 août 1890, le nombre total de ses polices en force était de 1664.

La compagnie des Cantons de l'Est a son bureau principal à Peeoe Plain et est en opération depuis 1887.

Actif au 31 août 1890	$97,475.56
Passif	46,949.91
Revenus pour 1889 90	30,094.98
Dépenses	30,990.67

611 nouvelles polices ont été émise, durant l'année et à la fin de l'exercice 1889 90 le nombre total des polices en force s'élevait à 1,563.

La Compagnie du comté de Maskinongé qui est en opération depuis 1881, a son bureau principal à Louiseville, P. Q

Actif au 31 août 1890	$2,867.97
Passif " " "	151.20

Cette Compagnie n'a émises durant cette année que 26 nouvelles polices. Le nombre total de ses polices en force le 31 août 1890 était de 353

Compagnie de la cité de Montréal a son bureau principal à Montréal, et est en opération depuis 1859.

Actif au 31 août 1890	$573,070.36

Cette compagnie n'a pas de passif.

Revenus pour 1889 90	$19,395.25
Dépenses " "	19,394.91

Elle a émis durant l'année 643 nouvelles polices et au 31 août 1890, le nombre total des polices en force était de 1744.

Compagnie de Missisquoi et Rouville dont le bureau principal est à Frelighsburg, P. Q., est en opération depuis 1835.

Actif au 31 août 1890	$49,947.27

Cette compagnie n'a pas de passif.

Revenus pour 1889 90	$ 8,356.56
Dépenses	4,691.68

Polices émises durant l'année, 580
Polices en force le 31 août 1890, 1996.

Compagnie de Montmagny est en opération depuis 1872 et a son bureau principal à Montmagny P. Q.

Actif au 31 août 1890	$31,872.72
Passif	13.333.16
Revenus pour 1889 90	13,892.61
Dépenses	13,825.71

Polices émises durant l'année, 218
Polices en force le 31 août 1890, 1122.

Compagnie de Richmond, Drummond et Yamaska dont le bureau principal est à Ulverton P. Q. est en opération depuis 1879.

Actif au 31 août 1890	$148,326.13
Passif	15.293.64
Revenus pour 1889-90	18,928.71
Dépenses	16,563.47

Polices émises durant l'année, 854 ; Polices en force le 31 août 1890, 1702.

Compagnie de Rimouski, Témiscouata et Kamouraska, est en opération depuis 1879, et a son bureau principal à Rimouski.

Actif au 31 août 1890	$24,762.17
Passif	8,978.52
Revenus pour 1889-90	5,775 74
Dépenses	5,524.14

Polices émises durant l'année, 367 ; polices en force le 31 août 1890, 794.

Compagnie de Stanstead et Sherbrooke dont le bureau principal est à Sherbrooke, est en opération depuis 1835.

Actif au 31 août 1890	$391,802.85
Passif	13,055.17
Revenus pour 1889-90.	43.788.70
Dépenses	43,738.70

Polices émises durant l'année, 1523 ; polices en force au 31 août 1890, 5667.

Le total des polices émises par ces compagnies d'assurance mutuelle contre le feu pendant l'exercice 1889-90 s'élève à 5,293 et représente une valeur de $6,783,960. Au 31 août 1890, le nombre total des polices en force était de 15,999, représentant une valeur de $13,581,577.57

Les pertes totales éprouvées par ces compagnies pendant l'année 1889 90, s'élèvent a $53,083.68

Une réponse d'un citoyen

Un Canadien qui a passé quelques années aux Etats-Unis, dans le Vermont, est retourné ces jours derniers a St-Jérôme, sa place natale. Au Canada il avait pour nom Courtemanche, mais à Burlington on le connaissait sous le nom de Shortsleeve.

A l'entendre parler, le Canada est grandement arriéré. L'autre soir, il parlait devant plusieurs de ses amis, des avantages que l'on trouve sous tous rapports aux Etats-Unis. Il en était aux chemins de fer et déclarait avec emphase que les trains du Canada allaient le pas, à côté de ceux des Etats.

Un habitant de St-Jérôme, qui écoutait le voyageur des deux oreilles, lui fit remarquer que les trains du Canada n'allaient pas si tranquillement que cela.

—L'autre jour, dit-il, maman a été conduire papa aux chars. Papa était sur le marchepied et au moment où le sifflet se faisait entendre et que le train partait, il s'est avancé le " bec " pour embrasser maman et a embrassé un poteau de télégraphe à St-Janvier.

Ça ne va pas trop mal les chemin de fer canadiens !

LA MODE DU JOUR

Le cri de la saison d'été sera, paraît-il, à Paris la grande mante en surah de toutes couleurs, avec pèlerine de dentelle et haut volant dans le bas. Ce manteau permettra de porter les toilettes claires et principalement la robe de mousseline.

La mode de ces mantes s'étendra aux jeunes filles et aux enfants.

On lance en ce moment une jaquette avec basque rapportée se rapprochant de la redingote, elle n'est pas gracieuse du tout, je lui préfère la jaquette courte façon tailleur.

Les chapeaux maintenant la grande capeline déjà portée l'année dernière, en paille de riz et d'Italie, a déjà fait son apparition ; elle est garnie de bottes de fleurs et coquillés de dentelles.

On portera cet été la soie de tout genre, le taffetas glacé. Il faut y ajouter la bengaline, le surah et le foulard brodé ou imprimé de fleurs.

COLETTE.

LA LITTERATURE OBSCENE

LES LIVRES DE ZOLA

Il est bien difficile de se faire une idée de l'énormité du mal causé par la littérature obscène qui est répandue à profusion dans le monde entier et particulièrement en France En général les romans les plus en vogue sont malheureusement ceux qui renferment des pages d'une immoralité dégoutante Ces livres obscènes qui ne servent qu'à empoisonner le cœur et l'esprit de ceux qui les lisent, sont tirés à des milliers d'exemplaires et l'éditeur qui en contrôle la publication n'est jamais en peine d'écouler cette marchandise malsaine.

En fait de livres immoraux il n'en est guère, croyons-nous qui aient atteint une plus grande circulation que ceux d'Emile Zola. En une semaine seulement, soixante-six mille exemplaires de son dernier ouvrage, *l'Argent*, sont sortis de la maison de l'éditeur Charpentier. Il en a été ainsi pour tous les romans que cet écrivain ordurier a publiés jusqu'ici Le *Figaro* nous en donne la preuve en mentionnant le nombre des éditions de chacun des volumes de la série des Rougon-Macquart et des autres :

La Fortune des Rougon, l'ouvrage de début, n'a été tiré qu'à 22 milles exemplaires ; la Curée s'est élevée à 33,000 ; viennent ensuite le Ventre de Paris, 30,000 ; la Conquête des Plassans, 22,000 ; la Faute de l'Abbé Mouret, 44,000 ; Son Excellence Eugène Rougon, 21,000 ; puis l'Assommoir, avec son tirage formidable : 117,000 exemplaires.

Une Page d'amour s'enlève à 70,000, et Nana, l'apogée, le point culminant, à 155 éditions : 155,000 ! Ensuite Pot-Bouille, 75,000 ; la Joie de Vivre, 44,000, Germinal, 83,000 ; l'Œuvre, 50,000, la Terre, 94,000 ; le Rêve, 77,000, et enfin la Bête humaine, 83,000 exemplaires.

De sorte que, sans compter l'Argent, nous arrivons à un total de plus d'un million soixante-quinze mille volumes.

L'Assommoir est le premier de la série qui ait eu plus de cent éditions. L'ouvrage, parti à trente mille exemplaires, en était au bout d'une semaine à la soixantième édition et s'acheminait doucement, régulièrement vers la centième, qu'il dépassait.

La réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis

Les ministres canadiens à Washington

Une entrevue avec M. Blaine

Les espérances de Sir Chs Tupper

Washington, 7.—Sir Charles Tupper, le Haut Commissaire canadien en Angleterre, l'Hon. G. E. Foster, ministre des Finances, l'Hon. Sir D. S. Thompson, ministre de la Justice et M. C. C. Chipman, le secrétaire privé de Sir Charles Tupper, sont arrivés en cette ville dans le but de discuter avec les autorités de Washington les propositions comprises dans la lettre que Lord Stanley, le gouverneur-général du Canada a adressée à Lord Knutsford, le secrétaire impérial des colonies.

Ces propositions sont comme suit :

1o Le renouvellement du traité de 1854 avec les modifications nécessitées par les circonstances actuelles.

2o La reconsidération du traité de 1888 à l'égard des pêcheries de l'Atlantique et afin d'assurer l'admission en franchise des produits des pêcheries canadiennes sur les marchés des Etats-Unis et de permettre en retour aux pêcheurs des Etats-Unis d'acheter de la boète et de transporter des cargaisons en Canada ; tous ces privilèges devant être réciproques.

3o La protection du maquereau et autres pêcheries de l'Atlantique.

4o Modification des lois cotières intérieures des deux pays.

5o Entente mutuel pour l'organisation d'un système de sauvetage.

6o Arrangement à l'effet de régler la question de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis.

Les ministres canadiens ont eu une entrevue hier matin, avec M. le secrétaire Blaine, au Département de l'Etat, pour prendre ces propositions en considération. On n'a pu savoir ce qui s'est passé dans cette première entrevue.

Plus tard.—On dit maintenant que les négociations ont été remises à plus tard à cause du voyage que le président a décidé de faire dans l'Ouest. Les négociations seront reprises au retour du Président.

Sir Charles Tupper a déclaré à un représensant de la presse qu'il était satisfait de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec M. Blaine. M. le secrétaire a promis d'avertir le gouvernement du Canada, lors que le Président et lui auront fixé une date pour prendre en considération les propositions de réciprocité entre les deux pays

Sir Charles Tupper semble convaincu qu'il ne sera pas difficile d'étendre les relations amicales entre les Etats-Unis et le Canada, au grand bénéfice des deux pays.

Sir Charles Tupper se propose de s'embarquer mercredi sur le " Teutonic " en route pour l'Angleterre.

Sir Charles et les ministres canadiens sont partis hier après-midi pour New-York.

Le congrès des mineurs

Le résultat de ses délibérations

La question du suffrage universel

Paris, 7—Les délégués anglais au congrès des mineurs se sont ralliés à la proposition des délégués belges de soutenir une grève dans le cas où il serait prouvé que les propriétaires de mines à l'étranger envoient du charbon en Belgique. Les délégués français et allemands ont aussi adhéré à ce projet de mouvement. Après la nomination d'un comité chargé d'élaborer une constitution en vue d'une fédération internationale pour la discussion future des questions intéressant les mineurs la session du congrès a été close.

Un des résultats du congrès international des mineurs est que les mineurs belges ont décidé de déclarer une grève générale si le gouvernement belge refuse de consentir à la revision de la constitution. Les mineurs de la Belgique, forts de la promesse que leur ont faite les délégués anglais de leur fournir des fonds et d'empêcher l'envoi de charbons anglais en Belgique, en cas de grève en ce pays, se montrent plus ardents que jamais à la lutte. Tout semble indiquer que la première attaque sérieuse, en faveur de la journée de huit heures, aura lieu en mai. Les associations anglaises, françaises et allemandes paraissent avoir choisi la Belgique comme le terrain où devra se décider le conflit contre les capitalistes.

Le congrès a résolu de laisser au conseil général le soin de fixer la date de la grève générale et de remettre la grève à une autre époque, en attendant que la question du suffrage universel soit réglé au parlement.

Echos d'Europe

Paris, 7.—Le gouvernement a décidé d'autoriser le prince Louis Banaparte, second fils du prince Napoléon, à se rendre à Paris.

Paris, 7.—M. Boulanger occupe en ce moment la résidence qu'habitait l'ambassadeur d'Autriche à Bruxelles, dans le quartier Léopold. Il paraît abondamment fourni de fonds.

Rome, 7.—On annonce que le baron Fava, ancien ministre d'Italie aux Etats Unis s'embarquera pour l'Europe le 11 avril.

Rome, 7.—Léon XIII vient de faire fermer cent églises dans cette ville, ces églises étant dans l'impossibilité de subvenir aux frais du culte, par suite des spoliations du gouvernement italien.

Londres, 7.—On annonce de Rome qu'il est rumeur dans les cercles bien renseignés, que la triple alliance a été renouvelée, mais que les conditions du traité n'ont pas été publiées, l'Italie désirant que le secret en soit gardé.

Sofia, 7.—On annonce officiellement l'arrestation des assassins du ministre Baltcheff.

Paris, 7.—Si Chicago veut avoir les meilleures œuvres des principaux artistes français pour son exposition universelle, elle devra fournir des garanties plus sérieuses qu'on n'en a jamais donné à une exposition américaine. Benjamin Constant dit qu'il n'est pas disposé à envoyer d'autres tableaux que ceux qui sont déjà aux Etats-Unis.

Londres, 7.—La santé du prince Albert Victor, le fils du prince de Galles cause beaucoup d'anxiété.

Londres, 7.—La Reine Victoria et l'empereur Guillaume se rencontreront à Darmstadt à la fin d'avril.

Londres, 7.—Un correspondant de St Petersbourg mande qu'une autre conspiration contre la vie du Czar vient d'être découverte en cette ville.

St-Petersbourg, 7.—Le ministre de la guerre vient de donner ordre de doubler l'effectif des troupes dans Valhynie.

Le Sirop de Follet

supprime les douleurs ou l'insomnie occasionées par les Névralgies, la Goutte, les Migraines, l'Asthme, la Toux, la Fatigue du cerveau, l'Irritation nerveuse, les Préoccupations, la Chaleur du climat, etc. Le **Sirop de Follet** procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

« C'est la meilleure forme d'administration du Chloral, sa conservation est parfaite, et, ainsi conseillé, il n'irrite pas l'estomac. »

(Formulaire du Professeur BOUCHARDAT)

Le Sirop de Follet se vend dans la plupart des pharmacies de tous les pays, et se prépare dans la maison L. Frere, 19, rue Jacob, Paris, qui a obtenu les plus hautes récompenses, Médailles d'or, aux Expositions internationales de Sydney, Amsterdam, Paris, etc.



LOUPS-MARINS

On annonee de Terreneuve que le steamship *Neptune*, le premier des vaisseaux de la flotte partie pour faire la pêche aux loups-marins, vient d'arriver à St-Jean avec l'une plus belles cargaisons dont on se souvienne. Il avait à bord 33,000 loups-marins. Trois jours seulement après le départ, le 13 mars, on rencontra les loups-marins au large de Quirpon, et en sept jours la cargaison était complète.

Voici une liste des vaisseaux de la flotte et de la quantité de loups-marins prise jusque là :

	Loups-marins
Hector	25,000
Aurora	14,000
Esquimaux	32,000
Terra-Nova	35,000
Wolff	26,800
Leopard	16,000
Ranger	12,000
Wairus	5,000
Falcon	15,000
Kite	1,600
Eagle	2,000
Vauguard	20,000
Iceland	12,000
Greenland	55,000

La pêche est évidemment bonne cette saison. Il est rare qu'à une époque aussi hâtive on ait pris autant que 260,000 loups-marins. On compte en prendre cette année en tout 400,000 ou 500,000 La flotte fera probablement une seconde tournée.

Cette pêche fructueuse va sans doute donner de l'impulsion aux affaires à Terreneuve.

LA QUESTION DE TERRENEUVE

La question de Terreneuve est toujours à l'ordre du jour.

Un journal anglais, le *Daily Chronicle* parle de la Gambie comme devant probablement faire l'objet d'une offre de compensation à la France pour l'abandon des droits de celle ci sur la côte occidentale de Terreneuve.

Le *Standard* examine quelles seraient pour Terreneuve les conséquences de son annexion aux Etats-Unis.

Le gouvernement de l'Union, dit le journal anglais, ne pourrait, sans une violation du droit commun et du droit international, déposséder la France d'aucun des privilèges qu'elle possède dans l'île. De plus, il ne serait pas en aussi bonne position que nous pour négocier, puisqu'il n'a offrir à la France rien de ce qu'elle désire.

D'autre part, il convient de constater que la France ne montre aucune disposition à faciliter notre tâche. Il serait donc possible que le peuple anglais finit par perdre patience comme Terre-Neuviens et qu'il insistât pour trancher ce nœud que personne ne sait délier.

Le *Standard* ajoute qu'il ne faut pas voir là une menace, mais que les Français feront bien de ne pas perdre de vue cette éventualité.

La Pourpre Cardinalice

Le Saint Père désireux de donner aux Canadiens une marque éclatante de sa sollicitude paternelle, conférerait à Monseigneur Fabre la pourpre cardinalice.

LA FOI DES BAS-BRETONS

Les Bas-Bretons ont horreur des procès. Ils ont appris de leurs ancêtres à avoir une grande confiance dans le bon Dieu.

Lors donc que deux paysans ont un procès ensemble, ils préfèrent le soumettre au curé du lieu plutôt qu'à un magistrat étranger. On s'en va à l'église, on demande une messe d'*accord*.

Ce terme est assez touchant, n'est-ce pas ? Les deux parties se confessent d'abord, puis se présentent devant l'autel. Après une prière, le prêtre s'interrompt ; on passe derrière l'église, et là chacun plaide sa cause.

Le curé rend son arrêt ; on rentre à l'église entendre la messe ; les deux adversaires s'approchent de la sainte table et communient.

Tout est dit.

Il faut voir aussi comme les avocats ont du mépris pour ces bons Bretons de tous les pays religieux !

LA RECIPROCITE

La *Gazette*, au sujet du voyage de sir Charles Tupper à Washington, dit ce qui suit :

" Il appert que c'est M. Blaine et non sir John Macdonald qui conduira les négociations commerciales.

Les délégués canadiens sont allés à Washington afin de se rendre au désir de M. Blaine, mais le gouvernement du Dominion est fort en faveur d'une mesure qui établirait entre les deux pays des relations commerciales aussi étendues que possible, pourvu que ces relations commerciales ne soient pas incompatibles avec le maintien du lien britannique, et de l'indépendance fiscale du Canada. Les délégués ont été invités par M. Blaine à remettre la conférence à une date ultérieure. Cela peut être une manière courtoise et diplomatique de déclarer que le gouvernement des Etats-Unis ne désire pas considérer maintenant la question de la réciprocité commerciale avec le Canada. Cela peut aussi être le fruit des efforts désespérés que sir Richard Cartwright a faits dans le but d'induire les américains a refuser de conclure un traité avec le gouvernement conservateur, efforts qui ont eu pour résultat de mettre les Etats-Unis sous l'impressions qu'ils obtiendront des conditions plus avantageuses avec les libéraux. Nous sommes disposés, toutefois à accepter l'excuse donnée par M. Blaine au sujet du retard qu'il a exigé pour rentrer en négociations avec le Canada. Cette excuse est celle-ci : Le président Harrison, dit le secrétaire d'Etat américain, désire être à Washington lorsque les négociations seront entamées : cela ne peut en conséquence se faire dans le moment attendu qu'il est en tournée dans les états de l'ouest." Il nous faut bien accepter le prétexte tel qu'il est et attendre patiemment et avec confiance le bon plaisir de M. Blaine, mais ce délai indique de la faiblesse de sa part.

Le secrétaire d'Etat américain a promis d'avertir le gouvernement canadien quand il sera prêt à commencer les négociations. Il est bon de remarquer que Sir John A. Macdonald est prêt dès maintenant à conclure avec les Etats-Unis un traité de commerce large et avantageux, et que ce sont les Etats-Unis qui reculent."

Parlant de la même question, le *Herald* dit ce quit suit : " Sir John Thompson et l'hon. M. Foster doivent être terriblement désappointés d'avoir fait à Washington un voyage inutile. Ils vont probablement rejeter leur fiasco sur les épaules de Sir Charles Tupper. Il n'appert pas que M. Blaine ou le président Harrison n'aient dit pourquoi ils ont refusé les projets de Sir Charles Tupper. Mais il paraît évident, d'après des dépêches envoyées de Washington par des personnes bien renseignées, que M. Blaine n'est guère désireux d'entrer en négociations avec le gouvernement de Sir John A. Macdonald tant qu'il ne saura pas si le Canada est disposé à conclure un traité plus étendu que celui de 1854. Il est parfaitement certain que M. Blaine a été fort réticent et qu'il a évité de se compromettre. En réalité, toute cette affaire de réciprocité semble ajournée indéfiniment."

L'organe libéral ajoute : " Le gouvernement était-il sincère dans les récentes démarches qu'il a faites, ou voulait-il simplement effleurer la question afin de gagner du temps ? "

Le *Herald* dit de plus que le gouvernement a été forcé par les circonstances de chercher à obtenir la réciprocité, mais qu'il a agi à contre-cœur.

Jugement a été rendu ce matin par l'hon. juge Henri Taschereau sur un incident de la poursuite en libelle intentée par les Jésuites contre le *Mail*. La réponse à la forme faite par la compagnie de Jésus a été maintenue, et la réponse en droit du *Mail* a été rejetée sans frais. En vertu de ce jugement, le *Mail* est autorisé à essayer de justifier les articles incriminés en prouvant les allégués qu'il a faits contre l'Ordre des Jésuites en général, sans être obligé pour cela de s'en tenir exclusivement aux actes de la compagnie de Jésus au Canada.

Chemin de fer du comté de Drummond

Le chemin de fer du comté de Drummond, dont la ligne principale part de Nicolet et vient se rallier au Grand Tronc à St-Hyacinthe, est maintenant en opération régulière et a déjà montré quels avantages il devait apporter aux localités qui sont sur son parcours et particulièrement à St-Hyacinthe.

De Nicolet les trains arrêtent aux places suivantes :

Ste-Monique, St-Léonard, Mitchell Blake, Carmel, St-Cyrille, Drummondville, St-Germain, Denero, Ste-Hélène, Ste-Rosalie, et arrivent à St-Hyacinthe où il se rallient au Grand-Tronc pour continuer jusqu'à Montréal.

La loi Charleton

Montréal, 7.—Un homme du nom de J. E. Dubois, qui a laissé sa femme, a fait arrêter Alex. Leaman qui cohabite avec elle. C'est la première fois que l'on a occasion de poursuivre sous l'autorité de la loi Charleton relative à la séduction, et la cause excite beaucoup l'intérêt.

ELECTION CONTESTEE

M. Bédard confesse jugement

Richmond, 7.—Plus de cent témoins étaient présents en cour ce matin pour l'enquête dans l'affaire de contestation de l'élection de M. Bédard, député de Richmond à la législature de Québec. L'avocat du défendeur, M. Brown, a demandé le renvoi de la demande en annulation de l'élection, parce qu'elle a été faite après les délais fixés par la loi. M. Broderick, avocat du poursuivant, M. Aylmer, a combattu la prétention de M. Brown, et l'hon. juge Brook a décidé en sa faveur. Le défendeur, M. Bédard, a ensuite produit une confession de jugement par laquelle il résigne son siège et reconnaît que des actes de corruption suffisants pour annuler l'élection, ont été commis par ses agents hors sa connaissance. Après délibération, le pétitionnaire a continué la poursuite en déqualification contre M. M. Bédard. Neuf témoins ont été entendus durant l'avant-midi. Leur témoignage a trait à un compte payé par M. Bédard pour sa pension et celle de quelques électeurs le jour de la votation. L'enquête se continuera demain.

Matières agricoles

Extrait du rapport du ministre de l'agriculture pour 1890. Dans Ontario la récolte du blé et du foin a été très bonne, mais l'avoine, l'orge et le blé du printemps ont été au-dessous de la moyenne. Dans Québec, la récolte du grain a été au-dessous de la moyenne, mais la production du foin a été abondante. Une grande proportion de grain du Manitoba et du Nord-Ouest sera côté comme qualité inférieure.

Le rapport du ministre de l'agriculture indique aussi la quantité d'animaux exportés du Canada en Angleterre durant les derniers douze mois : le montant en est de 122,182 : ce qui indique une augmentation sur les années précédentes comme on peut le constater par le tableau suivant :

	Bestiaux	Moutons
1882	33,378	79,905
1883	55,625	114,352
1884	61,843	67,197
1885	69,158	38,534
1886	64,555	94,297
1887	64,621	35,473
1888	60,828	46,167
1889	85,053	58,983
1890	122,182	43,780

Métaux

Voici le rapport qui a été fait par Wells, Fargo & Co sur la production des métaux précieux dans la région ouest de la rivière Missouri :

Or	$ 32,156,516
Argent	62,930,831
Cuivre	20,906,092
Etain	11,509,571

La production de l'or et de l'argent a été comme suit :

	Or	Argent
Californie	$9,896,851	$ 182,263
Nevada	2,693,884	6,546,652
Oregon	965,000	71,000
Washington	194,000	85,000
Idaho	3,595,333	10,229,167
Montana	2,764,116	12,050,339
Colorado	4,210,961	13,064,486
Utah	88,798	12,170,377
Nouv.-Mexique	376,034	1,282,951
Arizona	1,150,486	6,446,863
Dakota	3,045,486	.....
Texas	.....	249,423
C.-Britannique	381,555	.....
Mexique	12,680,000	415,646

La banque d'Angleterre

On craignait jeudi dernier, dans certains quartiers que le taux de la Banque d'Angleterre ne fût élevé, en conséquence des lourdes pertes dans les espèces qu'elles a faites, mais tel n'a pas été le cas. De fait le taux d'ouverture du marché à fermé faible, à 2½ pour cent, le plus bas dans dix jours. Le taux de la banque continue à 3 pour cent, tandis que l'an dernier à pareille date il était de 4 pour cent.

Durant la semaine dernière le fonds de réserve a été diminué de £926,000 en espèces, et £1,096,000 dans la réserve. La proportion des fonds de réserve aux obligations a été réduit à 33,39 pour cent, de 34,94 la semaine dernière, en comparaison de 41.23 il y a un an.

Le rapport hebdomadaire de la Banque de France montre une diminution de 1,025,000 francs pour l'or, et 875,000 pour l'argent.

Dans ce temps-ci de forts montants sont payés pour dividendes, ce qui concourt à tenir les taux bas.

Le R. P. Thomas Gauvreau, prieur du couvent de St-Hyacinthe et le R. P. Etienne Gauvreau, du même couvent, sont allés pendant quelque temps au couvent de Lewiston Me., remplacer les Pères Maricourt et Duchaussoy partis pour missions. Le R. P. Maricourt est allé jusque dans le Minnesota, à Osséo et Ste Clotilde de Minneapolis, centres canadiens importants.

PRIMES ! PRIMES

AUX ABONNÈS DU

CULTIVATEUR

Quiconque renouvellera son abonnement en le payant d'avance, on prendra un nouvel abonnement en le payant aussi d'avance aura droit, à son choix, aux Graines de Semense suivantes :

BETTERAVES : Moyenne d'Evans, nouvelle. Favorite des Maraichers, de grandeur moyenne, lisse, de couleur très foncée, douce, 1 once.

EGYPTIENNE à racine de navet Extra belle, précieuse, très hâtive, 1 once.

ROUGE SANG de Bastien. Probablement la plus hâtive après celle d'Egypte. Couleur rouge sang quand elle est bouillie. 1 once,

LONGUE, rouge sang, sucrée. meilleur variété pour le marché. 1 once,

Blanche de Silésie à collet vert, à sucre. Deviennent très grosses bonnes pour le bétail. une demie livre,

MAMMOUTH, longue, rouge d'Evans, variété supérieure, devient très grosse, belle chaire solide. Un tiers de livre.

BLE D'INDE SUCRE. 1 livre.

CAROTTES. Hâtive en tronçon 2 onces.

CHATENAY, demi longue. 2 onces.

ROUGE, longue, sans cœur, très belle, environ 9 pouces de long 2 onces,

CERFEUIL, double frisé. 1 once

" " "

CITROUILLES. Champêtre du Canada, très grande, excellente pour le bétail. Une demie livre.

FROMAGE GRANDE, excellente pour cuire, Un quart de livre.

GEANTE du Canada, pouvant peser 150 livres. 1 once.

CONCOMBRE. Hâtif de choix, supérieur pour la table et les marinades. 1 quart de livre.

SCRAPPES. Un quart de livre.

LONG, vert foncé, ferme. Un quart de livre.

BLANC, droit uni excellent pour la table. Un quart de livre.

CORNICHON pour marinades. Un once.

FEVES NAINES (Haricots)

BONNEMAIN. Plus hâtive que toute autre espèce. Blanche Une livre.

D'ETAMPES. Extra hâtive 1 livre.

NEC PLUS ULTRA. Très petite. Jaune, pincé, hâtive et très productive. Une livre.

MOHAN. Espèce rustique, très productive. Une livre.

A BEURRE. Jaune dorée, très pulifique, belles cosses, sans fil. Une livre

NOIRE. Tendre, délicieuse. 1 livre

RAMEUSES ou COURANTES. Beurre noir. Grandes cosses, longues claires Une livre.

D'ESPAGNE. Ecarlate, grimpante favorite comme plante d'ornement. 1 livre.

LAIEUE. Pommée hâtive, 1 once.

" Poucet, très petite, 1 once

BLANCHE d'été. Bonne grandeur, tête très fournie. Un once.

PERPIGNAN. Dure plus longtemps que les autres, grande et croissant très vite. Un once.

MERVEILLEUSE ou ROUGE DE BESSEE frangée d'un beau rouge bronzé. Un once.

NAVETS

A COLLET VERE DE MUNICH, très hâtif. Blanc avec un collet rouge, petites feuilles. 2 onces.

MONTMAGNY. Variété potagère, très belle, jaune, collet rouge fonce, 2 onces

GLOBE D'OR DE ROBERTSON, excellent pour la table. 2 onces.

GELEE D'ORANGE, une des meilleures espèces pour la table. 2 onces.

POUR LA CULTURE DU CHOUX

D'ABERDEEN A COLLET POURPRE. 1/2 livre.

GLOBE BLANC ..... 1/2 livre

MAMMOUTH D'EVANS, collet pourpre, 1/2 livre

CHOU DE SIAM ..... 1/2 livre

DE BANHIM, à collet violet, gros et magnifique ..... 1/2 livre

A collet bronzé ..... 1/2 livre

CHAMPION A COLLET VERT. 1--2 livr.

A COLLET VIOLET DE CLYDE AMELIORÉ, une des meilleures variétés.....

1/2 once.

OIGNONS

DE WETHERFIELD. Rouge plat extra hâtif ..... 1 once.

GRAND ROUGE ..... 1 once.

GRAND BLANC ..... 1 once.

JAUNE DE DANVERS, bonne qualité, se conserve bien ..... 1 once.

BLANC HATIF DU PORTUNAL, pour marinades, belles variétés. La semence doit être semée épaisse pour que les oignons soient petits 1 once.

PANAIS

LONG UNI. —2 onces.

Amélioré, à couronne creuse, 2 onces.

PERSIL

DE TOUTES SORTES, frisé et non frisé, —2 onces.

RADIS

DE TOUTES SORTES, longues et courtes, AU CHOIX.... 2 onces.

POIS POTAGERS

DE TOUTES SORTES..... 2 livres.

Toutes ces graines viennent de la **MAISON EVANS** et

SONT GARANTIES

AU CULTIVATEUR

Donnez vos ordres sans retard !

Et vos graines vous seront expédiées par la malle ou l'express, si ce que vous demandez ne pèse pas plus QU'UN QUART DE LIVRE.

DANS LE CAS CONTRAIRE, il faudra venir réclamer vos graines à nos bureaux.

86 rue St Pierre

M. Emile Zola vient d'être élu président de la Société des Gens de Lettres,

La reine Victoria et l'empereur d'Allemagne auront une entrevue à Darmstadt à la fin d'avril.

Le *Trifluvien* dit que les nationaux des Trois-Rivières se sont rangés contre M. Pelletier.

M. Massue, ex-M. P., seigneur de St-Aimé, est à la dernière extrémité. Il a reçu les derniers sacrements.

Le ministre de la Marine doit présenter à la prochaine session un projet de loi prohibant l'usage de "purse seines" dans les eaux canadiennes.

L'opposition aux Iles Hawaï est appelée le parti réformiste. La reine est une grande admiratrice des institutions canadiennes.

On annonce que M. le Docteur Eutrope Dionne, du *Courrier du Canada*, sera nommé percepteur du Revenu de l'Intérieur, en remplacement de M. Geo. Larue qui serait mis à sa retraite.

Le nombre des émigrants qui sont partis d'Allemagne pour l'Amérique pendant les mois de janvier et de février s'est élevé à 7,648. C'est le chiffre le plus fort qui ait été relevé pour la même période pendant les cinq dernières années qui viennent de s'écouler.

Dans la cause du chinois Ah Toy contre Musgrove, collecteur des douanes à Victoria, le comité judiciaire du Conseil Privé ne s'est pas prononcé sur la question constitutionnelle, c'est-à-dire sur le droit d'une législature coloniale de défendre le débarquement des sujets d'un pays étranger dans cette colonie.

Le télégraphe se fait l'écho du bruit qui court dans certains cercles à Londres à l'effet que M. Parnell est marié secrètement à Miss O'Shea, sœur de Mme O'Shea, depuis assez longtemps. Parnell ne serait allé à la demeure de Mme O'Shea que pour faire la cour à la sœur.

Les bruits de guerre continuent en Europe. L'action des autorités russes en doublant le nombre des forces russes à Volhynia est partout discutée grandement. La plus grande activité règne au milieu des troupes en garnison dans les principales places fortifiées de la France.

A Berlin la situation générale de l'Europe est considérée comme pleine de menaces.

Le correspondant d'Ottawa du *Mail* de Toronto dit savoir de bonne source que ce n'est pas l'intention de Sir Alexander Galt de rentrer de nouveau dans la vie publique.

A la chambre des communes, en Angleterre, M. Smith, premier lord du trésor, en réponse à une question au sujet du projet de rachat des droits de la France à Terreneuve au moyen du retrait des troupes anglaises de l'Egypte, vient de dire que le gouvernement n'a reçu de la France aucune communication relative à l'occupation de l'Egypte par les Anglais.

Le député-ministre de la Justice dit qu'il n'est pas exact de dire que la cause de la goélette *Sayward* va être retirée de la Cour Suprême des Etats-Unis. En réponse à M. Blaine, lord Salisbury a déclaré que le procès ne retardera ni n'empêchera la correspondance diplomatique au sujet de la mer de Behring. L'affaire va être reprise en cour au jour du retour du bref de prohibition, le 13 courant.

Mgr Taché, archevêque de St. Boniface, est parti hier de Montréal pour le Manitoba.

La santé de Sa Grandeur n'est pas complètement rétablie, mais elle peut tout de même supporter les fatigues du voyage.

On annonce, dit le *Monde*, que Mgr Fabre, archevêque de Montréal, serait nommé Cardinal en 1892, à l'occasion du 250e anniversaire de la fondation de Montréal et de son 19e anniversaire de Consécration Episcopale.

On espère à l'archevêché que les travaux de la Cathédrale St-Pierre seront terminés pour cette époque.

Un savant professeur danois prétend établir que le poids de la terre augmente chaque année, par suite de la chute sur notre planète d'une poussière de fer. Ce fer proviendrait des étoiles filantes, selon lui, et tomberait sans interruption, tantôt mêlé à la pluie et à la neige.

Ce savant prétend avoir trouvé dans la neige du fer en proportion appréciable, et il déclare qu'il est arrivé à en réunir une quantité suffisante pour faire une breloque qu'un de ses amis porte à sa chaîne de montre.

CHANGEMENTS NECESSAIRES

Les manufacturiers d'instruments agricoles redoutent que le gouvernement fasse des changements dans le tarif. Nous croyons, nous, que le gouvernement devrait en faire de très considérables. Car les cultivateurs canadiens paient leurs instruments aratoires vingt, trente et jusqu'à quarante pour cent plus cher que les cultivateurs américains. S'ils ne peuvent vendre leurs chevaux, leur foin, leurs volailles, leurs œufs, etc., etc., sur le marché américain, où ces produits obtiendraient des prix très élevés, au moins ne faut-il pas les forcer à payer un prix exagéré pour les instruments qui leur sont nécessaires. Nos manufacturiers ont eu d'assez longues années de protection, pour qu'ils soient en état de soutenir la concurrence aujourd'hui. Nous parlons, bien entendu, des manufacturiers d'instruments aratoires, surtout, quoi qu'il soit certain que d'autres changements auront lieu.

Une conference utile et agreable

M. J. A. Couture, M. V., a fait ces jours derniers, au Cercle de La Salle, une conférence des plus instructives sur le cheval. Il était difficile, on en conviendra, de présenter ce sujet sous une forme attrayante ; mais en le parsemant d'anecdotes amusantes, le conférencier a su se plier aux règles de la littérature, c'est-à-dire qu'il a parfaitement réussi à joindre l'utile à l'agréable. Aussi l'auditoire ne lui a pas ménagé ses applaudissements

M. Couture a commencé par nous dire que le cheval est le serviteur travaillant par excellence de l'homme. Il le suit partout et toujours, dans ses plus rudes labeurs comme dans ses joies les plus bruyantes Un fait digne de remarque, c'est que le cheval s'use plus vite à ne rien faire qu'à travailler. Un citoyen a fait alors remarquer que si cette vérité doit s'appliquer à l'homme, les paresseux sont beaucoup à plaindre, car leur vie sera de courte durée

Le conférencier appelle ensuite l'attention de l'auditoire sur les chevaux sauvages. Ceux-ci sortent tous de quelques sujets qui se sont enfuis de la servitude. On en distingue deux races : 1o les tarpans, qui vivent près de la Crimée, et 2o les chevaux de la Plata, dans l'Amérique du Sud ; les premiers errent en troupeaux de vingt à vingt-cinq, et les seconds, en troupeaux très considérables, on en rencontre quelquefois jusqu'à 1,000 ensemble, L'armée française importe un grand nombre de chevaux de la Plata pour sa cavalerie. Le dressage de ces bêtes farouches dure quatre à cinq mois et ne s'effectue que par les plus habiles cavaliers.

Les chevaux demi-sauvages sont ceux qui vivent partie en liberté et partie en servitude. On les trouve en Islande, dans les landes de la Bretagne, dans la Camargue, en France, dans le Finlande, dans le nord-ouest américain et dans le Nord-Ouest canadien.

Le cheval domestique vint ensuite. C'est le compagnon assidu de l'homme et il suit la marche de la civilisation. Il est absolument nécessaire à tous les travaux, comme pour charroyer, cultiver, chasser, guerroyer ; il est même indispensable aux amusements, comme se promener. Les qualités du cheval domestique sont très nombreuses ; on peut dire même qu'il réunit toutes les qualités des autres animaux, mais les prédominantes sont : la grandeur, la force, la beauté, l'obéissance et la soumission.

Si l'on rencontre quelquefois des chevaux vicieux ou méchants il faut attribuer ces défauts à une mauvaise éducation ou à des mauvais traitements. Le dressage d'un jeune cheval exige beaucoup de soins et une grande habileté Parmi les dompteurs les plus célèbres, on mentionne les noms de Raray, de Pratt et de Sullivan. Pratt est venu à Québec, il y a une quinzaine d'années. C'est Sullivan, paysan écossais, qui est le plus habile des trois. Pour dresser un cheval, le maître doit se montrer doux, mais ferme ; il faut qu'il prenne le dessus dès le commencement, autrement c'en est fini ; l'animal fera de la résistance, ruera et mordra quiconque osera l'approcher.

Le cheval s'accommode à tous les services et prend facilement les airs ou les habitudes de la maison qui en est le propriétaire. Voyez quelle différence il y a entre un cheval attelé au carosse d'un roi ou d'un prince et celui conduisant la voiture d'un paysan, quoiqu'ils appartiennent tous deux à la même race. Dans le premier cas, le cheval se tient dans une attitude noble et fière ; dans le second cas, il est humble et modeste, comme celui qui le dirige. On remarque la même différence entre le cheval conduisant un tilbury et celui qui traîne une lourde charrette. Le cheval connaît aussi celui qui tient les guides, c'est son maître ou un étranger ; et il se comportera en conséquence.

Le vrai type de la race chevaline, c'est le cheval arabe de sang noble En le voyant passer, on ne le considère pas comme un beau cheval ; mais les connaisseurs affirment que c'est le meilleur de tous les chevaux. L'Arabe élève son cheval sous sa tente, au milieu de sa famille ; et pendant la nuit, le cheval sert d'oreiller aux enfants. Aussi le cheval arabe est très doux et très attaché à son maître, et celui-ci aime sincèrement son cheval ou sa jument. On ne rencontre pas de juments arabes en Europe ou ailleurs ; les rois, les princes, les nobles, les lords anglais ont offert des sommes fabuleuses pour se procurer des juments arabes, de sang noble bien entendu—car il y a d'autres races—et toujours leurs offres ont été repoussées.

Le conférencier a terminé en disant un mot du cheval Barbe, autre race arabe ; bonne bête, mais qui ne possède pas toutes les qualités du cheval arabe de sang noble. M. le Dr Couture a promis de compléter son travail dans une prochaine conférence.

Après quelques paroles bienveillantes et bien exprimées à l'adresse de M. Couture par M. Lemieux, vice-président du Cercle de LaSalle, M. C. E Roulcau, appuyé par M. l'avocat Lefebvre, proposa un vote de remerciements au conférencier pour les excellents renseignements pratiques qu'il venait de faire connaître. Leurs remarques ont été présentées d'une manière fort heureuse et les éloges qu'ils ont prodigués à M. Couture ont été très applaudis.

L'auditoire, qui était très nombreux, s'est retiré enchanté d'avoir passé une aussi agréable soirée.

Lisez toutes les annonces de médecine de printemps, et choisissez alors la Salsepareille d'Aayer, la meilleure pour purifier le sang.

MORT DE M. BARNUM

Les dépêches annoncent la mort du plus grand organisateur d'amusements et de cirques des temps modernes, P. T. Barnum.

M. Barnum est né à Bethel, Conn., le 15 juillet 1810. Ses débuts furent bien modestes. A l'âge de 13 ans il était garde magasin, mais il se jeta bientôt dans les cirques vers lesquels son esprit inventif le poussait. En 1834 il alla s'établir à New-York ou il fonda un petit musée. La foule commença à se tourner vers lui et en 1841 il faisait l'acquisition du Musée Américain qu'il rendit le lieu d'amusements le plus populaire de New York. En 1855 il obtint un succès incroyable avec la fameuse cantatrice Jenny Lind qu'il fit venir en Amérique. Il fit tant de réclame, de cette réclame épatante à laquelle il lègue son nom—réclame à la Barnum—que des milliers et des milliers de personnes se portèrent au devant de Jenny Lind à son arrivée à New-York. Les sièges réservés furent vendus à l'encan, la frénésie qui s'était emparée des gens était telle que les premières places rapportèrent au delà de $2,000. L'engagement était pour 150 concerts.

En 1865, son Musée désormais célèbre qui occupait le site de la bâtisse du "New York Herald" d'aujourd'hui, passa au feu. Il le rebâtit pour le voir devenir de nouveau la proie des flammes en 1868 Barnum se retira momentanément des affaires, mais son amour pour l'étrange, l'épatant, était tel qu'il se lança dans l'organisation d'un cirque considérable. Sa grande célébrité date de cette époque. Il engagea le général Tom Pouce qu'il exhiba aux Etats-Unis, en Canada et en Europe. A Londres, il créa une véritable révolution, tout le monde se porta sur ses pas. Jusqu'à sa Majesté qui le fit venir devant elle avec son Tom Pouce. L'empereur Napoléon voulut aussi les voir.

De retour en Amérique il organisa les exhibitions ambulantes. Il augmenta d'année en année, son cirque jusqu'à ce qu'il devint la plus étonnante exibition de curiosités du monde entier.

Barnum résidait à Bridgeport, où il est mort, depuis 35 ans.

MM. Baily et Hutchinson sont les associés survivants de Barnum dans sa considérable entreprise.

Les dépenses que vont occasionner le récemment peuvent difficilement être calculées pour le moment ; mais il n'y a pas de doute qu'elles seront plus considérable que celles du dernier récensement. La population ayant augmenté, il faut un plus grand nombre d'officiers recenseurs, Les recenseurs en chef recevront $5 par jour et de plus leurs frais de voyages, s'ils sont obligés d'en faire pour s'acquitter de leur tâche.

Les récenseurs dans les villes recevront $50, et de plus $4 pour chaque 100 familles de leur districts enregistrées sur leurs régistres. Les officiers qui vont de maison en maison, recevront trois centins pour chaque personne dont ils enregistreront le nom. Ils recevront de plus 15cts pour chaque établissement industriel dont ils prendront note.

Incendies considérables

Schomberg, 7.—Les grands magasins d'instruments de cuisine, appartenant à M. Wildefield, ont été incendiés ce matin. Les pertes sont de $7,000, en partie couvertes par les assurances.

Thamesville, 7.—Le feu s'est déclaré ce matin vers 8.30 heures dans une maison de la rue London, appartenant à M. A. R. Merd, de Windsor, et occupée par W. Bowers. La bâtisse a été totalement détruite.

Lisbonne, 6.—Le grand hôtel central a été complètement détruit par un incendie, la nuit dernière, Le feu s'est aussi communiqué à une vaste construction en briques appartenant à M. Rob. Martin. Les pertes sont évaluées à un montant considéralbe. On ne sait trait trop comment le feu a pris au grand hôtel. Quand on s'en est aperçu, le feu avait envahi presque toute la bâtisse. Les servantes qui logeaient dans les mansardes n'ont eu que le temps de se sauver en robe de nuit. Un grand nombre de pensionnaires ont également failli périr dans les flammes.

M. J. Bte Bolduc, père du Dr Bolduc de Beauport, a eu le malheur de se casser la cuisse en tombant sur la glace au sortir de l'église Ste Anne, lundi matin.

Ce qui augmente la gravité de l'accident, c'est que M. Bolduc est âgé de 80 ans.

Colonne Carsley

ENFIN

ILS SONT ARRIVES

Les nouveaux Gilets courts,
Les nouveaux Dolmans courts,
Les nouveaux ulstert,
Les nouvelles collerettes chez
S. CARSLEY.

Nouveaux Manteaux du Printemps

Nouveaux manteaux du printemps chez
S. CARSLEY

Nous venons justement de recevoir plusieurs caisses de

Nouveaux Gilets courts

Ils sont fabriqués des étoffes les plus à la mode, et du dernier goût. Prix modérés.
S. CARSLEY,

Nouveaux Gilets courts Noirs

Nous venons de dépaqueter une nouvelle consignation de nouveaux gilets courts noirs tous de modes nouvelles, et d'étoffes de goût nous les vendrons à des prix spécialement réduits.
S. CARSLEY,

Gilets courts noirs, genre duchesse,
Gilets courts noirs, genre reefer,
Nouveaux Gilets Noirs, braidés,
Gilets courts noirs, genre brézilien,
Gilets courts noirs, avec revers en soie,
Gilets courts noirs, justes au corps.
gilets courts noirs de toutes formes et de modes les plus recentes à des prix spéciaux
S. CARSLEY,

Nappes et fantaisie
POUR TABLES
Damas de Satin

Doylies, Serviettes,
Serviettes à plateaux

Nous avons maintenant en stock toutes les dernières nouveautés en fait de nappes de tables.

Doylies en damas de satin frangées,
Serviettes à plateaux en damas de satin,
Serviettes à thé frangées en damas de satin,
Serviettes à rouleaux en damas de satin.

Et aussi, une collection de
DAMAS DE SATIN
DAMAS DE SATIN
OURLES ET BRODES
OURLES ET BRODES
S. CARSLEY,
Rue Notre-Dame

Nouveaux Imperméables pour Dames.

SOUS-VETEMENTS BLANC POUR DAMES

Cache-Corsets, pour Dames....depuis 13c
Chemises, pour Dames.....depuis 17c
Caleçons, pour Dames.....depuis 17c
Chemises de Nuit, pour Dames.depuis 35c
Chemises Blanches, pour Dames.....depuis 40c
Déshabillés en Mousseline, pour Dames.....depuis 75c
Ces prix ne sont que pour le mois de février

S. CARSLEY
1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777
RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

Nouvelle Maison à St-Sauveur

Cantin & Robitaille
Chapeliers et Manchonniers
No 781, rue St-Valier, St-Sauveur
QUEBEC
A l'enseigne du Renard d'Or

Nous aurons toujours en stock, le plus bel assortiment de chapeaux, fourrures, pardessus imperméables en caoutchouc, parapluies et tout ce qui concerne ce genre d'affaires, pour dames et messieurs.
Une visite, s'il vous plaît.
N. B.—Nous nous chargeons spécialement de la confection et réparations de fourrures.
25 mars—3m.

DÉCOUVERTE
PLUS d'ASTHME
POUDRE CLÉRY — Se vend partout.

PAS DE DESAVEU

Le gouverneur général en conseil a officiellement résolu de ne pas désavouer les lois de la législeture du Manitoba qui abolissent les écoles catholiques et l'usage de la langue française. Le rapport du ministre de la Justice conclut qu'il est préférable que les tribunaux soient saisis de la question.

Nous n'irons pas par quatre chemins pour dire que si la minorité protestante dans une province était traitée par une législature comme la minorité canadienne-française et catholique l'a été au Manitoba, le gouvernement central n'hésiterait pas un instant à exercer le droit de désaveu,

Nous n'accusons pas plus un parti qu'un autre en cette circonstance, parce qu'il est malheureusement vrai que dans Ontario surtout les deux partis politiques se sont engagés durant les élections dans la voie qui autorise aujourd'hui le ministre de la Justice et le gouvernement de Sir John A. Macdonald à prendre sans péril l'attitude qu'ils prennent.

De nouveau, voici le résumé de la question :

Avant l'union de la province du Manitoba à la Puissance, en 1870, il existait dans cette région des écoles catholiques

L'acte de 1870 a reconnu et garanti leur existence

La loi de 1890 les abolit.

Et les représentants officiels de la couronne britannique au Canada permettent la mise en vigueur de cette loi, qui enlève à la minorité des droits absolument certains.

L'avenir dira si la politique suivie aujourd'hui est propre à consolider la Confédération.

UN FAIT ACQUIS

M. Harrison, président des Etats-Unis, ayant demandé d'être présent aux entrevues qui auront lieu entre les négociateurs américains et canadiens, la visite de sir Charles Tupper, de sir John Thompson et de l'hon. M. Foster à Washington est restée sans résultat, vu que le président se prépare à faire un voyage dans l'Ouest. Nos représentants ont purement et simplement serré la main à M. Blaine et sont revenus au pays.

Sir Charles s'embarque immédiatement pour l'Angleterre où l'appellent des affaires importantes.

Prenons donc comme fait acquis que le gouvernement de sir John A. Macdonald n'aura rien de neuf à dire au parlement pendant la session qui approche.

RAPPORT DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le rapport de l'hon J. Carling, ministre de l'Agriculture, vient d'être publié. En 1890, 1,386 têtes de bétail, 50,551 moutons, 1,694 chevaux et 1,324 porcs ont été importés au Canada. 122,182 têtes de bétail et 42,780 moutons ont été exportés aux Etats-Unis durant l'année qui vient de s'écouler. En 1889 le chiffre de l'exportation des moutons aux Etats-Unis ne s'est élevé qu'à $5,053. Le Canada a exporté l'an dernier 26,062 tonnes de phosphate, tandis qu'en 1889 cette exportation s'est élevé à 28,718 tonnes. 2,797 patentes et 248 brevets d'invention ont été accordée, et on a retiré de ce chapitre $94,027.

Le nombre des immigrants arrivés au Canada durant les dernières cinq années avec l'intention de s'établir au pays se repartit comme suit : En 1886 68,152 ; 1887 84,528 ; en 1888, 88,766 ; en 1889, 81,500 ; en 1890, 75,067. Le nombre des immigrants venus des Etats-Unis l'an dernier est de 2,035. Afin de donner un développement plus efficace à l'immigration dans les territoires du Nord-Ouest, un ordre en conseil a été passé, en vertu duquel le gouvernement fédéral s'est engagé à accorder un bonus de $10 à chaque chef de famille et de $5 à chaque membre d'une famille âgé de plus de 12 ans qui ira s'établir comme colon au Nord-Ouest. Le but de ce bonus est d'engager les immigrants à se livrer à l'agriculture et de les aider à payer leurs dépenses de voyage d'Europe au Canada. Ce bonus ne sera accordé qu'à ceux qui iront au Nord-Ouest.

Le rapport de M. Carling parle aussi de la visite des fermiers anglais qui sont venus au Canada l'automne dernier.

QUESTION DU MANITOBA

Le *Journal du Manitoba* exprime l'opinion que les lois iniques du gouvernement Greenway abolissant les écoles catholiques et la langue française ne seront pas désavouées. Il déplore naturellement cette politique qui enlève à nos coreligionnaires des droits dont ils jouissaient avant leur union avec la Puissance.

A ce propos, nous avons appris de source certaine que le cabinet fédéral a pris l'engagement de payer tous les frais de l'appel à la cour Suprême et au Conseil Privé, s'il y a lieu.

Nous comprenons que nos coreligionnaires du Manitoba sont dans une situation difficile et gênante. Ils sont la minorité, et la majorité, composée d'éléments imbus de fanatisme, ne semble disposée à ne tenir compte que des lois du nombre.

Les catholiques et les protestants des autres provinces du Canada sont capables de s'élever au-dessus des préjugés et de se demander s'il est politique, dans un pays comme le nôtre, de fouler aux pieds les droits de la minorité dans une province. Car si la constitution actuelle est susceptible d'être déchirée au gré de la majorité, il n'existe plus de garantie sérieuse pour les citoyens. Le jour où cette conviction s'imposera aux esprits, il faudra s'attendre à de graves événements.

TERRENEUVE ET LE CANADA

Questionné sur le traitement que reçoivent nos pêcheurs canadiens à Terreneuve, l'hon M. Tupper, ministre de la marine, a déclaré que l'acte relatif à la Boete sera certainement révoqué si les vaisseaux américains obtiennent des licences sans que nos pêcheurs puissent en obtenir. Le gouvernement impérial n'a permis que cette loi fut mise en vigueur en 1887 qu'à la seule condition quelle ne s'appliquerait pas au Canada

Nos pêcheurs ne vont sur les côtes de Terreneuve que lorsque l'appât est rare sur nos propres rives Néanmoins, il est important qu'ils aient les mêmes facilités que les Terreneuviens trouvent sur nos côtes Si ce qu'on dit est vrai, le gouvernement du Canada va demander une prompte action de la part du parlement impérial.

LA PRESSE DE "L'ETENDARD"

Il parait que notre récit des circonstances qui ont précédé et suivi l'achat de la célèbre presse *Clause* de l'*Etendard* n'est pas absolument régulier et correct. Il y a des variantes dont nous voulons tenir compte sans retard, vu notre grand désir de n'être injuste pour qui que ce soit. Par exemple, l'on dit que M. Bastien n'aurait fait qu'un prêt d'argent, en ce sens que ses avances peuvent lui être remboursées à une certaine époque.

Quant au fait principal il est vrai, à savoir que M. L. P. Pelletier au nom duquel la presse a été transportée n'a pas contribué pour un centin a en payer le coût.

Le portrait de M. Gladstone

Un comité d'hommes politiques de ce pays vient de se former dans le but de faire faire deux portraits de M. Gladstone, l'un pour être offert au club libéral de Londres et l'autre pour être placé dans la galerie des hommes publics au parlement, à Ottawa. L'hon M. Laurier serait du comité général de l'entreprise, l'hon [illegible] président du comité [illegible] secrétaire [illegible]

Des arrangements ont été pris avec M. J. C. Forbes, un artiste de talent, qui part cette semaine pour Londres, où M. Gladstone a consenti à poser à sa résidence privée.

LE ROYAL WILLIAM

II

Monsieur le Rédacteur,

Le rôle que le modèle du *Royal William* est destiné à jouer, à la grande exposition navale à Londres, en mai 1891, m'a donné occasion, en proposant un vote de remerciements à M. Arch. Campbell, le conférencier du jour, à la *Société Littéraire et Historique*, de fournir un aperçu rapide de ce qui se passait, dans notre port, aux anciens jours. J'ai toutefois omis un point important: je n'ai pas précisé l'espace de temps—66 heures—que le steamer *Accommodation*, le premier à sillonner l'onde du St-Laurent, en 1809, "la merveille nautique" du *Mercury*, avait pris pour le trajet de Montréal à Québec. J'eusse aussi dû spécifier que le subside de $12,000, promis par notre parlement vers 1830, pour aider la construction d'un vaisseau capable de traverser l'océan, mu par la vapeur seulement, fut accordé à une nouvelle compagnie, formée à Québec, avec un personnel fort nombreux et plein d'enthousiasme M. Campbell nous fournit, sur ce chapitre, des détails, que l'on lira, j'ose croire, avec intérêt On trouve inscrits, à la charte de la *Quebec and Halifax Navigation Co*, les noms d'un grand nombre de personnes, dames et messieurs, bien connues à Québec Voyons :

L'Hon. Mathew Bell, négociant marquant de Québec, le riche propriétaire et exploitateur des forges de St Maurice, aïeul du juge de la Cour de Vice Amirauté, l'Hon George J. Irvine, du col. Jos. Bell Forsyth et du capitaine Ed. Montizambert, du 8e Carabiniers.

Jeremiah Leavcraft, le pionnier (les négociants de Québec, à cette époque, étaient fort entreprenants). le pionnier du commerce lucratif entre Québec et les Antilles.

Henry LeMesurier, vétéran sous Wellington, des guerres d'Espagne il avait laissé son bras droit à Salamanque.

William Price, sr, le "roi du Saguenay", établi à Québec en 1814, mort à Wolfefield, Sillery, en 1867, laissant une mémoire vivace

George Taylor, de Lévis, habile constructeur et propriétaire de la calesèche dite *Taylor's Patent Slip*, l'ancêtre du millionnaire George Davie, de Lévis.

Duncan McCallum, brasseur de bière en renom homme d'une haute probité

Les trois frères Pemberton William, George et Harry George, le père de notre confrère au barreau, M. Ned Pemberton, était le type du vrai gentilhomme anglais, les *anciens* parlent encore d'une de ses prouesses : le trajet de Québec à Montréal fait à pied, dans moins de trois jours, par une bourrasque de neige, qui, pour plus de la moitié du temps, lui fouettait la figure.

William Lampson, le père de nos deux estimés confrères au barreau. MM George et Frederick Lampson M. W Lampson s'est distingué par ses efforts pour renouer des relations commerciales avec l'Amérique du Sud

Hypolite Dubord, le jovial, vieux membre pour la cité à ses jours ensoleillés, un actif constructeur de navires

James Clavihue riche marchand de céréales, etc

Les trois frères Cunard, d'Halifax Samuel, Joseph et Henry l'un décoré par l'Angleterre et chef de la fameuse ligne transatlantique Cunard.

L'Hon Wm Sheppard, un érudit, dont les écrits brillent parmi les travaux de la *Société Littéraire et Historique*. le lettré et hospitalier propriétaire de Woodfield Sillery

Archibald Campbell "Notaire de Sa Majesté", homme aux goûts artistiques et fondateur de l'Académie de peinture, beau-père de feu le général [illegible] et du capitaine Noble [illegible]—spécialiste éminent et [illegible] de Sir William Armstrong

John Saxton Campbell, l'un des pionniers du commerce de bois sur la rivière Outaouais. Il n'était pas alors question de la moderne capitale : le fondateur de la By-town, l'officier du génie By n'avait pas encore arpenté et cadastré les pinières les chaussées et les repairs des castors et des loutres, auxquels on donne le nom de By-town, maintenant Ottawa.

Mon père, M. Chs Campbell, officier au 99e Régiment de Sa Majesté, lors du licenciement de son régiment en Canada, fut chargé par M. John S. Campbell de surveiller ses chantiers sur l'Outaouais : on lui offrit alors une partie du site de la ville moderne pour £60 : il le refusa ; hélas ! à mon grand regret, je l'avoue.

James McKenzie, de Lévis, l'heureux propriétaire des premiers vapeurs de touage, était aussi un des actionnaires. S'il eut choisi New-York au lieu de Québec, en quittant son régiment, pour y trouver carrière à sa dévorante énergie, il est possible que l'Hudson eut pu lui rendre une moisson encore plus féconde que ne le fit le Saint-Laurent, lequel cependant fut loin de lui être ingrat. Qui sait, s'il n'eût partagé avec Vanderbilt, les énormes profits que la navigation à vapeur alors présentait ?

Voici encore un autre nom inscrit sur la fameuse charte du *Royal William*, mais la carrière de cet actionnaire m'est inconnu : ce devait être, n'est-ce pas, cependant, un homme de bon aloi, puisque la providence lui réservait l'honneur d'être l'ancêtre de l'héroïque Lieut. Stairs, le dévoué compagnon du célèbre Stanley, l'explorateur des solitudes africaines Que de noms encore à ajouter à cette liste d'actionnaires Sir John Caldwell, le propriétaire du vieux *Lauzon*, William Finlay, l'hon. Wm. Walker, Noah Freer, l'ancien gérant de la Banque de Québec, James Bell Forsyth, le fondateur du *Quebec Morning Chronicle*, en 1847 ! M. Campbell vient de recevoir de Chicago, une électrotype du steamer ; celle reproduite ce jour.

M. Goudie habite maintenant Chicago ; c'est un alerte vieillard de 81 ans ; sa phetographie est accompagnée d'une lettre toute palpitante de ses souvenirs du vieux Québec de 1830

J M. LeMoine.

Sillery, près Québec, 6 avril 1891.

Drame terrible sur une locomotive

Querelle entre le chauffeur et le mecanicien

Un terrible drame s'est déroulé récemment sur une locomotive d'un train de voyageurs entre Bayonne et Toulouse, en France.

C'était pendant la nuit

Le train marchait à toute vapeur, lorsque le chef du train, qui se trouvait dans le fourgon des bagages, entendit tout à coup des cris violents

Il entr'ouvrit la porte du fourgon, et quelle ne fut pas son épouvante en voyant sur l'étroite plateforme de la locomotive devant la gueule ouverte du fourneau, mécanicien et chauffeur, se tenant à bras-le-corps et cherchant mutuellement à se précipiter sur la voie !

Les deux hommes, également forts et furieux, formaient un groupe effrayant

Bientôt, un cri terrible retentit : le mécanicien venait de tomber dans le vide

Mais soudain, d'une main, il réussit à saisir la rampe du tender et se tint cramponné, tandis que le chauffeur levait sur lui une barre de fer et s'apprêtait à lui fracasser le crâne.

Pendant ce temps, le train filait avec une vitesse vertineuse.

Ramassant ses forces dans un suprême effort, et d'un bond subit, le mécanicien remonta sur la plateforme, étraignit son adversaire dans ses bras nerveux et le terrassa.

Maintenant le mécanicien était vainqueur

Il poussait dans la gueule du foyer son ennemi, qui, arc-bouté sur ses bras, la face horriblement contractée, sentait peu à peu ses forces diminuer.

Enfin, le chef du train, au péril de sa vie, escalada le tender et bondit sur la plate-forme, où il fut assez heureux pour séparer les deux hommes

Ensuite, faisant jouer le serre-frein, il ralentit la course du train, qui stoppa enfin devant la première gare.

Le chef du train s'empressa alors de faire le récit du drame qui venait d'avoir lieu.

Inutile de dire que le chauffeur et le mécanicien ont été révoqués.

BARNUM EST MOURANT

Bridgeport, 7—A. T. Barnum le propriétaire du grand cirque, est mourant.

LONGEVITE EXTRAORDINAIRE

Un chilien âgé de 151 ans

New-York, 7—On rapporte qu'un Chilien de Tacna prétend être âgé de 151 ans. Mais ses voisins l'accusent d'être un vantard qui cherche à se rajeunir parce qu'il n'aurait pas entièrement abandonné l'idée de plaire à quelque femme D'après eux, cet homme serait bien plus âgé puisqu'il y a aux archives de l'aleade une pièce judiciaire signée par lui, il n'y a pas moins de 142 ans ! Cet homme travaille encore la terre dans son jardin et jouit d'une bonne santé.

On mande de Londres que la santé du prince Albert Victor cause de nouvelles inquiétudes à la famille royale. Il a dû abandonner les quartiers généraux de son régiment à York pour s'en aller à Curragh, en Irlande, où il sera attaché à un des trois régiments de cavalerie qui y sont cantonnés

Le gouvernement de la Puissance a protesté auprès des autorités impériales contre le refus du gouvernement de Terreneuve d'exempter les pêcheurs canadiens des dispositions de l'acte de la boete La chose est d'autant plus étrange que des pêcheurs américains ont des privilèges qui sont refusés aux Canadiens On peut donc dit une dépêche, s'attendre à voir l'acte de la boëte rappelé, vu qu'il n'a été revêtu de la sanction royale qu'à la condition expresse que ses dispositions n'auraient pas d'application pour la Puissance

Ce que vaut un conseil

Souvent, il n'est pas nécessaire de faire une longue démonstration pour faire admettre une conclusion juste. Un simple conseil suffit quelquefois pour amener ce résultat. La saison de cela, c'est qu'on a reconnu la justesse de la conclusion par sa propre expérience. Prenons l'exemple qui nous est donné par l'extrait suivant d'une lettre écrite du numéro 108 de la rue King, Ontario-Ouest : " Un ami m'a conseillé de faire usage d'un peu d'Huile St-Jacob pour me guérir d'une vieille maladie que m'avait léguée mon père, le remède a été efficace, car je suis maintenant tout à fait débarrassé de cette maladie." A. D. Tingley.

Deux ou trois Capsules Guyot prises au commencement du repas peuvent remplacer l'*eau de Goudron* contre les *affections de poitrine* et *calment en peu de temps la toux la plus opiniâtre*. Chaque flacon contient soixante capsules blanches sur chacune desquelles est imprimé le nom de l'inventeur. Le traitement des *rhumes anciens ou négligés, bronchites chroniques, catarrhes, asthmes*, par les **Capsules Guyot**, coûte à peine dix à quinze centimes par jour. Ces capsules se vendent dans la plupart des pharmacies de tous pays et sont préparées 19, rue Jacob, Paris, dans la Maison L. Frere, qui a obtenu les plus hautes récompenses, Médailles d'or, aux Expositions internationales d'Amsterdam, Sydney, Paris, etc.



LES SALAIRES DES JUGES

Il est généralement reconnu que les salaires de nos juges ne sont pas en rapport avec leur position sociale.

Il y a plus de vingt ans que ces salaires ont été fixés au chiffre actuel, et tout le monde sait que la vie coûte aujourd'hui beaucoup plus cher qu'il y a vingt ans. Ceux qui tiennent maison, qui ont des familles et des propriétés, qui paient des taxes, des gages et des salaires en savent quelque chose. Les dépenses en rapport avec le personne domestique seul ont plus que doublé depuis vingt ans.

Aussi nos magistrats, tout en vivant modestement, ne peuvent-ils assurer un avenir à leurs familles. Ceux qui vivent avec luxe ont des fortunes personnelles, ou ils s'endettent.

Ils occupent le premier rang dans l'échelle sociale, et ce rang leur appartient ; mais les premiers commis de nos grandes maisons de commerce, de nos compagnies de chemin de fer ou de bateaux, et de nos banques sont mieux payés qu'eux ; et pendant qu'ils cheminent à pied dans nos rues un grand nombre de gens appartenant à toutes les classes les éclaboussent de leurs équipages.

Il y a là quelque chose d'anormal.

Il convient que nos juges soient mieux rétribués afin qu'ils fassent honneur à leur position, et aussi afin qu'on puisse les choisir parmi les meilleurs avocats. La justice à bon marché ne vaut que ce qu'elle coûte. Il est notoire que les avocats qui ont de larges clientèles refusent aujourd'hui le monter sur le banc parce que les salaires ne sont pas suffisants pour leur permettre d'abandonner leur profession et d'élever convenablement leurs familles.

Mieux nous paierons nos juges et meilleurs ils seront. Si nous voulons qu'ils soient indépendants, et qu'ils consacrent tout leur temps à leurs fonctions judiciaires, fixons leurs appointements à un chiffre qui leur permette de vivre suivant leur rang.

Les autres colonies anglaises nous donnent depuis longtemps l'exemple sous ce rapport. En Australie, aux Indes, au Cap de Bonne-Espérance les juges ont des salaires au moins doubles de ceux que nos lois ont fixés.

La société d'hygiène de Paris qui est en ce moment en pourparlers avec le premier ministre de Québec au sujet de l'importation en France, de chevaux canadiens, possède un ranch de plus de mille chevaux au Dakota, une ferme de vente et d'élevage à Frémont, Nébraska, U. S., un haras dans le Perche, France, et se trouve aussi propriétaire de la moitié du stock du Haras National de Montréal.

Comme nous l'avons annoncé, Gabriel Dumont, l'ancien lieutenant de Riel, est en ce moment à Montréal.

Gabriel Dumont doit partir prochainement pour Paris, où il est engagé pour organiser et diriger une troupe du genre de celle du Buffalo Hlil.

Le Révd M. Gosselin, curé de St-Féréol, s'embarque samedi pour l'Europe. Il fait le voyage à bord de la *Gascogne*, de la Compagnie Transatlantique.

M. l'abbé Gosselin est un travailleur sérieux et éclairé. Il fera en France des recherches historiques qui seront, croyons-nous, le sujet d'un livre.

Le Révd M. Gauvin, ancien curé de l'Ange Gardien, dessert la cure de St-Féréol, en l'absence de M. Gosselin.

Guérison du mal de dents

La *Gibbon's Tooltache Gum* guérit infailliblement et sur le champ. Préparée par J. A. Gibbons & Cie, Toronto, et vendue dans les pharmacies. Prix, 15 cents.

LES GRANDS MARCHEURS

A travers la Sibérie et l'Europe

De Tomsk à Paris.—Un officier russe.—Un courrier extraordinaire—Trajets de courte durée

Nous avons annoncé l'exploit d'un nouveau marcheur, plus intrépide encore que le lieutenant Winter.

Comme ce dernier, le but du voyage de cet autre grand marcheur est également Paris, qui a en ce moment la visite d'un autre Russe, arrivé de Samarkand en troïka, voiture à trois chevaux.

Cette dépêche nous annonçait qu'un jeune officier russe venait de quitter la ville de Vladimiroff en Sibérie.

L'intrépide voyageur qui fait ce trajet à pied est arrivé à Tomsk, après avoir parcouru environ six mille kilomètres.

On estime qu'il n'est encore qu'au tiers de son voyage.

Quand on jette un regard sur la carte, que l'on calcule la distance qui existe entre cette cité et Paris, que l'on songe aux mille difficultés qui surgiront à chaque pas, au milieu de cette immensité, à travers un pays couvert de glace et de neige, de forêts et de chaînes de montagnes, on se demande si l'intrépide marcheur arrivera au but de son long et périlleux voyage.

Dans cette première partie de son voyage, nous dit-on, accomplie à travers les steppes couverts de neige, le jeune homme a eu à supporter des froids de quarante-cinq degrés au-dessous de zéro ; il a perdu deux doigts de la main gauche par l'effet de la gelée...

UN COURRIER EXTRAORDINAIRE

Il y a une cinquantaine d'années, un marin norvégien, Ernest Mensen, paria d'aller à pied de Paris à Moscou en quinze jours. Il partit le 11 juin 1834 à quatre heures du soir, il entrait au Kremlin le 25 juin, à dix heures du matin, après avoir parcouru deux mille cinq cents kilomètres ou six cent vingt-cinq lieues en quatorze jours et dix-huit heures.

L'emploi de Mensen comme courrier extraordinaire devint dès lors l'amusement des cours européennes ; il allait de pays en pays portant des messages de félicitations, de condoléances ou autres et battant invariablement les courriers à cheval avec lesquels on le mettait en concurrence. En 1836, Mensen fut chargé par la Compagnie des Indes de transporter des dépêches de Calcutta à Constantinople, à travers l'Asie centrale.

Le trajet était de neuf mille kilomètres environ. Mensen l'accomplit en cinquante-neuf jours.

INTREPIDES MARCHEURS

On cite également les exploits d'un officier anglais, captain Barclay. Il paria notamment trois mille livres sterling qu'il parcourrait en mille heures consécutives, ou quarante et un jours, une distance de 1,000 milles anglais, soit 1,610 kilomètres ou 402 lieues, et il gagna son pari avec quelques heures d'avance.

Un Auvergnat économe, voulant épargner des frais de diligence, vint à pied de Clermont-Ferrand à Paris et s'en retourna dans la même semaine, ce qui représente un trajet journalier de plus de 25 lieues.

Le lieutenant Winder, dont nous parlons plus haut, a parcouru, dans certains jours de voyage, soixante-dix kilomètres, soit près de dix-huit lieues. La moyenne de ses étapes a été de cinquante kilomètres par jour et son allure moyenne de six kilomètres à l'heure.

TRAJETS DE COURTE DURÉE

Ce sont là des distances journalières considérables lorsqu'elles sont intercalées au milieu d'autres journées de marche. Mais elles peuvent être dépassées dans des trajets de courte durée. En voici deux exemples :

Au mois d'août de l'année dernière, deux sous-officiers du 5e bataillon de chasseurs à pied, MM. J. B. Montillot et E. Fournier, parcoururent en une seule journée cent dix-huit kilomètres, soit un peu plus de vingt-neuf lieues en seize heures de marche effective. Récemment, deux jeunes sous-lieutenants ont parcouru en moins d'une journée (vingt-deux heures trente minutes), les cent-vingt kilomètres qui séparent Paris d'Orléans. En déduisant quatre heures trente de repos, il reste dix-huit heures de marche effective.

Londres et Marseille

Reliés par le téléphone

Londres, 6.—On vient de faire une expérience remarquable qui marquera dans les annales du téléphone. L'extrémité du fil téléphonique de Paris, qui met en rapport cette ville avec Londres, a été reliée au fil qui correspond avec Marseille. Alors une conversation s'est établie entre Londres et Marseille, par le téléphone. Le résultat a été des plus satisfaisants, car les paroles prononcées sur les bords de la Tamise ont été entendues distinctement sur les côtes de la Méditerranée, qui se trouvent à une distance de huit cents milles.

Les grévistes de Pennsylvanie

Le calme semble rétabli—Funérailles des victimes

Mount Pleasant, Pa., 6.—La situation n'est guère changée dans la région minière. Cependant on appréhende encore des troubles.

Les autorités de la ville ont pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir les désordres aux funérailles des victimes samedi après-midi. Les restaurants étaient fermées et cinq compagnies du 18ième régiment étaient sur pied.

Scottdale, Pa., 6.—Sept des victimes de Morewood ont été transportées en cette ville pour être inhumées. Ces funérailles ont réuni une foule considérable. Le cortège funèbre se composait de plus de 8,000 personnes.

Une grange précieuse

Trouvaille d'un vieux portefeuille

Ste-Catherine, Ont., 6.—John Hainer faisait transporter sur sa ferme ces jours derniers, une grange prise sur l'ancienne terre de son père.

Hier matin, en examinant une cloison de l'édifice, il trouva un vieux portefeuille contenant $700 en or. Quelques unes des pièces datent de 1820.

L'ITALIE ET LES ETATS-UNIS

L'excitation se calme

Il est question de Lord Salisbury comme arbitre

Le baron Fava recevra probablement de nouvelles lettres de créance

Washington, 6.—L'excitation causée par l'affaire italienne a presque complètement cessé. Le secrétaire Blaine n'est pas encore préparé à rendre public ce qui est nécessaire pour éclaircir la situation, cependant à moins qu'il survienne un événement extraordinaire comme celui du rappel au baron Fava, les relations entre les deux pays ne tarderont pas à prendre leur cours ordinaire.

Londres, 6.—Le bruit court dans les cercles politiques que lord Salisbury, à la demande du marquis de Rudini, offrirait de servir d'intermédiaire entre l'Italie et les Etats-Unis pour le règlement du différend survenu entre eux à cause de l'affaire de la Nouvelle-Orléans. Un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères, interrogé sur les vues du gouvernement, a répondu que la question n'avait pas encore été discutée en conseil de cabinet. Il a admis cependant que l'on avait invité sir Julian Pauncefote, ambassadeur d'Angleterre à Washington, de faire au gouvernement un rapport sur cette affaire, surtout en ce qui concerne la protection des sujets anglais. Il croit que l'on devrait introduire dans la constitution des Etats-Unis une clause portant que le gouvernement fédéral aurait la faculté de transporter à Washington le procès des étrangers dans le cas où les préjugés locaux pourraient porter atteinte à la justice.

New-York, 6.—Il est dit dans une dépêche de Washington au "World" de cette ville, que le baron Fava est encore à Washington. Il avait l'intention de se mettre en route, demain, pour l'Europe, mais il est malade depuis plusieurs jours et incapable d'entreprendre le voyage. Il est possible qu'il reste ici des mois et même des années. On croit, en certains quartiers, que le Premier Rudini a l'intention d'expliquer que l'ordre de rappel a été émis à cause d'un malentendu, et que le baron pourrait recevoir de nouvelles lettres de créance.

Conseil aux mères

Le sirop calmant de Mme Winlow devrait toujours être en usage pour la dentition des enfants. Il soulage l'enfant, assoupit les gencives, adoucit les gencives, adoucit les douleurs, guérit les coliques ; c'est ce meilleur remède pour la diarrhée.

Vingt-cinq centins la bouteille.

Epitaphe dans un cimetière de province :

CI-GIT MME X....
MA FEMME

Elle a beaucoup souffert. Mais ce n'est rien a côté de ce que j'ai enduré !



JONC D'OR SOLIDE

35c. pour un Jonc valant $2.

Ce Jonc est fabriqué d'une composition métallique recouverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 carats. Il est garanti ; il gardera son lustre et sa beauté pendant des années. Une garantie "bona-fide," est envoyée avec chaque jonc, ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction, et alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend généralement $3 00, on ne peut le distinguer d'avec un de $10 00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries, nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Spéciaux aux Agents, etc., sur réception de 35c en timbres-postes. L'annonce d'un jonc de cette qualité n'a jamais été faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitôt que possible, car bientôt il sera trop tard. Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt ! Adressez SEARS & CIE., 112 Rue Yonge, Toronto, Can.

$3 L'ABONNEMENT AU "CANADIEN" EST DE $3 00 PAR ANNÉE

L'EMULSION
d'Huile de FOIE de MORUE
DE
SCOTT
Guérit la
PHTISIE
Quand elle est incipiente.
Son Goût ressemble à celui du Lait.
Méfiez-vous des imitations et achetez les véritables flacons enveloppés dans du papier saumon.

Chez tous les Pharmaciens. — Prix, 50 cents et $1.00.
SCOTT & BOWNE, Belleville.

A GRANDE REDUCTION

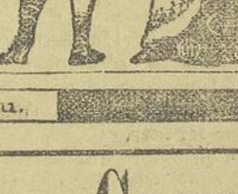
Nous vendrons ce qui nous reste de notre stock d'HORLOGES en fer, en bois noir avec colonne, plaquées en couleur et en cuivre, (magnifique imitation de marbre) au prix réduit suivant :

Valant $17.00 pour $12.00.
Valant $15.00 pour $10.00.
Valant $18.00 pour $13.00.
Valant $12 75 pour $9.50, etc.

Lunettes et Pince-nez de couleur, bleus, fumés et vert. Très beau choix depuis 25 cts à $2.00.

C. ROUTHIER
Horloger, Bijoutier et Opticien
50 et 52, Côte Lamontagne
Québec, 25 octobre 1890. Téléphone 51

LINIMENT GÉNEAU
35 ANS DE SUCCÈS



MARQUE DE FABRIQUE

Seul Topique remplaçant le *Feu* sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des *Boiteries, Foulures,* Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.

Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris

CHANGEMENT DE DOMICILE
PARFUMERIE-ORIZA
de L. LEGRAND, 11, place de la Madeleine, PARIS
(Ci-devant 207, rue Saint-Honoré)

DERNIÈRES CRÉATIONS

SAVON ORIZA SOUVERAIN — VIOLETTES du CZAR
POUDRE DE RIZ ORIZA — VIOLETTES du CZAR
ESSENCE ORIZA — VIOLETTES du CZAR
EAU de COLOGNE ORIZA — VIOLETTES du CZAR
GOUTTES ORIZA Elixir et Poudre Dentifrices — VIOLETTES du CZAR

Supérieure — ORIZA-OIL — Pour les Cheveux
CRÈME-ORIZA & ORIZA-LACTÉ pour la beauté du visage.
ESSENCE-ORIZA SOLIDIFIÉE sous forme de crayons ou de pastilles. 12 odeurs choisies.
ORIZALINE Teinture inoffensive instantanée pour les cheveux et la barbe en toutes nuances.
Se trouve dans toutes les principales Parfumeries, Pharmacies et Drogueries du monde entier.



Se méfier des Contrefaçons.

Envoi franco du Catalogue-Bijou.

A MM. les Marchands de la Campagne

AVENTAGES EXCEPTIONNELS

Nous offrons en vente un grand JOB consistant en 150 doz. de Chapeaux de feutre, durs et moux, pour hommes. Nous les vendons en lots d'une demi-douzaine ou plus.

Les prix sont tellement bas que vous pourrez les vendre à grand marché tout en vous réservant un Bon Bénéfice.
Venez les voir.

L. A. BERGEVIN & ROY,
35 a 45, rue Notre-Dame, Basse-Ville
Ancienne maison Bergevin.

RECIPROCITE COMMERCIALE

Succès de Sir Charles Tupper

Ottawa, 5.—Sir John Thompson, ministre de la justice, et l'hon. G. E. Foster, ministre des finances, sont partis samedi pour Washington afin de discuter avec M. Blaine la question de relations commerciales plus étendues entre le Canada et les Etats-Unis. Le succès qu'a remporté Sir Charles Tupper dans les arrangements préliminaires qu'il a conclus avec M. Blaine, a dépassé toutes les espérances. Il est entendu que le haut commissaire canadien prendra part aux négociations. Son retour inattendu à Ottawa semble indiquer qu'il a reçu jeudi dernier du secrétaire d'Etat américain un encouragement suffisant pour le déterminer à revenir de suite dans le but de se faire accompagner par les ministres fédéraux auprès de M. Blaine.

Le cabinet s'est assemblé vendredi l'après-midi et on a discuté longuement, paraît-il, la question commerciale. Sir Charles Tupper, au nom du gouvernement, a indiqué la base sur laquelle le Canada serait disposé à entrer en négociations pour un traité de réciprocité.

La conférence entre les ministres canadiens et M. Blaine est fixée pour demain l'après-midi à Washington. Sir Julian Pauncefote y assistera comme représentant de Sa Majesté.

L'impression générale ici est que Sir John Thompson et l'hon. M. Foster ne resteront à Washington que quelques jours et qu'un traité ne sera conclu qu'après la session, si M. Blaine reçoit favorablement les propositions qu'ils ont à lui faire.

Une réunion du cabinet a eu lieu hier matin à onze heures. Sir Charles Tupper, en arrivant à Ottawa, s'est de suite rendu à la chambre du conseil où il a expliqué le résultat de son voyage.

L'hon. M. Foster a dit hier midi : "Nous demeurerons probablement à Washington une journée ou deux. Si les pourparlers préliminaires ont un bon résultat, le premier pas sera fait vers le règlement de la question commerciale. Le gouvernement des Etats-Unis désire savoir quelles sont les concessions que nous sommes disposés à faire, mais il n'y a pas de doute que les deux gouvernements sont prêts à faire des concessions mutuelles."

Toronto, 5.—On rapporte que le gouvernement fédéral a l'intention de demander à la chambre des Communes durant la prochaine session, de voter un subside pour exploiter les mines de pétrole et de gaz naturel que l'on a récemment découvertes dans le district d'Athabaska, Territoires du Nord-Ouest.

Hamilton, 5. — L'accusation de faux portée contre Hamilton Young, de cette ville, est venue devant la cour de police, samedi matin. Mais à la demande des avocats de l'accusé, l'affaire a été remise à une date ultérieure. On dit que la Banque du Peuple, qui a intenté la poursuite, a l'intention d'en venir à un arrangement ; mais les amis de Young refusent tout compromis.

Sir Alexander Galt est parti pour Montréal samedi soir ; il sera de retour lundi dans la capitale.

Le détective Montgomery est parti pour Rockland à la recherche de témoins contre le prisonnier Larocque, de L'Orignal, accusé d'avoir assassiné les deux enfants d'un nommé McGonigle.

Ottawa, 5.—Tous ceux qui font le commerce de bois sur la rivière Ottawa et le canal Rideau sont à l'œuvre depuis quelque temps et se préparent à commencer leurs travaux aussitôt que la navigation sera ouverte.

London, 5.—Benjamin Hubbard, employé chez un fermier résidant à six milles d'ici, a été tué samedi dans une querelle avec un nommé Hudges, un autre employé du même fermier.

Après avoir bu ensemble une partie de la journée, ils se sont pris de querelle. Hodges a frappé son adversaire avec un canif, lui infligeant une blessure dans la région du cœur. Hubbard est mort quelques minutes après avoir reçu le coup fatal. L'assassin a été arrêté.

Négociations de réciprocité

Le résultat de la mission de Sir Charles Tupper à Washington

Opinion de la presse

Une dépêche de Washington au "Mail" de vendredi matin annonçant que Sir Charles Tupper, accompagné de Sir Julian Pauncefote, ambassadeur anglais à Washington, avait eu une entrevue, jeudi midi, avec M. Blaine, qui l'a reçu très cordialement. L'entrevue a duré plus d'une heure, et il est raisonnable de croire que les affaires traitées ont été la question de la mise de côté des pêcheries et le traité de réciprocité avec le Canada.

Une autre dépêche d'Ottawa au même journal disait qu'il est à peu près certain qu'aucune négociation de commerce ne serait entamée avant l'ouverture des chambres. Le fait est que la majorité des membres du cabinet n'est pas sympathique à la réciprocité. Les ministres d'Ontario sont pour l'état de choses actuel, tandis que deux ministres des autres provinces sont en faveur des changements. M. Foster reconnaît bien la nécessité d'obtenir des marchés pour les produits de la Puissance, mais il est très protectionniste de sentiment. M. Chapleau seul est partisan avoué de la réciprocité, et il a communiqué ses vues à ses collègues avec son habileté ordinaire. Il a un aide puissant dans Sir Charles Tupper, qui est toujours de l'opinion qu'il a fait connaître en chambre à son retour de Washington, en 1888 : " un offre illimité de réciprocité." Quoiqu'il en soit, Sir Charles rera bientôt rendu en Angleterre et il paraît bien certain qu'on n'entendra pas parler beaucoup de négociation de réciprocité dans le parti ministériel d'ici à longtemps.

Le correspondant du " Globe " à Washington télégraphie de son côté que ceux qui paraissent être les mieux informés sur les intentions du gouvernement américain disent qu'aucun résultat pratique ne découlera de la conférence de Sir Charles Tupper avec M. Blaine et que les représentants de la Puissance s'en retourneront à Ottawa les mains vides.

Un membre d'une des commissions des affaires étrangères, très intime avec M. Blaine, dit qu'il ne résultera rien de cette entrevue. Il y a plusieurs points que le secrétaire d'Etat veut connaître avant d'entrer en négociation avec le gouvernement de Sir John A. MacDonald. Il veut d'abord savoir si réellement le gouvernement de Sir John représente le peuple du Canada. Un impression contraire règnerait à Washington. Sa majorité n'est pas grande, et il pourrait bien être renversé. M. Blaine voudra savoir ensuite jusqu'où Sir John est prêt à aller et quelles sont les garanties qu'on lui offrira de la mise en vigueur par le Canada des arrangements qui seront conclus. M. Blaine ne peut accepter un traité de réciprocité pour les produits naturels seulement. Sir Charles, contrairement à ses discours dans les provinces maritimes, serait prêt à inclure le charbon dans le traité. Quoiqu'il en soit, M. Blaine vient de la Nouvelle-Angleterre, et des arrangements qui ne comprendraient pas le charbon en franchise ne signifieraient rien dans ces états. De plus, M. Blaine ne peut négocier un traité de réciprocité avec le Canada sous la disposition relative à la réciprocité du bill McKinley. La coopération du Sénat sera nécessaire pour les négociations de tout traité avec la Grande Bretagne concernant le Canada, et il n'est pas probable que le Sénat soit convoqué avant l'hiver prochain. Ce n'est pas la pratique pour le gouvernement des Etats-Unis de rendre public la teneur de ses traités qui doivent être soumis au Sénat avant que les protocoles soient envoyés au Sénat lui-même, et alors ce corps décide quand ils doivent être rendus publics.

En tout cas, il ne sera pas possible à Sir John de savoir si traité qu'il pourrait le négocier avec M. Blaine ne deviendra jamais traité lorsqu'il aurait été porté devant le sénat. Il faut les deux tiers des votes pour ratifier un traité. C'est mon opinion, dit le correspondant en terminant, qu'il n'y aura pas de traité de réciprocité avec le Canada d'ici à quelque temps et que c'est le sentiment de bien des gens au fait de la situation.

IL S'EN VA

Une dépêche de Winnipeg annonce la démission du procureur général Martin, du Manitoba.

Il dit qu'après avoir fait adopter la loi des écoles et avoir vu les tribunaux de deux juridictions la déclarer constitutionnelle, il lui est permis de se retirer dans la vie privée. M. Martin est devenu un capitaliste important et un grand spéculateur ; il désire donner à ses affaires personnelles toute son attention

Comme homme politique, son nom ne restera attaché qu'à des œuvres de fanatisme contre notre race. Il est l'auteur véritable de l'abolition de la langue française et des écoles catholiques. Ancien maître d'école, il a voulu faire de la pédagogie politique. Malheureusement, comme les passions religieuses sont faciles à déchaîner dans un petit pays comme le nôtre, il voit aujourd'hui son œuvre mesquine et méchante appuyée par la majorité du parlement canadien.

Personnel

M. le major Prévost et Madame Prévost, M. Richard Turner et Madame Turner, étaient au nombre des passagers du " Parisien, " arrivé à Halifax hier matin.

Une triste affaire

Les suites de l'ivrognerie

Une brute couchée sur le cadavre de son enfant

Une enquête aura lieu

Montréal, 4—Une femme est allée hier après-midi, avertir le constable King que dans une maison de la rue St-Philippe, block St-Joachim, se trouvait un homme ivre couché dans un lit sur le corps d'un enfant mort.

Cette maison est occupée par un nommé Quinn et sa famille. L'homme de police se transporta immédiatement sur les lieux et en compagnie des constables Bériau et Larocque, il pénétra dans la maison où il trouva deux des enfants de Quinn âgés respectivement de trois et six ans, dans la chambre.

La maison offrait le plus triste spectacle. La puanteur qui s'échappait de ce taudis dépasse l'imagination.

Il y avait du sang sur le plancher et sur le matelas du lit, qui n'avait aucune couverture, à l'exception de quelques haillons d'où s'échappait une odeur nauséabonde.

Les meubles de ce triste réduit se composaient d'un poêle, d'un lit avec son matelas et d'une table sur le milieu de laquelle se trouvait un pain à moitié entamé.

Les officiers de police ayant demandé à l'aîné des enfants où étaient leur père et le bébé, il répondit que son père était parti après avoir placé le jeune bébé dans une boîte et l'avoir mis dans le fond d'une des voitures de son patron. Quinn et sa femme étaient absents.

Une voisine de Quinn, Mme Therault, raconta au constable Bériau qu'après la mort de l'enfant, elle pénétra dans la chambre et par charité se disposait à l'ensevelir avec les haillons qui se trouvaient sur le lit, lorsque Quinn arriva et se mit à faire du tapage. Madame Therault envoya chercher son mari qui réussit à faire garder la paix à Quinn. Lorsque l'enfant eut été déshabillé, madame Thérault remarqua que presque tout un côté du corps était couvert d'ecchymoses.

Comme elle se disposait à aller chercher une petite chemise propre pour couvrir le corps, Quinn l'arrêta en disant : " Une poche, c'est assez bon pour couvrir le corps."

Madame Thérault quitta alors l'appartement et elle ignore ce qui a pu se passer ensuite. Cependant, elle emmena chez elle les deux autres petits enfants de Quinn et, après les avoir lavés, elle leur donna à manger.

Cependant, Quinn et sa femmes étaient ivres tous deux. Ils ont été arrêtés.

Ce n'est pas la première fois que ces époux sans cœur sont arrêtés pour ivresse, désordre, et avoir maltraité leurs enfants. L'aîné des garçons purge actuellement une condamnation pour vol.

On a découvert qu'après s'être fait délivrer un certificat de décès d'un médecin de la rue Bleury, après la mort de l'enfant, Quinn se rendit au cimetière Mont-Royal, où le petit corps se trouve actuellement.

Il paraît que la mère de l'enfant a montré au docteur une carte attestant que le bébé avait été traité à l'Hôpital Général. Le coroner a été notifié, et le corps sera transporté à la morgue, où une enquête aura lieu.

Léda Lamontagne

Sherbrooke, 5.—M. J. H. Pillet, avocat de Montréal, a comparu samedi devant la cour criminelle de Sherbrooke en faveur de Grimard, accusé d'avoir logé et nourri le meurtrier Rémi Lamontagne a échapper à la justice.

L'affaire a été remise à vendredi prochain. M. Pillet a eu une entrevue avec les autorités américaines au sujet de Léda Lamontagne, dont la cause a été soumise au gouvernement de Washington.

Funérailles

C'est au milieu d'un immense concours de citoyens qu'ont eu lieu samedi matin les funérailles de madame Bélanger, femme de M. Edmond Bélanger, marchand, rue Notre-Dame.

Pas moins de quatre cents personnes ont suivi les restes mortels jusqu'à la Basilique où le service funèbre fut chanté par M. le curé de Québec. A l'orgue, sous la présidence de M. Gustave Gagnon, des morceaux funèbres furent rendus par quelques-uns des amis de M. Bélanger.

Un cortège considérable s'est rendu au cimetière Belmont.

Les funérailles du frère Raynos ont été célébrée samedi matin, à l'église St-Patrice. Un grand nombre de frères des différentes écoles de la ville y assistaient, parmi lesquelles le Frère Flameron, le provincial de Montréal. Le service a été chanté par le R. P. Walsh, assisté de M. l'abbé Garneau, du palais cardinalice, comme diacre, et du R. P. Mahoney, comme sous-diacre. Le défunt a été inhumé dans le cimetière St-Patrice.

La cathédrale St-Pierre

Les projets de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque

Le 250ème anniversaire de la première messe à Montréal

Montréal, 4.—On recommencera le mois prochain les travaux suspendus pendant l'hiver à la cathédrale St-Pierre au Carré Dominion, si toutefois les souscriptions qui se font actuellement donnent un résultat satisfaisant.

L'intention de Mgr l'archevêque est de pousser les travaux avec vigueur et de terminer l'intérieur de l'église pour le 18 mai 1892, le jour du 250ème anniversaire de la première messe à Montréal. Depuis cette date jusqu'à ce jour le Saint-Sacrifice de la messe a été célébré tous les jours à Montréal et l'on se propose de célébrer cet anniversaire le 20 mai 1892 par une grande démonstration religieuse.

Petites nouvelles

Le sucre nouveau se vendait 7cts samedi matin, sur le marché de la basse-ville, et le sirop se vendait 75cts le gallon. Il y en avait en assez grande quantité.

Le docteur Wakeham, commandant de la " Canadienne ", est arrivé en cette ville samedi pour prendre le commandement de son vaisseau.

La femme du nommé Morency de St Joseph de Lévis arrêté l'autre jour pour assaut et batterie, sera assez bien dans quelques jours pour venir en cour rendre témoignage.

Tué par un arbre

Mercredi, M. James Murphy, cultivateur de Ouest Wickham, s'est fait tuer par un arbre, à quelques arpents de sa maison. Il était avec son frère, Thomas Murphy. La pruche qu'il venait de bûcher fut arrêtée dans sa chute par un " chicot " qui, un instant après, céda et s'abattit sur la tête de la victime qui fut écrasée en miette, le cerveau jaillissant du coup. Il laisse une jeune veuve et 4 enfants.

Affaires de faillites

M. Ferdinand Richard, tanneur et corroyeur de Québec et du Cap Santé, a déposé son bilan samedi entre les mains du protonotaire, à la demande de M. Elie Turgeon. M. Napoléon Matte a été nommé gardien provisoire et l'assemblée des créanciers est fixée au 20 avril courant. L'actif du failli est évalué à environ $10,000 à part de plusieurs propriétés au Cap Santé, et le passif est d'environ $40,000.

Les principaux créanciers de Québec sont MM. Cléophas Rochette, $4,439 ; E. Turgeon, $2,984 ; F. Delille, $3,585 ; George Frenette, Cap Santé, $3,425.

Créanciers hypothécaires : MM. L. Bilodeau, $3,100 ; et G. Frenette, $3,000.

M. Henry A. Bédard a été nommé curateur à la faillite de G. A. Laroche et Cie, et MM. Rodolphe Audette et J. E. Bédard, inspecteurs à la dite faillite.

La manufacture de Laterrière

La manufacture de Laterrière à Chicoutimi sera réouverte au printemps. L'ingénieur de l'an dernier en a fait l'acquisition et compte y faire son affaire. On se servira de l'eau comme pouvoir moteur ; ce qui permettra une économie de près de cinq piastres par jour.

Amédée Gagnon, marchand-épicier, de la Rivière-Ouelle, a fait cession de ses biens le 1er avril courant entre les mains du protonotaire de Fraserville.

Ferdinand Richard, marchand de cuir et tanneur de Québec et Cap Santé, a déposé son bilan entre les mains du protonotaire du district de Québec. Le passif est d'environ 30 à 35,000,000 piastres. Actif 15 à 18,000,000 piastres.

Obituaire

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Theophile Laverdière, agent de l'Intercolonial à Québec, arrivée vendredi, à sa résidence à Lévis. M. Laverdière était aussi connu en cette ville qu'à Lévis. C'était un des plus anciens employés de l'Intercolonial. La nouvelle de sa mort a été apprise par ses supérieurs et ses amis avec beaucoup de regrets, car c'était un homme estimé de tous ceux qui le connaissaient.

La construction à Lévis

La construction sera plus considérable à Lévis cette année que l'année dernière. MM. Gédéon et Télesphore Beaulieu se font construire chacun un cottage dans le côteau Fraser, M. Lavoie sur la rue St. Félix, M. F. Allard, sur la rue St. Jean, M. Ed. Barras, un magasin avec résidence privée sur la rue Wolfe, M. P. Drolet sur la rue Eden, et M. J. E. Roy, un cottage sur sa terre, concession Pintendre.

La grippe

Carson City, 6.—La grippe fait de grands ravages parmi les mineurs de Holmes mine, Candellaria. Des 700 hommes employés dans la mine de cette localité et dans les environs, 400 sont atteints de cette maladie, et 100 en sont morts. Les travaux miniers sont presqu'abandonnés.

ST JACOBS OIL
TRADE MARK.

LE GRAND REMÈDE
CONTRE LA DOULEUR
GUÉRIT :
RHUMATISME
NÉVRALGIE, SCIATIQUE, LUMBAGO,
DOULEUR DORSALE, TIC DOULOUREUX
MAL DE TÊTE, MAL DE DENTS
MAUX DE GORGE
ENROUEMENT, ENGELURES,
ENTORSES, FOULURES,
CONTUSIONS, BRÛLURES ETC.
En vente chez tous les pharmaciens, et marchands généraux. Prix, 50 cts. la bouteille. Envoyé par la malle sur réception du prix.
THE CHARLES A. VOGELER CO., Baltimore, Md.
Dépôt pour le Canada à Toronto, Ont.

USE FERRY'S SEEDS
BECAUSE THEY ARE
THE BEST.
D. M. FERRY & Co's
Illustrated, Descriptive and Priced
SEED ANNUAL
For 1891 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers. It is better than ever. Every person using *Garden, Flower or Field Seeds*, should send for it. Address
D. M. FERRY & CO.
WINDSOR, ONT.
Largest Seedsmen in the world

BAUME NASAL
C'est un remède certain et prompt pour guérir le Rhume de Cerveau dans toutes ses phases.
SOULAGE, NETTOIE, GUÉRIT.
Soulage à l'instant, Guérit pour toujours, Infaillible.
Plusieurs soidisantes maladies sont simplement des symptômes du Catarrhe, tel que ; Mal de tête, surdité partielle, perte de l'odorat, mauvaise haleine, crachats glaireux, nausées, sensation de débilité, etc. Si vous êtes sujet à ces symptômes ou d'autres semblables, c'est que vous avez le Catarrhe ; vous ne devez pas perdre de temps pour vous procurer une bouteille de BAUME NASAL. Soyez avisé à temps, un rhume de Cerveau négligé résulte en un Catarrhe, suivi consomption et de mort. Le BAUME NASAL est en vente chez tous les pharmaciens, ou envoyé, frais de poste payé sur réception du prix (50cts. ou $1.00) en addressant
FULFORD & CO., Brockville, Ont.
NE FAILLIT JAMAIS GUÉRIT RHUME DE CERVEAU ET CATARRHE

Manque de Forces
ANÉMIE CHLOROSE

DÉBILITÉ ÉPUISEMENT
LE FER BRAVAIS
expérimenté par les plus grands Médecins du Monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles. — Il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire. Il ne noircit jamais les dents.
Se défier Imitations et Contrefaçons.
Exiger la Signature *F. Bravais*, imprimée en Rouge.
DÉTAIL : TOUTES LES PHARMACIES
Gros : 40 et 42, Rue St-Lazare, Paris

L'ELECTRO-NERVINE
Guérit permanemment toutes les maladies du système nerveux, soit aigues, soit chroniques des deux sexes. Il Rétablit la Force amoindrie ou perdue ; il arrête toutes sortes de douleurs ; il renforce le faible. Paquet complet $1 ; six pour $5, (avec livret) envoyé soigneusement enveloppé sur réception du prix. Adresse : DR. G. F. ADDAM, No. 3701, Cottage Grove Ave., Chicago.

A WASHINGTON

Sir Charles Tupper, Sir John Thompson et l'hon M. Foster sont partis pour Washington samedi après-midi. Sir Charles était revenu à Ottawa dans la journée même pour y rendre compte de sa mission. Nos commissaires seront reçus aujourd'hui par M. Blaine et discuteront avec lui la situation.

L'on peut prendre comme fait acquis que le gouvernement canadien fera de très grandes concessions dans le sens de la réciprocité, en dépit de toutes les déclarations que les électeurs ont entendues sur les hustings durant la dernière campagne politique

Ceux qui ont arboré le drapeau de la protection quand même, peuvent se préparer à le descendre de plusieurs coudées.

Les circonstances changent avec le temps, et il faut nécessairement que les peuples, comme les hommes, changent avec elles.

Nous n'avons pas besoin d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'importance de la lettre des évêques de la province de Québec, lue hier dans les églises du diocèse. Elle confirme en tous points l'attitude prise par le *Canadien*.

Nos Seigneurs les évêques se sont abstenus d'entrer sur le terrain politique, c'est-à-dire d'indiquer les moyens par lesquels justice devrait être obtenue par nos compatriotes du Manitoba, privés de leurs droits en dépit de la clarté de la constitution. Mais ils déclarent que c'est le devoir des catholiques d'insister pour que les droits de nos coréligionnaires ne soient pas foulés aux pieds.

Une dépêche de Londres dit que M. Mercier est très confiant de voir bientôt le commerce entre la France et la province de Québec prendre un développement très appréciable. La société française hippique devra importer de nos chevaux canadiens en grand nombre. Le premier ministre a eu des entrevues avec les membres du cabinet, de la chambre de commerce et avec plusieurs corporations commerciales importantes dans le but d'établir des relations commerciales plus étendues entre les deux pays. Peu de chose cependant aurait été fait jusqu'à présent pour le prélèvement de l'emprunt et la conversion de la dette.

TERRENEUVE

L'intervention du gouvernement canadien a empêché, comme on le sait, la ratification par le bureau colonial de Londres du traité conclu entre Terreneuve et le gouvernement américain Les terreneuviens se vengent de ce contre-temps en refusant aux pêcheurs de la Puissance la permission de prendre de la boëte et de pêcher dans les eaux de l'Ile. Le capt. Wrayton, de la goëlette *Océan Belle* de Halifax a vu son bateau saisi par le commissaire du gouvernement de Terreneuve, M. Sullivan ; sa cargaison de hareng a été jetée à la mer, et il a dû revenir à Halifax sans chargement.

Dans les négociations qui vont avoir lieu, les rapports commerciaux entre Terreneuve, les Etats-Unis et le Canada, seront pris en considération, et il faut espérer que nous sommes à la veille de voir disparaître les différends entre ces pays.

Lisez toutes les annonces de médecine le printemps, et choisissez alors la Salseparelle d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang.

DEUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Ce que coûtent le palais législatif et le palais de justice de Québec

Le département des travaux publics à Québec vient de publier un état complet de toutes les sommes payées par le gouvernement, année par année, pour la construction du palais législatif et du palais de justice de Québec.

Voici d'abord ce qui a été payé pour la construction de notre palais législatif.

PALAIS LÉGISLATIF.

Année financière.	Fondations.
1881-82.....	$ 8,533 53
1882-83.....	13,188 08
	$21,721 61

Edifice.

1882-83.....	$ 9,328 28
1883-84.....	83,835 95
1884-85.....	140,000 00
1885-86.....	87,000 00
1886-87.....	184,298 00
1887-88.....	250,000 00
1888-89.....	125,001 03
1889-90.....	168,128 50
1890, novembre 26	11,844 94
Total.....	$1,059,436 70

PALAIS DE JUSTICE

1882-83.....	$ 715 18
1883-84.....	54,018 38
1884-85.....	89,777 15
1885-86.....	90,000 00
1886-87.....	193,212 40
1887-88.....	207,730 31
1888-89.....	45,003 28
1889-90.....	44,920 56
1890, décembre 2..	62,880 93
	$ 788,258 19

IMBRACLIO DE LA "JUSTICE"

L'histoire de la presse de l'*Etendard* est presque digne de faire le sujet d'un roman.

Expliquez-moi donc comment il se fais, demanda l'un de nos rédacteurs à quelqu'un très en position de connaître, que M. Pelletier soit devenu propriétaire de la presse ?

R.—Son procédé a été assez simple. Un jour il se rendit chez M. Duhamel et lui déclara, parait-il, que M. Mercier voulait égorger tous les nationaux et qu'il fallait voir à se garer. Il lui demanda alors de trouver l'argent nécessaire pour acheter une presse à l'*Etendard*. Sans prendre absolument au sérieux tout ce que M. Pelletier lui disait, M. Duhamel qui désirait voir se continuer la publication de l'*Etendard* se mit en frais de trouver de l'argent Il obtint de M. Langlais, libraire de Québec, une promesse par écrit de payer $2,500 pour la moitié de l'achat de la presse si un autre ami consentait à souscrire le même montant M Bastien, de Montréal, se joignit à M. Langlais et les $5,000 furent trouvées et données à M. Pelletier qui acheta la presse au nom de J. F. Belleau. Plus tard, il se la fit transporter par M. Belleau et la loua à l'*Etendard* moyennant $300 par année.

On assure que dans les procédures qui vont être intentées les plus jolis tours de passe-passe vont faire les délices de la galerie.

L'ART DENTAIRE

On lit dans un journal français :

On a toujours fait une guerre vigoureuse aux dentistes.

On les considérait volontiers comme des charlatans lorsqu'ils n'étaient que des arracheurs de dents, et lorsqu'ils figuraient dans les foires et dans les voitures ambulantes. Mais l'art dentaire—car c'est un art aujourd'hui—s'est perfectionné, il s'est même étendu. Le dentiste n'a plus seulement la prétention d'arracher des dents, il se décore volontiers du titre de chirurgien et de médecin, et il s'autorise parfois des dignités auxquelles il s'est lui-même promu pour administrer à ses patients des poisons violents comme le chloroforme, la cocaïne, le protoxyde d'azote.

Le patient se laisse faire volontiers, car il ne veut pas souffrir et le dentiste spécule sur cette faiblesse pour administrer des narcotiques et pour augmenter ses honoraires. La fameuse formule : "arracher sans douleur" est devenue aujourd'hui une réalité, depuis que la science a découvert ses anesthésiques. Mais le dentiste qui arrachait sans douleur, maniant des poisons qu'il connaissait peu, tuait parfois le malade, ce qui était une manière un peu trop radicale de l'empêcher de souffrir.

La Chambre a donc voulu protéger le public contre les imprudences et les accidents ; elle a sagement agi, elle exige que dorénavant les dentistes qui ne seront pas docteurs soient brevetés pour administrer les narcotiques et qu'ils ne puissent, au cas où ils ne seraient ni docteurs, ni brevetés, utiliser les poisons sans l'assistance d'un médecin.

L'art dentaire a du reste fait des progrès considérables, et l'autre formule : "guérissez, n'arrachez pas", n'est plus aujourd'hui une de ces plaisanteries que nous avions mises jadis à la mode. Actuellement on soigne, on panse et on sauve les dents compromises, depuis qu'on a étudié l'anatomie et les maladies des dents. Il existe à Paris une école dentaire qui a été fondée par des Américains et d'où sont sortis un certain nombre de dentistes français qui pratiquent avec succès le pansement et la guérison des dents malades."

QUE CHACUN FASSE SON DEVOIR

Quelques prêtres de la ville, ont déjà donné, du haut de la chaire, certaines indications sur le recensement, profitant de l'occasion pour engager nos compatriotes à faciliter la tâche des officiers du recensement chargés de les interroger et d'enregistrer leurs réponses.

Ces sages avis ne sont pas de trop. Il ne manque pas de quartiers en effet, au sein de nos villes, où la population s'obstine à deviner un cotiseur dans la personne de l'énumérateur et qui refuse, de ce fait, de fournir les renseignements sollicités.

On a cité, en 1881, un certain nombre de personnes qui dans la crainte de se voir taxées par la personne qui se présentait à elles, ont refusé tout simplement leurs portes ou encore ont cavalièrement éconduit l'énumérateur qui ne désirait que s'acquitter de son devoir.

Après les sages avis qui ont été communiqués, il faut espérer que ces difficultés ne se renouvelleront plus.

Qu'on se tienne pour dit ceci : c'est que le recensement qui va commencer dans quelques jours n'a pour objet, en aucune façon, l'imposition de taxes. Il est fait simplement pour des fins d'administration. Les résultats qu'il fournit, ainsi que les résultats de toute recherche statistique, sont directement liés à la science administrative, qui suppose une connaissance générale des besoins et des moyens, des défauts et des avantages du pays recensé, présentés numériquement.

Voilà, en réalité, le seul but du recensement et des statistiques. Il s'en suit qu'il est du devoir et de l'intérêt de chaque citoyen d'y donner son concours, afin d'obtenir un exposé honnête et exact des faits.

Il est une erreur dans laquelle tombent bien des personnes, celles surtout qui appartiennent au commerce et à l'industrie. Ces personnes s'imaginent que les questions qui leur sont posées et qui sont enregistrées par les officiers du recensement, peuvent leur servir soit comme annonces, soit préjudicier à leurs intérêts.

Le fait est, cependant, que ces tableaux ne sont jamais vus que par les officiers chargés de faire et de résumer le recensement, et que ces officiers sont tenus sous leur serment d'office de ne divulguer aucun renseignement concernant les individus.

Au reste, les renseignements que l'on demande, à un industriel par exemple, n'ont pas pour but de connaître l'état de ses affaires, ni de faire savoir à quel montant s'élèvent ses profits, mais d'arriver, par une addition générale, à pouvoir indiquer la production totale dans chaque ville et partant dans chaque province.

Encore une fois, les tableaux du recensement qui seront publiés ne donneront que des résultats généraux par ville et par province.

Nous n'insisterons point davantage, persuadés que nous le sommes, que tout le monde comprend l'importance d'un pareil travail et les conséquences qui pourront découler de réponses vraies, nettes et précises.

Une double exécution capitale

Deux frères pendus

Somerset, Penn., 4.—Une double exécution capitale a eu lieu dans la prison de cette ville.

Les frères Joseph et David Nicely, âgés respectivement de trente-sept et de vingt-cinq ans, et condamnés à mort pour un assassinat qui a causé le plus grand émoi dans toute la région, ont été pendus ensemble vers une heure et demie hier après-midi. Les condamnés qui appartenaient à une famille de riches fermiers, ont montés à l'échafaud sans manifester la moindre appréhension, mais tout en protestant de leur innocence jusqu'au dernier moment. En dépit d'un temps affreux, une foule énorme de curieux s'étaient assemblée depuis le matin aux abords de la prison. Deux jours avant, le père des condamnés avait demandé quatre cartes d'entrée pour lui et d'autres membres de la famille. On avait été obligé de les lui accorder, car une loi de l'Etat donnent aux parents des condamnés à mort le droit d'assister à l'exécution.

Les frères Nicely avaient été condamnés pour avoir assassiné, sur une route déserte, un soir du mois de février 1889, un riche et vieux fermier du nom de Herman Umberger. afin de lui voler une somme de $16,000 qu'il avait sur lui. Tous les moyens imaginables ont été employés pour tâcher d'obtenir une commutation de peine en faveur des deux assassins ; mais ils ont échoué principalement, dit-on, parce que les frères Nicely s'étaient évadés deux fois de la prison depuis leur condamnation.

Le drame de la Nouvelle Orléans

L'enquête relative aux exécutions

500 montagnards offrent leurs services en cas de guerre

Nouvelle Orléans, 4.—L'enquête relative aux exécutions sommaires des assassins de M. Hennessy se poursuit avec calme. Le consul d'Italie, M. Corte, a comparu comme témoin devant le grand jury. Mais on ignore ce qui s'est passé par cette bonne raison que, d'après la loi, les délibérations du grand jury doivent être tenues secrètes.

Les recherches sur les antécédents des onze individus exécutés sommairement, ont démontré que tous, à l'exception de quatre, étaient inscrits sur les listes électorales, comme nés en Amérique ou naturalisés. Les quatre autres qui d'après le consul Corte avaient droit à la protection du gouvernement italien étaient : Traina, Bagnetto, Monasterio et Comitez. Il n'a pas été possible jusqu'à présent de découvrir les antécédents de ce dernier, mais Traina, un ancien bandit de Sicile, était inscrit sur les listes électorales de la paroisse de Saint-Charles ; Bagnetto était un ancien membre de la bande de voleurs de grand chemin du fameux Exposito et il s'était enfui de Palerme, où il était sous le coup de poursuites pour meurtres, et enfin Monesterio était un vétéran de l'armée de Garibaldi ; mais il s'était enfui aussi de Palerme, où il était recherché pour avoir assasiné une femme.

D'autre part on mande de Washington qu'un esprit belliqueux semble s'être emparé de l'extrême Ouest, car on vient de recevoir encore au département de la guerre la dépêche suivante de Boulder (Montana) : "Nous offrons, par la présente, au secrétaire de la guerre les services de 500 montagnards du comté de Jefferson en cas de guerre avec l'Italie.—(Signé) J. T. SWEET."

Explosion dans une mine

10 hommes tués et plusieurs blessés

Londres, 4—Une terrible explosion s'est produite hier, dans une mine de charbon à Apedale, Staffordshire. Dix personnes ont été tuées et un grand nombre grièvement blessées.

PLUS TARD

Les cadavres des victimes ont été retirés de l'endroit où l'explosion s'est produite. On suppose que la cause de l'explosion est due à l'imprudence d'un mineur.

Une Chevelure

Exubérante ne peut être conservée qu'en entretenant le cuir chevelu propre, frais et libre de toute teigne, ainsi que le corps dans une bonne condition de santé. La grande popularité de la Vigueur des Cheveux d'Ayer est due à ce qu'elle nettoie le cuir chevelu, favorise la pousse des cheveux, empêche leur chute, et leur donne ce doux et soyeux luisant si essentiels dans la beauté parfaite.

Frederick Hardy, de Roxbury, Mass., un monsieur âgé de cinquante ans, perdait ses cheveux rapidement et ce qui restait, tournait au gris. Après avoir fait l'essai de différentes préparations, sans aucun bénéfice, il commença à se servir de la Vigueur des Cheveux d'Ayer. "Elle arrêta la chute," écrit-il ; "et, à ma grande surprise, fit que mes cheveux blancs (sans teindre le cuir chevelu) devinrent de la même nuance brune qu'ils avaient quand j'étais dans ma vingt-cinquième année."

Dix Ans Plus Jeune.

Mme. Mary Montgomery, de Boston, écrit: "Pendant des années, j'étais obligée de porter un bonnet pour cacher une place chauve sur le sommet de ma tête ; mais maintenant, j'ai serré joyeusement mon bonnet, car votre Vigueur des Cheveux en a amené une nouvelle pousse. Je pouvais à peine en croire mes yeux quand je vis d'abord mes cheveux pousser ; mais ils y sont, et j'en suis enchantée. *Je parais dix ans plus jeune.*"

Un pareil résultat a eu lieu, en faisant usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, pour Mme. O. O. Prescott, de Charlestown, Mass., Mlle. Bessie H. Bedloe, de Berlington, Vt., Mme. J. J. Burton, de Bangor, Me., et d'autres personnes en grand nombre.

La perte des cheveux, peut-être, est due à l'impureté du sang ou aux désordres de l'estomac et du foie, et dans ce cas, un traitement par la Salseparelle d'Ayer ou bien par les Pilules d'Ayer jointes à la Vigueur, peuvent être nécessaires pour donner la santé et le ton à toutes les fonctions des organes du corps. En même temps, on ne saurait trop dire que nul de ces remèdes ne peut faire beaucoup de bien sans un essai persévérant et une stricte attention à la propreté et à la sobriété.

Ayer's Hair Vigor,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendue par tous les Pharmaciens et les Parfumeurs.

MAISON A VENDRE

Une bonne maison à deux étages avec boutique pour forgeron, située dans le village de Valcartier. Cette propriété offre de grands avantages à quiconque voudrait s'établir, comme forgeron ou menuisier.

S'adresser à FRANCOIS SAVARD, forgeron, Jeune Lorette.

1er avril—n-o c-cl.

Pompes! Pompes!



Pompes Foulantes, etc.
Tuyaux de fer et Fittings, noir et galvanisé, 1/4 de pc. à 3 pcs.
Tuyaux de plomb,
Bassins en fonte et émaillés,

EN GROS ET EN DETAIL

Mechanic's Supply Co

96, RUE ST-PIERRE

Téléphone 456. 6 avril—

Burdock Blood Bitters

GUERIRONT OU SOULAGERONT

ETAT BILIEUX,	HYDROPISIE,
DYSPEPSIE,	PALPITATION
INDIGESTION,	DU COEUR,
JAUNISSE,	ACIDITE DE
ERESIPELE,	L'ESTOMAC,
HERPES,	SECHERESSE
GASTRALGIE,	DE LA PEAU,
ETOURDISSEMENTS,	MAL DE TETE,

et chaque espèce de maladie résultant du dérangement du FOIE, des ROGNONS, de l'ESTOMAC des INTESTINS ou du SANG en DESORDRE.

T. MILBURN & Co., Propriétaires. TORONTO.

"LA JUSTICE"

Renseignements d'intérêt piquant

La *Justice* recevait de Montréal la dépêche suivante que nous donnons à titre d'information :

Les difficultés de la "Justice" transférées à l'"Etendard"

A QUI APPARTIENT LA PRESSE DE L'"ETENDARD"

UN VÉRITABLE PETIT ROMAN

(Dépêche spéciale à la Justice)

Montréal, 2 avril 1891.

Quelqu'un qui arrive de Québec nous raconte une foule de choses vraiment mirobolantes. Ce qui nous étonne, c'est qu'elles n'aient pas encore été mises au jour, au milieu de toute cette polémique ardente qui se poursuit entre l'*Etendard* et la *Justice*.

Il paraît qu'il y a quelque temps, MM. J. A Langlais, libraire de Québec, et B. Bastien, de Montréal, deux conservateurs nationaux influents, consentirent à faire les avances nécessaires pour acheter une presse pour l'*Etendard*, les propriétaires de ce journal s'obligeant, en retour, de passer un bail et de payer un loyer de $300, qui représenterait 6 0/0 d'intérêts sur le montant ainsi avancé par MM. Langlais et Bastien. Sur cette entente, M. Langlais remit à M L P. Pelletier une somme de $2,500. Celui-ci acheta une presse de la maison Claus, de Chicago. Il paraîtrait cependant qu'au lieu de faire faire la facture au nom de MM. Langlais et Bastien, M Pelletier la fit faire au nom d'un tiers à qui il demanda subséquemment une cession en son nom personnel. C'est ainsi que M Pelletier serait devenu propriétaire de la presse de l'*Etendard*. Inutile de dire que MM. Langlais et Bastien ne l'entendent pas de cette oreille. Fatigués de demander leur bail sans pouvoir obtenir aucune réponse satisfaisante, ils ont tout simplement vendu leur presse à M. Desaulniers, directeur du *National*, de cette ville.

Il paraît qu'aujourd'hui, M Desaulniers, fort de son titre de propriété, doit se rendre avec hommes et voitures à l'établissement de l'*Etendard* pour y chercher la fameuse Clause. Il est probable qu'à l'*Etendard* on objectera, qu'il y aura procès et que tous ces faits seront mis au jour.

Toujours d'après la même personne, voici comment M. Pelletier aurait procédé pour obtenir toute cette quantité de stock de la *Justice* dont il se targue devant le public. C'est un fait acquis que M. Guillaume Amyot a payé pour des actions régulièrement souscrites dans la *Justice* un montant de $6,150 sur un capital actions autorisé de $12000. Il est de plus propriétaire d'actions au montant de deux cent cinquante piastres qui ont été payées par M. Frank Pennée et qui lui ont été transportées. On sait également que M. Pelletier, dans ses entrevues avec les journaux, se prétend propriétaire d'actions au montant de $12,250 ce qui ferait tout de suite des actions pour un montant de $12,350.00 pour ces deux actionnaires, MM. Amédée Robitaille, Frank Pennée et autres. Il y aurait donc à ce compte au moins $16,000.00 d'actions qui auraient été souscrites et payées sur un capital autorisé de $12,000.00. Voici, paraît-il, l'explication du mystère. M. Pelletier n'a souscrit que pour $750.00 d'actions, et n'a de fait déboursé que ce montant. Voici comment il aurait subséquemment grossi son stock. Premièrement, il s'est fait transporter en apparence pour bonne et valable considération, mais en réalité sans aucune considération quelconque, $600 payées par l'hon. M. Garneau ; deuxièmement, il s'est fait transporter, en apparence pour bonne et valable considération, mais en réalité sans aucune considération, les actions de M. J. F. Belleau. M. Belleau avait pour $500 de parts. Cependant, il avait fait des avances pour le maintien de la *Justice* pour une somme de $3,000. M. Pelletier fit donc ajouter le chiffre 3 avant les $500 inscrites au livre d'actions en regard du nom de M. Belleau, et il devenait ainsi propriétaire de $3,500 de stock, sans considération.

Ce n'est pas tout. Par la même opération, comme avec tout cela il n'avait pas la majorité du stock, il déclara au trésorier de la société qu'il avait fait au journal des avances au montant de $1500, et il se fit inscrire dans un instrligne au livre d'actions pour $1500 de stock additionnel.

Voilà pourquoi M. Amyot qui, lui, a régulièrement souscrit et régulièrement payé pour $6,150 de stock sur un capital autorisé de $12,000 ne peut se voir contester ses droits de propriétaire de la majorité du stock, et se voir disputer le contrôle du journal. Il s'entend en outre parfaitement avec M. Amédée Robitaille, son co directeur.

C'est par tous ces procédés que M. Pelletier serait devenu propriétaire de la *Justice* et propriétaire de l'*Etendard*. C'est sur tout cela qu'il s'appuierait pour appeler la *Justice* son journal. C'est sur cela qu'il se fonderait pour traiter d'usurpateurs et d'étrangers ceux qui ont payé de leurs deniers le stock avec lequel il se pavane aujourd'hui devant les tribunaux.

LES MONUMENTS DE L'EXPOSITION

Il y a des sceptiques, il y aura des sceptiques toujours,—les St. Thomas de tous les siècles.

Or, il nous arrive dans nos nombreuses pérégrinations d'entendre de ci et de là de ces persiflements, de ces observations qui réellement nous font hausser les épaules.

L'Exposition de Chicago ne sera qu'une farce, qu'une spéculation éhontée, qu'un je ne sais quoi, et les langues de s'en donner comme les soffiards à tirelarigot.

Nous allons parler un peu à notre tour, d'une manière discrète, il est vrai, mais aussi en toute vérité.

Quel est le spectacle que nos visiteurs auront à contempler ?

D'abord Chicago, ce centre commercial de ce vaste continent. Chicago dont le pouls fébreux répond pour ainsi dire aux pulsations du cœur national, Chicago percé de part par des rues superbes et encerclé par des boulevards pittoresques, oui, la grande métropole sera naturellement la première chose en vue.

Lorsque le visiteur portera ses yeux sur les Parcks de Jackson et de Washington, et sur l'admirable panorama des palais qui en seront l'ornement, ce sera pour lui une véritable surprise.

Certes, le Champ de Mars, et les avenues qui y conduisaient étaient merveilleusement beaux. N'ayez peur ! Chicago ne restera pas en arrière.

D'abord le "site" couvre un espace quatre fois plus grand que celui de Paris,—et quelle magnifique façade,—deux milles sur le lac Michigan.

Les monuments et les bâtisses couvriront un espace double de celui de l'Exposition de Paris et coûteront le double.

Quatre millions de dollars seront dépensés rien que pour l'embellissement des parcs.

Parlons maintenant du transfert.

Par le lac Michigan, en partant du Lake Front, le visiteur ira de surprise en surprise.

Nous ne voulons pas entrer dans tous les détails. Qu'il nous suffise de dire que vers le nord il verra un groupe pittoresque de bâtiments au nombre de quarante ou cinquante, dont l'ensemble formera un véritable village fait "de palais."

Au même endroit, sur un espace couvrant à peu près cent acres, se trouveront les palais des nations étrangères et des Etats de l'Union, entourés d'allées et de parcs.

A l'ouest se trouvera le palais de l'Illinois, le monument élevé aux Beaux Arts.

Juste au sud de ces monuments se trouve une grande expansion de terrains, une vraie langue de terre qui donnera accès aux eaux du lac, qui encerclera trois îles.

Sur la plus grande, les "pêcheries" avec tout leur paraphapalia se déploieront à leur aise.

Un peu plus au sud se trouvera le grand palais du gouvernement des Etats Unis, 350 x 420 et dans la même aura 120 de diamètre sur 150 pieds en hauteur. Coût : $400,000. C'est là que les différents Etats déploieront tout ce qui tombe sous la coupe du gouvernement fédéral,—nous voulons parler du département de la guerre, de la marine, de l'agriculture, etc.

Lorsqu'il aura salué le monument des Etats Unis, le visiteur sera sous peu vis-à-vis du grand Palais, du bâtiment le plus grandiose, celui dévoué aux manufactures et aux Beaux Arts. Il mesurera 1,700 x 800. Le diamètre de son dôme sera de 300 pieds.

De là, le bateau à vapeur mènera notre hôte à l'entrée même de l'Exposition.

Admirable conception de M. St. Gaudens.

De la rive, deux jetées parallèles, se prolongeront vers le lac, à une distance de 400 pieds chacune, et là, formant une courbe, elles viendront se donner la main pour ainsi dire, encerclant un port intérieur. Du centre se dressera vers les cieux une statue gigantesque assise sur un énorme piédestal.

Cette statue représentera soit Christophe Colomb ou la République. Les arcades sur les jetées seront formées par quarante-quatre colonnes de forme exquise, représentant les quarante-quatre Etats ornementés de leurs armoiries.

Au delà de ce port, la jetée du nord s'étendra jusqu'à une distance de 1,500 pieds et s'inclinant alors légèrement vers le sud s'arrêtera à une fondation sur laquelle un immense pavillon grec sera construit. C'est là que les visiteurs pourront se reposer et jouir de la bise calmante et du beau spectacle que la plaine liquide leur offrira.

De la jetée même, à l'ouest, une avenue sera ouverte,—une avenue grandiose.

A droite de l'entrée même de cette avenue se trouveront les grandes manufactures.

A gauche les grands édifices dévolus à l'agriculture éblouiront le monde.

Eblouiront le monde, avons-nous dit.

Oui, car ce sera un vrai rêve.

Le bâtiment central sera de forme rectangulaire et orneménté de statuaire et de bas reliefs.

Tout le long de cette avenue de vrais palais seront échelonnés les uns après les autres et au terminus on arrivera au Bureau Central.

C'est là que les officiers de l'Exposition auront leur quartier général.

A deux pas de là se trouvera le palais des Machines faisant vis-à-vis au bâtiment réservé à l'administration et dont nous avons parlé plus haut.

Ce palais coûtera $650,000. Il sera surmonté d'un dôme doré ayant une hauteur de 250 pieds.

Au nord de ce palais et sur chacun de ses flancs s'élèveront deux autres palais où l'électricité aura son dire. Les produits miniers s'y étaleront aussi.

Maintenant plus au nord encore de ces merveilles de l'art moderne se trouvera une île dont l'étendue sera à peu près de trente acres au moins.

Cette île sera d'aspect sauvage et là, le visiteur pourra se plonger dans les rêveries sans fin.

Nous ne parlerons pas longuement des facilités de transport qui seront offertes aux voyageurs. Qu'il nous suffise de dire que six voies ferrées accompliront facilement cette besogne.

Encore un mot et nous aurons fini.

Au sud de ces bâtiments que nous venons d'énumérer, il y aura un immense espace exclusivement réservé au bétail.

Nous pourrions encore énumérer d'autres choses intéressantes, mais l'espace nous manque.

Néanmoins nous ne pouvons pas passer sous silence la Tour Proctor qui sera construite entièrement en acier.

Elle aura 1,050 pieds de hauteur soit 100 pieds de plus que la Tour Eiffel.

Quelle admirable vue sera donnée au spectateur du haut de cette tour gigantesque.

Les monuments les plus importants seront tous bâtis sur des terrasses à quatre pieds de terre.

Du haut de ces monuments des oriflammes ajouteront à l'éclat du spectacle et des jets de lumière électriques répandront sur ce panorama féérique toutes les fantaisies d'un conte des "Mille et une Nuits".

LE CANAL AMERICAIN DU SAULT

Son agrandissement. Le prix des travaux

Le gouvernement des Etats Unis se propose de pousser avec beaucoup d'activité l'été prochain, les travaux d'agrandissement à son canal du Sault Ste Marie.

C'est en 1853 que le premier canal fut commencé à cet endroit, et deux ans après, en 1855, le premier vaisseau y passait pour se rendre du lac Huron au lac Supérieur. Ce canal comprenait alors une écluse et deux cellules. Il avait été construit avec le produit de la vente de 750,000 acres de terre que le gouvernement américain avait concédés à l'Etat du Michigan.

En 1870, fut commencé le canal actuellement en usage, il a coûté $2,200,000. Mais quelque temps après le gouvernement considéra le projet de l'agrandir afin de donner de plus grands avantages au commerce et à la navigation. L'entreprise fut décidée et le projet en question est en ce moment en voie de réalisation.

La nouvelle écluse aura 800 pieds de long entre les portes, 100 pieds de large et 44 pieds de profondeur.

Tous ces travaux vont absorbé plus de $5,000,000 de piastres.

Le gouvernement canadien construit aussi un canal semblable sur son territoire, de sorte que de chaque côté de la frontière le commerce jouira des mêmes avantages pour ce qui concerne la navigation sur les grands lacs.

LE "ROYAL WILLIAM"

M. le Rédacteur,

La conférence de M. Arch. Campbell, sur le *Royal William*, le pionnier de la navigation à vapeur sur l'Atlantique, en 1833, rappelle un incident bien glorieux pour notre Québec, lorsque l'on réfléchit au développement presque fabuleux de la nouvelle force motrice que ce steamer inaugurait. La position prise par le conférencier, en présence des prétentions du *Savannah*, en 1819, et du *Sirius*, en 1827, me semble, grâce aux documents produits, tout à fait inexpugnable. J'ose croire que cette savante conférence trouvera place d'emblée dans les comptes-rendus—*transactions*—de la *Société Littéraire et Historique*, d'abord pour son mérite intrinsèque, ensuite comme pièce probante, dans la discussion qui sans doute s'élèvera, en Angleterre, en mai prochain, à la production, durant la *Royal Nautical Exhibition*, qui s'y ouvrira sous les auspices du prince de Galles, à la vue du modèle du *Royal William*, que la *Société Littéraire et Historique* a eu l'heureuse idée de détacher de son musée, afin d'établir une fois pour toute, par sa production au delà de l'océan, l'insigne honneur que réclame Québec : celui d'avoir battu la marche dans la solution d'un des plus grands problèmes des temps modernes : l'usage de la vapeur dans la navigation océanique. Et si l'on considère que la suprématie des mers léguée à sa patrie par Nelson, est encore une des prérogatives prisées de l'Angleterre, bien qu'elle la possède sous une autre forme, on comprendra qu'elle doive s'intéresser à l'origine de ce nouveau privilège. L'idée de M Campbell de faire prévaloir nos droits, en présence de cette grandiose exposition anglaise, a beaucoup de sens et d'à propos en ce moment.

Si les flottes voilières de Nelson, ses triomphes au Nil, en 1798, à Copenhague, en 1799, à Trafalgar en 1805, assuraient à notre métropole le sceptre maritime, deux ans plus tard, Robert Fulton, en 1807, lançait sur l'Hudson, à New-York, son petit steamer à deux mâts, le *Clermont*, puis, deux ans après, en 1809, tout Québec descendait au port, par la côte La Montagne, à la nouvelle de l'arrivée de Montréal, d'une merveille sans pareille, un "phénomène naval" que qui, au dire du *Mercury* du 6 [illegible] 1809 défiait vent et marée". En effet ce jour, un vendredi matin, le premier vapeur passager, au Canada, l'*Accommodation*, bâti par M. William Molson, abordait le quai Napoléon, après un trajet de 66, portant 10 passagers de cabine, *mirabile visu !*

Robert Fulton, né à Philadelphie en 1765, avait tenté en Ecosse, aussi bien que sur la Seine, à Paris en 1803, des expériences avec la vapeur qui ne réussirent pas ; ce fut le ministre des Etats-Unis, à Paris, M Livingstone, qui qui lui fournit la finance pour construire, à New-York, son petit *Clermont*. Le Canada ne tarda pas à s'aventurer dans la voie nouvelle, jalonnée par Fulton. Au reste, ce n'est pas la seule fois que notre patrie a battu la marche dans des sentiers nouveaux.

En 1803, la traite des noirs au Canada était abolie de par la loi ; aux Etats-Unis, elle florissait encore et dura plus de 60 ans, 1861-4. Il a fallu même une hécatombe de plus d'un million de blancs pour établir que les noirs étaient eux aussi des hommes. Hélas !

En 1837, un Juif n'était pas au Canada, un paria ; il pouvait même aspirer à siéger en parlement : en Angleterre, à venir aux années dernières, un Juif, pouvait de par son or devenir Lord Mayor de Londres, mais il était proscrit et inhabile à représenter aux Communes ses concitoyens, quel que fut son mérite.

En 1824 et en 1825, le *Columbus* et le *Baron of Renfrew*, deux vaisseaux monstres, près de dix fois de la grosseur des navires alors bâtis dans nos chantiers, étaient en voie de construction à l'Ile d'Orléans à l'anse du Fort.

Cette année semble avoir été féconde en projets nouveaux.

Notre parlement accordant une charte et un subside de $6,000—plus tard augmenté à $12,000, pour garantir le projet d'un vaisseau d'une espèce alors inconnue pour les voyages de long cours.

Il est permis de croire que si le fléau asiatique, le choléra—en 1832 et en 1834 eut épargné notre bonne ville—ses intelligents armateurs et ses riches constructeurs de navires auront conduit à bonne fin, leur hasardeuse entreprise.

Il est doux, dans ces jours sombres—pleins de désastres et d'appréhension, de pouvoir en regardant en arrière, donner une bonne note à l'esprit d'entreprise dans notre vieux Québec : mais les indices de réveil et de progrès dans les temps d'autrefois, ne devraient-ils pas nous stimuler à conquérir un avenir qui ne fera pas tâche sur notre passé ?

Sillery, près Québec.

J. M. LEMOINE.

1 avril, 1891.

NOTRE SUCRE D'ERABLE

Nous touchons à la saison de la production du sucre d'érable.

On sait déjà que c'est là une industrie importante dans notre pays—et surtout dans notre province de Québec.

Malheureusement, il est impossible de déterminer la production de chaque année, attendu qu'il n'existe point de statistique à cet effet.

Il n'y a que les données fournies par les recensements qui puissent nous mettre en mesure de juger de la quantité de sucre d'érable produite au Canada.

Pour 1881, cette quantité était de 20,556,049 livres, et c'est la province de Québec qui était le principal fournisseur de cet article.

Nous avons inscrite dans le tableau suivant la production du sucre d'érable pour chaque province :

	Livres de sucre d'érable.
Québec	15,637,835
Ontario	4,169,706
Nouvelle Ecosse	217,481
Nouveau Brunswick	453,124
Ile du Prince Edouard	25,098
Manitoba	2,796
Colombie Anglaise	[illegible]
Total	20,556,049

Le sucre d'érable est en grande partie consommé dans le pays.

Il en va très peu à l'étranger.

Notre exportation de sucre d'érable s'est résumée pour l'an dernier à 235,171 livres, représentant une valeur de $16,705.

C'est une diminution sur 1889, car dans cette dernière année, nous en avions vendu pour plus de $27,000.

Nous en envoyons quelques centaines de livres à la Grande-Bretagne, mais les Etats-Unis restent notre meilleur client pour cet article de commerce. Nos voisins nous ont acheté en 1890, 233,823 livres de sucre d'érable.

On peut dire toutefois, si l'on tient compte des chiffres que nous venons de produire, que ce commerce est encore très restreint.

La population de Montréal

Le recensement d'après Lovell

MM. John Lovell et Fils viennent de publier une petite brochure intitulée : "Lovell's Historic report of Census of Montreal."

D'après ce recensement, la ville de Montréal contiendrait 211,302 habitants, répartis comme suit : 155,511 catholiques, 53,835 protestants, 23 Chinois et 1,923 Juifs.

Il faut ajouter à Montréal, la ville de St-Henri 11,714 habitants.

Bref, le total de la population de Montréal et ses environs serait de 238,613.

LE CATHOLICISME AU CANADA

(Suite)

VI.—Province de St-Boniface

Archidiocèse de St-Boniface. — En 1847, le Souverain Pontife Pie IX ordonna l'établissement d'un évêché à St-Boniface, province de Manitoba. Plus tard, en 1871, cet évêché devint siège métropolitain avec un archevêque ayant juridiction sur les diocèses de St-Albert et les vicariats apostoliques de New-Westminster et de Athabaska-Mackenzie. L'archidiocèse de St-Boniface comprend toute la province de Manitoba, le district d'Assiniboia et une partie du district de Keewatin. Mgr Alexandre-Antonin Taché, O. M. I., consacré évêque d'Arath et coadjuteur de Mgr Provencher le 23 novembre 1851, prit possession du siège épiscopal de St-Boniface le 7 juin 1853 et fut élevé à la dignité d'archevêque, lors de l'érection de la province ecclésiastique de St-Boniface, le 22 septembre 1871. Mgr J.-N. Provencher, premier évêque de St-Boniface mourut le 7 juin 1853.

M. l'abbé J. Allard, O. M. I., est le vicaire-général actuel de Mgr Taché. On compte dans cet archidiocèse 59 prêtres, dont 30 réguliers et 29 séculiers, 55 églises et chapelles, 85 missions, 1 séminaire théologique, 8 ecclésiastiques, 1 collège classique, 10 académies, 95 écoles paroissiales, auxquels assistent à peu près 8,000 enfants, 1 orphelinat, 3 écoles industrielles, 10 couvents et 3 hôpitaux. Les Pères Oblats et les Peres Jésuites sont chargés d'administrer un grand nombre de paroisses et de missions. La plupart des institutrices dans les écoles sont les Sœurs de la Charité et les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. La population catholique est de 24,000 âmes.

Diocèse de New-Westminster—Il fut d'abord érigé en vicariat apostolique le 14 décembre 1863, puis en diocèse, le 7 septembre 1890. Ce diocèse comprend toute la Colombie Britannique, les îles de la Reine Charlotte et les autres îles adjacentes.

Mgr Paul Durieu, O. M. I., consacré évêque de New-Westminster, le 7 septembre 1890, est le titulaire actuel de ce diocèse. Mgr Louis-Joseph D'Herbomez, O. M. I., consacré évêque de Melitopolis et vicaire apostolique de New-Westminster le 9 octobre 1864 et décédé le 3 juin 1890 a été le prédécesseur de Mgr Durieu.

La plupart des prêtres de ce diocèse sont des religieux de l'ordre des Oblats. On en compte 23. Il n'y a qu'un seul prêtre séculier. On compte en outre, 15 églises, 71 chapelles et missions, 2 ecclésiastiques, 1 collège, 4 académies, 14 écoles paroissiales, 1 orphelinat, 3 écoles industrielles pour les Indiens, 7 couvents dont les religieuses sont des Sœurs de Charité, des Sœurs de Ste-Anne et des Sœurs de la Providence.

La population catholique, y compris les Indiens est d'environ 50,000 âmes.

Diocèse de St-Albert.—Il fut établi en 1871 et comprend les districts de St-Albert, Fort Pitt, St-Laurent et Calgarry, dans les Territoires du Nord-Ouest. Mgr Vital Grandin, le premier évêque de St-Albert, fut consacré évêque de Satala et coadjuteur de l'evêque de St-Boniface, le 30 novembre 1859. Lors de l'érection du siège épiscopal de St-Albert, le 22 septembre 1871, Mgr Grandin en fut nommé le premier titulaire.

On compte actuellement dans cette partie du pays, 41 Peres Oblats, 21 frères du même ordre, 2 prêtres séculiers, 2 ecclésiastiques, 8 institutions religieuses, 3 orphelinats, 22 Sœurs de Charité, 38 écoles catholiques, 15,000 Indiens catholiques, 27 religieuses dites "Compagnes de Jésus", 6 couvents et 5 académies. La population catholique est d'environ 22,000 âmes.

Vicariat apostolique de Athabaska-Mackenzie.—Il fut organisé en 1862 et comprend la partie des Territoires du Nord-Ouest qui s'étend depuis l'océan Artique et le 55ème degré de latitude nord-ouest jusqu'à la Baie d'Hudson, les Montagnes Rocheuses et la Baie de Baffin.

Mgr Henri-Joseph Faraud, O. M. I., évêque titulaire d'Anemour depuis le 30 novembre 1863 fut le premier vicaire apostolique de Athabaska-Mackenzie. Mgr I. Clut, O. M. I., fut fait évêque titulaire d'Arindèle et coadjuteur de Mgr Faraud le 15 août 1867. Il a succédé à ce dernier lors de sa mort, en janvier 1891. On compte dans ce vaste territoire 25 Pères Oblats, 28 frères du même ordre, 3 couvents de Sœurs de Charité, 3 orphelinats, 3 hôpitaux, 3 académies et 11 écoles paroissiales. La population catholique est d'environ 12,000 âmes.

VII.—Province de Toronto

Archidiocèse de Toronto.—Le 17 décembre 1841, le Souverain Pontife Grégoire XVI érigea Toronto en siège épiscopal, et le 17 mars 1870 Pie IX le constitua en archidiocèse. Les comtés de Cardwell, Lincoln, Ontario, Peel, Simcœ, Welland et York, dans la province d'Ontario, sont sous la juridiction épiscopale de l'archevêque de Toronto.

Le titulaire actuel est Mgr John Walsh, consacré évêque de Sandwich, le 10 novembre 1870, transféré à London, le 3 octobre 1869, et élevé sur le siège archiépiscopal de Toronto en 1889. Mgr T. O'Mahony, évêque titulaire d'Eudocie, porte aussi le titre et exerce les fonctions d'évêque auxiliaire de Toronto.

M. l'abbé F.-P. Rooney, pasteur de l'église de Toronto, est le vicaire-général de Mgr Walsh. Les prédécesseurs de ce dernier sur le siège épiscopal de Toronto sont : Mgr Michael Power, élu le 17 décembre 1841, consacré le 8 mai 1842, décédé le premier octobre 1847 ; Mgr Armand-François-Marie de Charbonnel, prêtre de St-Sulpice, d'abord professeur de théologie à Lyon, puis missionnaire au Canada de 1839 à 1860. Nommé évêque de Toronto, il fut consacré par Pie IX le 26 mai 1850. Il résigna son siège le 26 avril 1860, pour entrer dans l'ordre des Capucins à Lyon ; en 1869, il fut fait évêque titulaire de Sozopolis, et en 1881 il fut élevé à la dignite d'archevêque. Mgr de Charbonnel est décédé en France le 28 mars 1891. Son successeur sur le siège épiscopal de Toronto fut Mgr John-Joseph Lynch, élu évêque titulaire d'AEchinas et coadjuteur de Toronto le 26 août 1859, consacré le 20 novembre de la même année, nommé évêque de Toronto le 26 avril 1860, et archevêque du même lieu le 18 mars 1870. Mgr Lynch est décédé le 12 mai 1888.

On compte actuellement dans l'archidiocèse de Toronto 77 prêtres, dont 54 séculiers et 23 réguliers qui sont tous des Pères de la Communauté de St-Basile, 83 églises, 110 chapelles et missions, 1 séminaire théologique, 1 collège, 4 académies dirigées par les Frères de la Doctrine chrétienne, 9 couvents dirigés par les Sœurs de St-Joseph, 43 écoles paroissiales dont les institutrices sont pour la plupart des Sœurs de St-Joteph, 4 hôpitaux et 3 orphelinats. La population catholique est de 60,0000 âmes.

Diocèse de Hamilton.—Il fut établi en 1856 par Pie IX et comprend les comtés de Brant, Bruce, Grey, Haldimand, Halton, Waterloo, Wellington et Wentworth, dans la province d'Ontario. Le titulaire actuel est Mgr Thomas-Joseph Dowling, consacré évêque de Peterboroug, Ont., le 1er mai 1887 et transféré à Hamilton en 1889. Ses prédécesseurs à Hamilton furent : Mgr John Farrell, consacré le 11 mai 1856, décédé le 26 septembre 1873 ; Mgr P.-F. Crinnon, consacré le 19 avril 1874, décédé en novembre 1882, et Mgr James-Joseph Carbery, S. T. M., consacré à Rome le 11 novembre 1883, décédé le 19 décembre 1887.

Les vicaires-généraux de Mgr Dowling sont actuellement les abbés E.-J. Heenan et J. Keough.

On compte dans le diocèse de Hamilton 46 prêtres, dont 34 séculiers et 12 réguliers qui sont des Pères de la Résurrection, des Jésuites et des Pères de la Communauté de St-Basile ; 75 églises, 2 chapelles, 6 ecclésiastiques, 1 collège, 4 académies, dirigées par les Sœurs de St-Joseph, les Dames de Lorette et les Sœurs de Notre-Dame, 40 écoles paroissiales, 2 hôpitaux, 3 orphelinats et 18 couvents. La population est de 50,000 âmes.

Diocèse de London.—Le siège de ce diocèse a d'abord été établi à London le 21 février 1856, puis transféré à Sandwich en 1857, et de nouveau établi à London en 1869. Il comprend les comtés de Middlesex, Elgin, Norfolk, Oxford, Perth, Huron, Lambton, Kent et Essex, dans la province d'Ontario. Mgr Denis O'Connor, consacré évêque de London le 19 octobre 1890, est le titulaire actuel. Le premier évêque de ce diocèse fut Mgr P.-A. Pinsonneault, consacré à London, le 18 mai 1856, et transféré à Sandwich, le 2 février 1859 ; il donna sa démission le 18 décembre 1886 et mourut le 30 janvier 1883. Vint ensuite Mgr John Walsh, consacré évêque de Sandwich le 10 novembre 1867, transféré à London le 3 octobre 1869, et élevé sur le siège archiépiscopal de Toronto en 1889.

On compte dans le diocèse de London, 72 prêtres, dont 57 séculiers et 15 réguliers, qui sont des Pères de la Communauté de St-Basile et des Franciscains, 53 églises, 10 chapelles et missions, 1 séminaire théologique dirigé par les Pères de St-Basile, 9 ecclésiastiques, 1 collège, 5 académies, 36 écoles paroissiales, où l'on donne l'enseignement à plus de 14,000 enfants, 1 orphelinat, 2 hôpitaux, 15 couvents, dirigés par les Ursulines, les Sœurs de St-Joseph, les Dames de Lorette, les Sœurs du Sacré-Cœur et les religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie. La population catholique est de 75,000 âmes.

Terreneuve

Diocèse de Hâvre de Grâce.—Dans l'Ile de Terreneuve, il n'y a pas de province ecclésiastique proprement dite. Les deux diocèses et le vicariat apostolique qui y sont érigés sont directement sous la juridiction métropolitaine du Saint-Siège. Le diocèse de Hâvre de Grâce a été établi en 1856, lors de la consécration de Mgr Dalton qui en fut le premier titulaire et qui mourut en 1869. Le successeur de Mgr Dalton, fut Mgr Carfagnini, consacré en 1870, et transféré à Gallipoli, Italie, en 1880. Mgr Ronald McDonald, consacré à Pictou, le 21 août 1881, est le titulaire actuel. Le vicaire-général actuel de Mgr McDonald est M. l'abbé E. F. Walshe, pasteur de l'église de Brigus. On compte dans ce diocèse 21 prêtres, 4 ecclésiastiques, 44 églises, 85 missions, 5 couvents, dirigés par les Sœurs de la Présentations et les Sœurs de la Miséricorde, 30 écoles catholiques et 1 académie. La population catholique est de 29,000 âmes.

Diocèse de St-Jean T-N.—Ce diocèse est un des plus anciens du pays, il a été formé en 1784 à l'arrivée de Mgr O'Donnell, qui en fut le premier titulaire et qui mourut en 1811. Vinrent ensuite Mgr Lambert, décédé en 1817, Mgr Scallan, décédé en 1830, Mgr Fleming, décédé en 1850, Mgr Mullock, décédé en 1869, et Mgr Thomas Joseph Power, consacré à Rome en 1870 par S. E le Cardinal Cullen. Mgr Power est encore le titulaire actuel de St-Jean. Son vicaire-général est l'archidiacre William Forristal. On compte dans le diocèse de St-Jean 34 prêtres, 57 églises, 21 missions, 10 couvents de l'Ordre de la Présentation, 5 couvents des Sœurs de la Miséricorde, 1 collège dirigé par un Bureau de Directeurs composés de laïques et de membres du clergé, 4 académies, et 1 couvent des Frères des Ecoles Chrétiennes. La population catholique est de 45,000 âmes.

Préfecture Apostolique de St-Georges.—Elle fut érigée par un décret papal en date du 17 septembre 1871. Elle comprend la partie ouest de l'île de Terre-Neuve.

Mgr M. F. Howley, nommé le 9 novembre 1885, est encore à la tête de cette préfecture apostolique, dans laquelle on compte 7 prêtres, 17 églises, 27 missions, 3 ecclésiastiques, 16 écoles paroissiales où l'on donne l'enseignement à 500 enfants, et 2 académies. La population catholique est de 5,000 âmes.

Récapitulation générale

D'après les statistiques que nous avons citées et étudiées, il y a dans tout le Dominion du Canada et dans l'île de Terre-Neuve :

1 cardinal,

Son Eminence le Cardinal Elzéar Alexandre Taschereau, archevêque de Québec.

6 ARCHEVÊQUES.

Noms	Résidences
Mgr Cleary, J. V.	Kingston, Ont.
" Duhamel, J. T.	Ottawa, Ont.
" Fabre, Ed. C.	Montréal, P. Q.
" O'Brien, Corn.	Halifax.
" Taché, A. A.	St-Boniface, Man.
" Walsh, John.	Toronto, Ont.

18 ÉVÊQUES TITULAIRES

Noms	Résidences
Mgr Bégin, L N.	Chicoutimi, P. Q.
— Blais, A A.	Rimouski, P. Q.
— Cameron Jno.	Antigonish, N. E.
— Dowling, Th J.	Hamilton. Ont.
— Durieu, Paul.	New Westmins, B.C.
— Grandin, V J.	St-Albert, T.N.O.
— Gravel Elph.	Nicolet, P. Q.
— Laflèche, L F.	Trois-Rivières, P.Q.
— McDonald, R.	Havre de Grace, T.N
— MacDonnell A.	Alexandria, Ont.
— O'Connor, D.	London, Ont.
— McIntyre, P.	Charlottetown, I P E
— Moreau, L. Z.	St-Hyacinthe, P. Q.
— O'Connor, R A.	Peterborough, Ont.
— Power, Th J.	St-Jean, T. N.
— Racine, Ant.	Sherbrooke, P. Q.
— Rogers, Jas.	Chatham, N. B.
— Sweeny, J.	St-Jean, N. B.

2 ÉVÊQUES COADJUTEURS

Noms	Résidences
Mgr McDonald OJ.	Charlottown I. P. E.
" O'Mahony, T.	Toronto, Ont.

2 ÉVÊQUES RETIRÉS

Noms	Résidence
Mgr Lemmens, J N.	Victoria, C. B.
" Langevin J.	Rimouski, P. Q.

2 ÉVÊQUES A LA TÊTE DE VICARIATS APOSTOLIQUES

Noms	Résidences
Mgr Clut, Isidore.	Providence, T. N. O.
" Lorrain N Z.	Pembrooke, Ont.

2 PREFETS APOSTOLIQUES

Mgr Bossé F X.	Pte aux Esq., P. Q.
" Howley M F.	Sandy Point T. N.

3,000 Prêtes séculiers ;
550 Ecclésiastiques ;
21 Pères Basiliens ;
5 Carmélistes ;
12 Dominicains ;
4 Franciscains ;
48 Pères de Ste-Croix ;
90 Pères Jésuites ;
5 Pères de la Société de Marie ;
192 Pères Oblats ;
39 Pères Rédemptoristes ;
8 Pères de la Résurrection ;
74 Peres Sulpiciens ;
14 Clercs de St-Viateur ;
19 Peres Trappistes ;
650 Frères des Ecoles Chrétiennes ;
22 Frères Maristes ;
151 Frères de St-Viateur ;
120 scholastiques de l'ordre des Jésuites ;
75 Frères de l'ordre des Jésuites ;
2853 églises tant paroissiales que autres ;
595 chapelles et missions ;
2 universités catholiques ;
25 séminaires théologiques ;
37 colleges classiques ;
52 colleges commerciaux ;
228 Académies ;
30 Ecoles industrielles ;
5 Ecoles d'agricultures ;
7 Ecoles des sourds et muets ;
5 Asiles d'aliénés ;
2 Ecoles normales ;
715 Ecoles modèles ;
7,859 Ecoles paroissiales ;
33 Ordres religieux de femmes ;
813 Couvents ;
385 Institutions charitables.

La population catholique de tout le Canada et de l'Ile de Terre-Neuve est d'environ 2,231,065 âmes.

THOMAS COTÉ.

Développement de New-York

Le *Herald* a publié récemment un aperçu du rapide déplacement, ou plutôt du rapide développement de la ville de New-York dans la direction du nord. Pour les anciens résidents de la ville, pour tous ceux dont la mémoire remonte au delà de la présente génération, c'est un tableau piquant rappelant ces panoramas mobiles qui déroulent sous les yeux du spectateur un paysage toujours renouvelé sans qu'il se déplace. Il s'agit du transfert projeté du bureau de poste et de l'hôtel de ville dans la partie haute de la cité. Ce transfert est nécessité par l'expansion prodigieuse de la population dans la seule direction où les espaces habitables ne soient pas limités par les eaux, et il arrivera de même que la multiplication des résidences vers le nord aura pour corollaire la multiplication des églises et des écoles, des maisons de commerce et des marchés, des hôtels et des clubs, des salles de concert et de théâtre, des banques et des bureaux d'affaires, des institutions publiques et des tribunaux.

Il n'est pas nécessaire, poursuit le *Herald*, de remonter à un demi-siècle, ou même de comparer le New-York de 1891 à celui de 1861 pour se rendre compte de l'étendue de cette tendance vers le nord. Une prodigieuse transformation s'est opérée sous les yeux d'hommes et de femmes qui étaient des gamins et des petites filles il y a une douzaine d'années. Des gens qui se reportent seulement à une vingtaine d'années et même moins peuvent se rappeler le temps où les affaires n'avaient pas encore envahi la Cinquième avenue, la Quatorzième ou la Vingt-troisième rues ; où les théâtres étaient presque tous au-dessous de la Quatorzième rue ; ou le magasin de Lord & Taylor qui est aujourd'hui dans Broadway était dans Grand street, Tiffany près de Spring, le bureau de poste dans Naseau, la caserne du 7e régiment dans Bowery. Delmonico dans la Quatorzième rue ; où il n'y avait pas de grands hôtels ou de clubs au-dessus de Madison square, et où le parc Central était l'extrême limite des régions habitées.

.. Le Post Office et un édifice relativement nouveau ; cependant il existe depuis assez longtemps pour démontrer l'erreur qu'on a commise de le placer en bas de la ville. Ce fait est reconnu par le maître de poste, M. Van Cott, et par le directeur général, M. Wonamaker, qui sont justement en faveur du choix d'un nouvel emplacement en haut de la ville. Dans quelques années, l'Hudson sera vraisemblablement traversé par un pont ou par un tunnel quelque part entre la trente-quatrième et la quarante-deuxième rue, correspondant avec un pont enjambant la rivière de l'Est de New-York à Long Island à la même hauteur.

Cette région deviendra ainsi dans un prochain avenir un centre de vie et d'activité publique. C'est là que devront être le nouveau Post Office et le nouveau City Hall. L'emplacement du présent City Hall a été choisi au commencement de ce siècle, quand New-York comptait moins de soixante-dix mille habitants, et que la superficie défrichée avait à peine un mille d'étendue.

L'HONNETETE RECOMPENSEE

Le résultat d'une restitution

Un vieux rentier vient de mourir à Paris en laissant sa fortune, évaluée à 500,000 francs, à une jeune femme qui lui était tout a fait inconnue.

Ce bienfaiteur, qui était très excentrique, s'était juré à lui-même d'enrichir la personne qui ferait preuve d'une irréfutable honnêteté, et voici le moyen qu'il employa pour découvrir son futur légataire :

Il passait ses journées à voyager en omnibus, et s'asseyait toujours près du conducteur, afin de passer à ce dernier l'argent que les gens se trouvant au fond de la voiture lui remettaient pour payer leur place.

Quand il y avait lieu de rendre de la monnaie, il ajoutait une pièce de 50 centimes à la somme qu'il avait à transmettre, et il attendait ce qu'il allait s'ensuivre.

Le manège dura huit ans, pendant lesquels pas un seux des voyageurs soumis à cette expérience n'eut la bonne idée de rendre l'argent qu'il avait reçu en trop. A la fin, cependant, il eût le plaisir d'entendre dire au conducteur : "Mais vous m'avez donné 50 centimes en trop."

Enchanté, notre homme prit quelques renseignements indispensables et fit son testament en faveur de l'heureuse personne, qui était loin de se douter que cette petite restitution lui rapporterait un demi-million.

EN RECEPTION

BLE DU MANITOBA, BLE BLANC DE RUSSIE, ORGE, AVOINE, POIS, LENTILLES, GRAINE DE MIL, GRAINE DE TREFLE, ROUGE, ALSIKE ET BLANC, AUSSI, UN CHOIX DE FARINE

Lard, Saindoux, Gruau, Barley, Plâtre à terre, Etc., Etc.

ATTENDU

Dans le courant du mois de Mai, une cargaison de sel en tonneaux, à des prix défiant toute competition chez

A. LAROCHE

156 ET 158

Rue St-Paul, Québec

2 avril—1m

LA PHTISIE

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En Allemagne, on injecte la lymphe de Koch et le cantharidate de Liebreich ; en Amérique, on injecte de l'iode et des sels d'or ; en France, pour l'instant, certains tiennent pour l'iodoforme et le gaïacol ; d'autres déclarent que rien ne vaut le sang de chèvre.

Pour ceux-ci la chèvre est l'animal providentiel qui doit nous sauver du bacille.

On finira par trouver, il faut l'espérer, un moyen sérieux et vraiment efficace de combattre la phtisie ; mais, jusqu'à présent, il faut reconnaître que nous tâtonnons seulement dans les ténèbres.

En attendant ce remède efficace, notre plus sûre sauvegarde est encore l'hygiène préventive. Puisque nous ne pouvons nous débarrasser du bacille une fois qu'il a pris racine dans nos organes, évitons l'occasion de l'y introduire.

M. Ollivier vient encore de signaler à l'Académie de médecine les dangers du lait provenant de vaches tuberculeuses, en communiquant l'observation de plusieurs jeunes filles mortes de phtisie dans un pensionnat dont le lait était fourni par une vache atteinte de tuberculose.

Les cas de ce genre ne sont pas rares. Dans la discussion qui a eu lieu l'année dernière à l'Académie, M. Brouardel a rapporté un fait analogue, Dans un grand établissement d'éducation, il mourut en peu de temps de tuberculose pulmonaire cinq jeunes filles de quatorze à dix-sept ans. Il n'existait pas de phtisiques dans les familles de ces jeunes filles ; on ne peut donc accuser l'hérédité. Or, quelques semaines après on amenait à l'abattoir une vache qui fut reconnue tuberculeuse, et l'enquête établit que c'était précisément cette vache qui fournissait le lait à l'établissement en question.

Dans les grandes villes surtout, les dangers de ce mode de contagion sont très grands. Il est impossible de savoir d'où provient le lait qu'on achète au laitier. Dans les vacheries, il y a toujours un grand nombre de vaches dont on mélange habituellement les laits. N'y eût-il qu'une vache malade, son lait suffirait pour infecter le lait des autres vaches.

Le remède heureusement est simple et facile. Il suffit, pour éviter toute chance de contagion, de ne jamais boire de lait cru.

L'ébullition suffit pour tuer le bacille. Faites toujours bouillir votre lait.

Mort d'un vieux patriote

L'Echo de l'Ouest de la semaine dernière annonçait en termes émus la mort de M. David Garon, le plus ancien canadien de l'Ouest, et une de nos figures les plus sympathiques et les plus universellement estimées de la colonie Canadienne-Française de Minneapolis.

Né à Ste-Marie de la Beauce en 1816, M. Garon émigra de bonne heure aux Chutes St-Antoine, où il prit la direction du premier moulin de Minneapolis. Quelques années après, il fit l'acquisition d'un *homestead* de 160 acres, là où se trouve aujourd'hui la plus grande partie de cette ville si prospère. Sa fortune devint considérable.

Lors de l'érection du comté de Hennepin, il en fut le premier coroner. Il occupa pendant 10 ans la charge importante de maire de la ville de Minneapolis.

Riche, puissant, honoré, il se servit de son immense influence pour promouvoir les intérêts de ses compatriotes.

Aussi jouissait-il d'une popularité extrême. Lors de la dernière célébration de la St Jean-Baptiste, les Canadiens de Minneapolis acclamèrent le vénérable vieillard et le reconduisirent en triomphe jusqu'à sa demeure. M. Garon fut un des organisateurs de la grande Association canadienne-française de l'Ouest, qui a tant fait pour les Canadiens.

C'est toujours avec un profond respect que nous nous inclinons devant la tombe de ces hommes au cœur désintéressé et patriotique dont il semble ne plus rester de vestiges parmi ceux de la présente génération.

Echos d'Europe

Saint-Pétersbourg, 8.—Le gouvernement russe lancera prochainement des invitations à un congrès international qui doit se tenir en 1893 à Moscou pour étudier les questions relatives à l'instruction publique.

Paris, 8.—Un certain nombre de capitalistes français ont offert au gouvernement russe de construire le chemin de fer de Tchelcabuisk à Vladivostok, points éloignés l'un de l'autre de 7,198 verstes. Ils seraient payés en obligations du chemin de fer ou par un emprunt de 500 millions de roubles.

Paris, 8.—M. Emile Zola vient d'être élu président de la Société des gens de lettres.

Livourne, 8.—On dit qu'on a retrouvé le corps de M. Corradini, le banquier de cette ville, qui a fait faillite récemment et qui s'est donné la mort.

Un désastreux incendie

Neuf personnes brûlées vives

Scène de désespoir

Une femme saute par une fenêtre

Les cadavres carbonisés n'ont plus forme humaine

Rochester, Penn., 8. — Notre ville vient d'être le théâtre d'un désastreux incendie dans lequel neuf personnes ont péri dans les flammes.

Le feu a éclaté vers minuit dans une vaste maison en bois appartenant à un nommé J. F. Smith. Le rez-de-chaussée comprenant trois magasins : un de thé et de café tenu par M. George Edwards, un de modes tenu par Mme Hall et un de chaussures tenu par M E. J. Keene. Les étages supérieurs de la maison étaient occupés par les familles de ces trois négociants et par une famille d'Italiens du nom de Tecchio, ayant un pensionnaire, également italien. L'incendie a été causée par l'explosion d'une lampe à pétrole qui avait été laissée allumée dans la cuisine du logement de la famille Keene.

Lorsque l'alarme a été donnée, la maison était déjà toute en feu, y compris l'escalier, de sorte que la retraite était coupée aux nombreux locataires. Mme Hall et Mme Edwards, réveillées en sursaut par la crépitation des flammes et les cris des voisins, se sont sauvées, on ne sait trop comment. M. Keene et son fils Walter, âgé de neuf ans, étaient déjà asphyxiés lorsque des voisins ont fait des efforts désespérés pour les sauver. Une femme du nom de Maria Fried et une jeune Italienne, Maria Tecchio, se sont échappées en sautant par les fenêtres ; mais Tecchio père, sa femme, trois de ses enfants, âgés de deux à treize ans, son frère âgé de trente-sept ans, et le pensionnaire, Joseph Racmo, ont été brûlés vifs.

On croit que les Italiens ont été tellement effrayés lorsque l'alarme a été donnée, qu'à l'exception de Maria Tecchio, qui a sauté par la fenêtre, ils ont perdu la tête et se sont cachés dans leurs draps. Ce qu'il y a de certain c'est que l'on a pu voir, de la rue, Tecchio père, entouré de flammes, s'accrochant désespérément à son lit, jusqu'à ce qu'il tombât à travers le plancher consumé.

Cette catastrophe a jeté la consternation à Rochester. Les corps des victimes sont tellement carbonisés qu'ils n'ont presque plus forme humaine. Les sept Italiens seront enterrés aux frais du comté dans le cimetière catholique de la localité.

Le mariage de M. Parnell

Cette nouvelle fait sensation

Il a épousé, dit-on, la fille de Mme O'Shea

Les amis de M. Parnell restent muets sur ce sujet

Londres, 8.—Une nouvelle à sensation courait hier dans les couloirs de la Chambre des Communes. On venait d'apprendre que Parnell s'était marié clandestinement depuis les révélations de l'affaire O'Shea et on ajoutait que l'héroïne de ce scandale n'est pas l'heureuse épouse.

Plusieurs amis intimes de Parnell ont été interviewés à ce sujet, mais ils n'ont pas voulu desserrer les dents.

On espère que le mystère s'éclaircira bientôt.

Autres détails.—La femme que M. Parnell aurait épousé secrètement est, paraît-il, la fille de madame O'Shea. La cérémonie du mariage a été tenue aussi secrète que possible par le fait que la jeune fille est en tutelle. Elle n'est âgée que de 21 ans et le mariage ne pouvait être légalement fait sans le consentement de la cour. Quelques parnellistes affectent de croire que Parnell n'a jamais eu [illegible] relations criminelles avec Mme O'Shea et les secrètes visites de Parnell chez Mme O'Shea sont attribuées au fait qu'il faisait la cour à la jeune fille avec le consentement de la mère mais hors la connaissance du père. Quelques parnellistes que l'on suppose connaître toute la vérité dans cette affaire, déclarent, lorsqu'ils sont interrogés à ce sujet, qu'ils n'y connaissent rien. Les amis du capt. O'Shea disent que toute cette affaire n'est qu'un canard.

La question de réciprocité

Les négociations ne seront pas reprises avant plusieurs mois

New-York, 8—Les délégués canadiens sont arrivés en cette ville et confirment la nouvelle que le président Harrison est anxieux de se trouver à Washington lorsque les négociations seront entamées et c'est parcequ'il est à la veille d'entreprendre un voyage dans l'ouest qu'il a décidé de retarder cette affaire. Lorsque les autorités de Washington seront prêtes à rencontrer les délégués canadiens, le secrétaire Blaine en donnera avis au gouvernement du Canada et les négociations seront poursuivies. Cependant cette affaire ne sera pas reprise avant plusieurs mois.

BULLETIN COMMERCIAL

Mauvaise saison en perspective

Des difficultés ont encore surgi entre les ouvriers et M. Davie, de Lévis, et il est à redouter que ce dernier ne ferme ses chantiers, ce qui privera la population d'une grande somme d'ouvrage. Pourtant, on peut être certain qu'il n'y aura pas d'ouvrage de trop cet été. En fait, les probabilités sont que la saison sera des plus mauvaises. On peut s'attendre à ce que le commerce de bois soit à peu près nul.

La Canadian Shoe Co

Comme on le sait, les créanciers de la faillite de la Canadian Shoe Co. se sont adressés aux tribunaux pour remplacer M. Henry Bédard, comme curateur, par M. D. Arcand. Cette affaire a été porté hier après-midi devant M. le juge Andrews, qui l'a remise à ce matin.

Taux de freight

Il paraît que quelques propriétaires de navires parlent d'une combinaison pour hausser les prix du freight. De Québec a la côte est, on demande 19s. pour le bois. Du St-Laurent à Greenock, 17s.

Marché de détail de Québec

Lard frais par 10 lbs. $6.75 à $7.00, la livre, 12 à 13 cents ; volailles, la couple, 60 à 80cts ; patates le minot, 50 à 60cts ; orge, 75cts le minot , avoine, 65 do ; œufs frais, 25 à 23cts ; beurre frais, 25cts ; beurre salé, 18 à 20cts ; beurre de crêmerie, 18 à 22cts ; veau, quartier de devant, 75 à 90cts, quartier de derrière, $1.00 à $1.00, la livre, 12cts a 13cts ; mouton la livre, 9 à 12cts.

Les blés

Le *Standard*, dans une revue sur l'agriculture, dit que l'augmentation continuelle des blés donne beaucoup d'espérance aux fermiers anglais. Le blé atteindra probablement le plus haut prix qu'il atteint depuis nombre d'années, la cause principale étant le manquement des récoltes étrangères. La récolte des blés en France et en Russie est de beaucoup au dessous de la moyenne et la diminution sera d'au moins 160 millions de minots. On croit que les vents froids et les gelées ont presque détruit la récolte en France.

Les rapports en Allemagne, en Hollande et en Belgique sont tous mauvais. En Roumanie, il y a une diminution dans la région du blé, et aux Indes la saison a été mauvaise pour le blé.

La seule exception est la Hongrie, où les apparences sont meilleures, mais il est à peu près certain que la consommation va excéder la production, telle qu'on l'a calculée aujourd'hui. Quelle que soit la récolte américaine, elle ne sera pas suffisante pour combler le déficit européen, rendant ainsi nécessaire pour la troisième consécutive l'usage du blé en réserve,

Une femme qui a longtemps souffert du Beau Mal nous écrit : " Une de mes amies me conseilla d'essayer le " Régulateur de la santé de la Femme " du Dr. J. Larivière de Manville, R. I., et après en avoir pris une bouteille sans beaucoup de succès, j'étais décidée de ne plus continuer. Mon ami me conseilla de persévérer et avant d'en avoir pris trois bouteilles je commençai à ressentir un grand soulagement. Je continuai à en faire usage et aujourd'hui je suis complètement guérie. Ce remède est le véritable ami de la femme." A vendre chez la plupart des pharmaciens ainsi que mes " Female Porous Plasters " [les seuls emplâtres recommandées par les meilleurs médecins] que j'envoie aussi par la malle sur réception de 25 cents en timbres de poste. Adressez Dr. J. Larivière, Manville, R. I.

Evans & Sons,
Montréal, P. Q.
Agents généraux pour le Canada.

La santé de Léon XIII

Elle cause des inquiétudes

Consultation médicale

Rome, 8—Léon XIII est, depuis quelque temps, sujet à des éblouissements et à des évanouissements. Son médecin ordinaire, M. Seccarelli, a sollicité le concours d'un spécialiste de l'Université de Bologne, qui vient ordinairement tous les quinze jours à Rome, exprès pour visiter le saint-père et qui, quelquefois, est appelé par dépêche pour parer aux accidents qui se manifestent à l'imprévu.

Cet état a forcé Léon XIII à modifier sensiblement son régime. Sa nourriture a été renforcée. En outre, le repos le plus absolu lui a été ordonné, et il ne peut plus, comme par le passé, se lever à quatre heures du matin et travailler jusqu'à midi sans désemparer. Il ne se lève plus qu'à six heures et il assiste d'abord à la messe célébrée par son aumônier.

Les médecins ont recommandé à Sa Sainteté de ne pas se fatiguer et recevoir le moins possible, ce qui n'empêche pas le pontife de recevoir au moins une trentaine de personnes par jour.



Endommage-t-elle le Linge ?

Nous apprenons que quelques femmes disent de la Pearline—" c'est la meilleure chose que nous ayons encore vue pour un lavage et un nettoyage faciles ; de fait elle fait tant que nous en avons peur." Parodiant ce proverbe, " trop bon pour être vrai."

Combien il est absurde de croire que la popularité universelle de la Pearline, est due à autre chose qu'à son mérite merveilleux.

Combien il est absurde de croire que des millions de femmes se serviraient de la PEARLINE, des années consécutives, si elle endommageait les mains ou le linge.

Combien il est absurde de croire qu'un homme intelligent risquerait une fortune pour annoncer un article qui ne supporterait pas l'essai le plus minutieux, (et les femmes aiment à critiquer.)

Voilà exactement ce que la PEARLINE pourra supporter. Essayez-la pour un ouvrage facile,—pour la qualité de l'ouvrage,—pour l'épargne du temps et du travail,—l'usure et les déchirures,— l'économie. Essayez-la de n'importe quelle manière,—mais essayez-la. Vous trouverez la PEARLINE irrésistible.

ATTENTION.—Des colporteurs et des épiciers peu scrupuleux offrent des contrefaçons qu'ils disent être de la Pearline " ou exactement la même chose." C'EST FAUX—Ces contrefaçons sont dangereuses même. La PEARLINE n'est jamais colportée, elle est vendue par tous les épiciers respectables.

168 Fabriquée par JAMES PYLE New-York.

Duel fatal

Entre un Canadien-Français et un mineur

Ce dernier est tué

Middlesborough, Ky., 8.—Un duel terrible a eu lieu hier à Bennett's Ford, près de cette ville, entre un Canadien-Français du nom de Adam Léger et un mineur nommé Lindsay Leach. Les deux adversaires se rencontrèrent dans une buvette. Une vive discussion s'engagea entre eux au sujet d'une femme qui vivait maritalement avec Leach.

Quelques verres de whisky pris successivement contribuèrent à les exciter davantage.

Des mots blessants furent échangés. Les deux adversaires sortirent, s'éloignèrent de quelques pas et prirent chacun leur revolver. Ils se visèrent quelques secondes et firent feu plusieurs fois.

Lorsque la fumée se fut dissipée, on vit Leach qui avait reçu une balle dans l'abdomen, chanceler et tomber mort à peu de distance de l'endroit où il avait tiré. Léger ne fut pas atteint par les balles.

Il s'enfuit aussitôt après le combat dans la direction des montagnes. En chemin, il rencontra un habitant à qui il montra son habit percé par les balles, mais il n'a pas été arrêté.

IMMENSE

Importation

DE

Chapeaux de Feutre

—:o:—

Chapeaux de Soie

Casquettes en Drap

Achetes des meilleurs Manufactures de France, d'Angleterre et des Etats-Unis.

CHEZ

J. B. LALIBERT

Rue St-Joseph, St-Roch

Québec, 21 mars—6 1ms

Continuez,

Continuez

Braves Amis, vous économisez en venant au

Syndicat

—DE—

Quebec

Rien de plus facile que de s'entendre. vous avez besoin de marchandises et nous avons encore plus besoin d'argent.

RECIPROCITE ILLIMITEE, Garantie

Entre le Syndicat de Québec et ses clients

Nous attirons votre attention particulière sur nos ateliers de confection, pour un pardessus de printemps, un habillement, soit en tweed, soit en serges. Les matériaux sont d'une beauté exceptionnelle. Les prix sont les plus populaires.

Un tailleur de premier choix. Tout ouvrage garantie.

Une modiste spéciale pour manteaux de dames, pour Robes.

Une modiste spéciale encore pour chapeaux.

Un choix immense des dernières nouveautés, de chapeaux et garnitures.

Enfin tout se trouve et facilement au

Syndicat de Québec.